

Le Castelo Lillois



Chez le notaire

- **Notaires et non-notaires**
- **Bouvines, il y a 800 ans**
- **Droit d'auteur et généalogie**
- **Séparations de biens**
- **Eglise wallonne de Londres**

Revue dématérialisée
n° 14 – octobre 2014

Internet – Dépouillements – Agenda
Carembault – Ferrain – Mélandois – Pévèle – Weppes

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°14 octobre 2014

Chez le notaire

Edito	3
<i>Toujours plus riche</i>	
Eglise wallonne de Londres	5
<i>Registres paroissiaux protestants</i>	
Des DELANNOY	7
<i>Un document intéressant concernant cette famille de Roncq</i>	
Les biens des HANGOUARTS	8
<i>A Hem, Comines, Wambrechies, Verlinghem, Roubaix...</i>	
Vente de l'hôtel de Santes	33
<i>Un document extrait du notariat</i>	
Combattants aux Amériques	34
<i>Liste des Castelo-Lillois partis en guerre</i>	
Séparations de biens	35
<i>Lorsque les intérêts des époux se séparent</i>	
Registres de Warneton	37
<i>Le point sur un secteur difficile à cerner</i>	
Le notaire	39
<i>Qui était-il ? Comment fonctionnait-il ?</i>	
Le notariat retrouvé de Wervicq	42
<i>Archives retrouvées et dépouillées</i>	
Richesses du notariat, l'exemple de Comines	
<i>Pillage de 1658</i>	43
<i>Le sonnage</i>	46
<i>La maison du coutre</i>	49
La ferme des Mazures à Wattrelos	50
<i>Etait-ce une bonne affaire ?</i>	
Vieux notaires Lillois	51
<i>Parmi les plus vieilles archives notariales de la châtellenie</i>	
Notaires qui n'en sont pas	56
<i>Les archives de type notariat écrites par des non-notaires</i>	
Enigmes	71
<i>Deux documents étranges</i>	
La bataille de Bouvines	72
<i>Vue par des Flamands par Bernard BEGHYN</i>	
Le droit d'auteur appliqué aux travaux généalogiques	75
<i>Le point sur les droits et devoirs des auteurs et éditeurs</i>	
Sur le site	79
<i>Ce que vous pouvez trouver dans les différentes parties du site</i>	
Famille COUROUBLE	80
<i>Un document connu mais peu vu</i>	
Internet	82
<i>A voir sur la toile</i>	
Parutions	84
<i>Nouveautés et téléchargements gratuits</i>	

Cette revue est à télécharger sur :
<http://www.lillechatellenie.fr/castelolillois/>



Toujours plus riche

A mesure que j'explore les différents dépôts d'archives je m'aperçois de l'immense quantité de documents susceptibles d'intéresser les généalogistes et les historiens et de l'immensité du travail de dépouillement à accomplir. Les registres paroissiaux déjà forts nombreux ne sont finalement qu'une goutte d'eau dans un océan de papiers en tous genres écrits et conservés avec plus ou moins de soins.

Continuant l'exploration de ces multiples sources je m'arrêterai à nouveau sur le cas du notaire, dont les archives ont déjà été évoquées dans d'autres numéros du Castelo-Lillois, pour regarder de plus près ce personnage qui abordait, à un moment où à un autre de leur vie, chacun de nos ancêtres. Son mode de vie, sa nomination, ses activités annexes et, bien sur, des extraits d'archives notariales particulièrement intéressants.

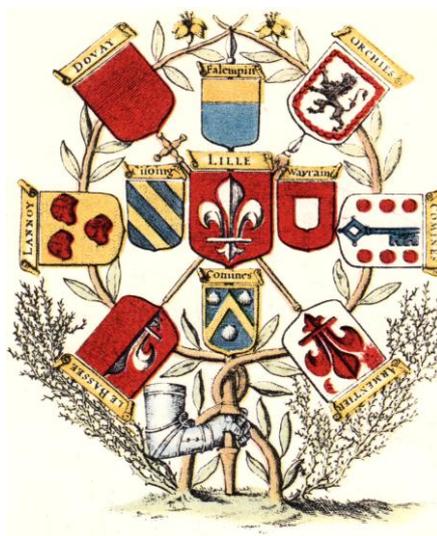
Toutefois ce numéro du Castelo-Lillois a été voulu varié, vous faisant voyager à Londres, combattant lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis ou à Bouvines, vadrouillant sur les terres de la famille d'HANGOUART, constatant les querelles de clocher à Comines à la rencontre de nos ancêtres dans des archives bien vivantes.

Voilà six ans maintenant que cette revue à vue le jour, elle est le reflet de mes découvertes, le partage de mes informations lorsque des demandes me sont faites. N'hésitez pas à y partager aussi vos découvertes et connaissances. Le petit monde de la généalogie et de l'histoire locale est un monde de passionnés qui savent allier le sérieux de leurs recherches, les corrections éventuelles et le plaisir de partager gratuitement.

Bonne lecture,

Christophe YERNAUX 

N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue



Blaue – Carte de la châtellenie de Lille (détail)



La bataille de Bouvines en 1214

Eglise wallonne de Londres

Après avoir étudié les registres paroissiaux des Eglises wallonnes installées dans les régions protestantes de Canterbury, Kassel et Southampton (Castelo-Lillois n°8, 10 et 11), je m'arrête cette fois ci sur ceux de Londres.

L'Eglise Protestante Française de Londres a été fondée en 1550 par la charte royale d'Edouard VI accordant la liberté de culte aux réfugiés protestants wallons et français. Je vous invite à lire les Castelo-Lillois consacrés aux autres communautés installées à l'étranger pour y trouver l'histoire commune de ces déplacements. Elle est installée à Soho Square depuis 1893.

Concernant l'histoire de la diaspora des Eglises wallonnes je vous invite à lire cet article qui comporte quelques liens utiles :

<http://www.epubcharleroi.be/a-propos/histoire-du-protestantisme-en-wallonie/>

A noter que dans ce relevé des mariages et bans je n'ai pas repris les personnes originaires de la ville de Lille et celles pour lesquelles seule la mention "Flandre" apparaît. Les noms de personnes et communes sont variables étant donné l'éloignement de la source souvent méconnue voire ignorée des scribes. Certains noms de lieu peuvent avoir échappé à la table publiée à la fin du dépouillement utilisé, ces actes là ne sont donc pas repris ici.

BARGERAY Charles °Armentières x BOULLO Mildrede veuve d'Israël CARON °Canterbury 31/10/1637

PIPELART Jean °Lille x POUCHIN Anne °Tourcoing 24/04/1638

LASSON Nicolas °Houplin près Lille de feu Pierre x MARCHANT Antoinette °Valenciennes de feu Claude 28/04/1633

LEDUC Eustache °Marly lez Valenciennes x LEPAIR Marie veuve de Pierre COULON °Mouvaux 26/05/1633

LUTTON Isaac °Canterbury x CATTEAU Péronne veuve de Jacques BERNARD °Tourcoing 07/04/1634

BAYSIN (BUISINE?) Adrien °La Bassée x LEPEYSTRE Suzanne °Londres 03/05/1640

DECONNUWAY Isaïe °Bondues de feu Bernard x CANON Jeanne veuve de Gédéon FOCON °Londres ../02/1626

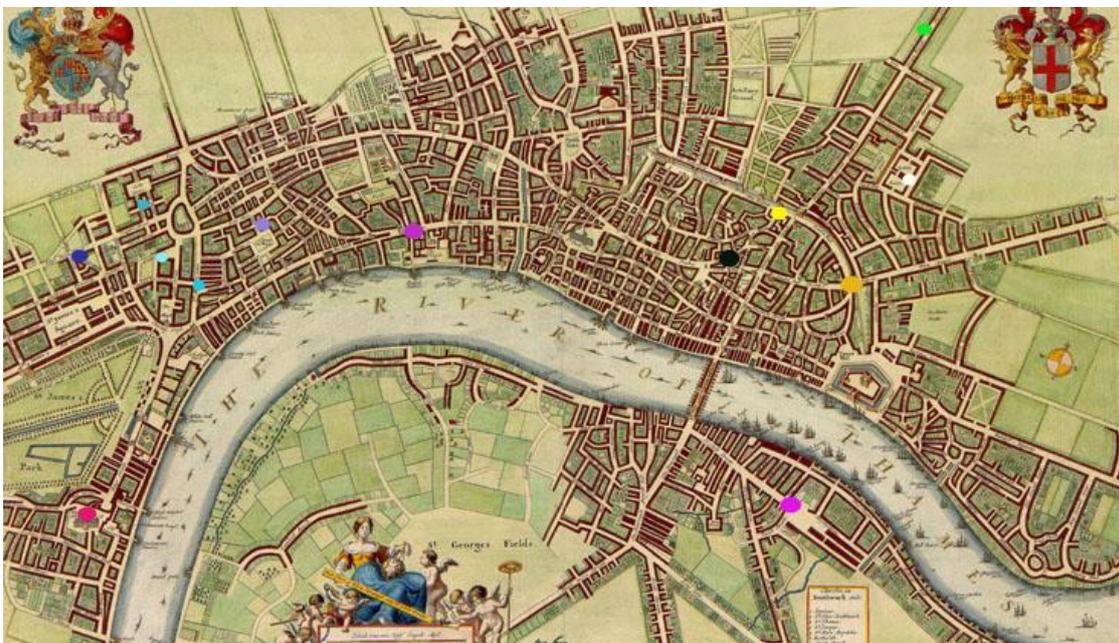
DELEPLANQUE Philippe de feu Jean °Roubaix x BOLLE Elisabeth °Londres de feu Jacques 02/04/1643

BUISINE Antoine °Warneton de Jacques x STAFFORD Jeanne veuve d'Abraham DEROME °Sambran 31/08/1647

VERIER Jacques de feu Toussaint °Londres x DESFONTAINES Michelle de feu Michel °Roubaix 26/12/1649

DELERUE Pierre °Mouvaux x FAUVET Elisabeth de feu Michel °Mons en Hainaut 13/01/1650

HOUZET Arnould de Michel °Tourcoing x LASSON Ester de Pierre °Londres 25/12/1650



Les églises du refuge à Londres (Voyez <http://historessingulieres.over-blog.com/10-index.html>)

LASSON Pierre °**Houplin** veuf d'Elisabeth DELVALLEE x DENISNE Jeanne veuve d'Osée HOLEVOUT °Anvers 15/02/1652

DESPLANCQUES Urbain de Gaspard °**Roubaix** x LEGUEUX Péronne de Pierre °**Armentières** 02/03/1656

LOITTEN Louis de Louis °Laisel en Flandre (**Linselles** ?) x BAUDRY Ester d'Abraham °Londres 30/03/1657

POISSONNIER François de François °**Lille** x DESPLANCQUES Marguerite de Gaspard °**Roubaix** 13/03/1659

DELPLANCQUE Urbain veuf °**Roubaix** x LARONDE Ester °Londres de François et Marie LEQUIUE 12/11/1665

ROUSSEL Pierre veuf °**Mouvaux** x DEFERVAQUUES Suzanne veuve de Jean CATTEAU °Canterbury 08/04/1666

LEQUIEN Jacques de Jean °Valenciennes x SPY Jeanne d'Antoine °**Armentières** 28/09/1632

DELAVALLEE Abraham veuf °Londres x POUCHIN Anne veuve de Jean PIPELART °**Tourcoing** 22/07/1674

PINCHON Isidore de feu Jacques °**Armentières** x DUMONT Bastienne veuve de Lazard MARTIN °Valenciennes 27/01/1600

DEMARCHESNE Nicolas °Valenciennes x LEDOUX Jeanne veuve de Jean FLIPO °**Tourcoing** 11/09/1600

HALLO Mathieu de feu Dominique °**Comines** x WINSBERT Elisabeth de feu Antoine °Sandwich 25/01/1601

JACQUERY Vincent °Tournai x MOUTON Marie veuve de Georges NORMAND de Rom en Flandre (**Roncq**?) 08/11/1601

THEVELIN Jean de feu Martin °Leunsen en Flandre (**Linselles**?) x BODE Charlotte veuve de Valentin BELIN °Tournai 13/12/1601

MAHIEU Martin de Pierre °**Armentières** x DOTNY Judith °Tournai veuve de Paul GREGOIRE 10/01/1602

HERBAUT Antoine de feu Pasquier °**Santes** x Catherine (rien) veuve d'Hugues NICOLAI °**Lille** 22/07/1604

GENRY Samuel de Betreumieux °Tournai x FACON Michelle veuve de Mathieu DELECAMBRE °**La Bassée** 19/08/1604

DELILLE Tobie °Norwich x Jeanne (rien) veuve de Roger DUJARDIN °**Tourcoing** 07/09/1608

LECOMTE Jean de Florent °**Tourcoing** x FLAMENTR Rebecca de feu Antoine °Canterbury ../10/1608

DELADSOUS Bartholomé °**Lannoy** x COUTIER Jeanne °Mons en Hainaut 11/12/1608

TOUPET Nicolas °Valenciennes x FACON Michelle veuve de Samuel GENRY °**La Bassée** 09/07/1609

LEPIPRE Pierre °**Armentières** x FALOT Elisabeth veuve de Noé GOTRAN °Nivelles 09/01/1610

RENARD François ou Jacques de Pierre °**Wambrechies** x DELVINQUIERE Chrétienne d'Hubert °Anvers 16/01/1610

LEBRUN Pierre °Valenciennes x DUGAR Jeanne veuve de Pierre BURILLON °**Armentières** 14/05/1611

LEPOIVRE Pierre °Tournai x NANINS Marguerite veuve de Jean VOETS °**Wervicq** 08/12/1611

COGE Pierre de feu Nicolas °**Tourmignies** x TIBERGHEN Anne °Londres 15/09/1612

LOMBART Maximilien de feu Antoine °**Wambrechies** x ROTY Anne de feu Pierre °Canterbury 24/06/1614

VERMONT Daniel °**Bondues** x FAURY Ester veuve de Charles DELEVALLEE °Amiens 07/11/1615

HANAU Jean °**Armentières** de Jean x GUODON Suzanne de Jacob °Londres 28/01/1616

DESPREZ Jacques de feu Jacques °**Warneton** x DEMEULAN el de feu Daniel °Canterbury 16/07/1616

DUROT Evrard de Pierre °**Cysoing** x HAME Barbe de Jean °Ath 07/10/1617

NYS Martin de Pierre °**Wambrechies** x DEVERNU Sarah de Jean °Amsterdam 11/10/1619

HENNO Jacques de feu Jean °**Armentières** x DUFOUR Marie de Bauduin °Mons en Hainaut ../11/1619

DECASSELLE Jean de feu Jean °**Lille** x FACON Marie veuve de Jean HOPKINS °**La Bassée** 05/06/1621

RENARD Nicolas °**Marquette** lez Lille x DELO Rachel veuve de Jean FIEVET °Anvers 11/02/1623

COULON Pierre d'Adrien °Lambersi en Hainaut x LEPER Marie °**Mouvaux** de Jean 30/09/1623

LEPAGE Charles de Jean °Catteau Cambrésis x BOULAY Marguerite veuve de Jacques LESCAILLET °**Tourcoing** 24/01/1626

PLOUVIER Henri de feu Nicolas °**Comines** x DELMOTTE Ruth veuve d'Antoine BELNE °Londres 22/06/1626

LEMAIRE Jacques de feu Lambert °Valenciennes x MAES Catherine veuve de Michel DELAMAYERE (DELAMARLIERE?) °**Mouvaux** 27/06/1626

DELDALE Gilbert °**Houplin** lez Lille x BULE Judith veuve de Pierre HEBERT °Hampton 14/08/1627

BUISINE André de feu Pierre °**La Bassée** x MARICHAL Jeanne de feu David °Amsterdam 11/09/1628

LEPIPRE Pierre °**Armentières** x LECANDRE Jeanne veuve de Jean DESTAILLEUR °Canterbury 08/01/1629

OLIVIER Simon °**près de Lille** de feu Marc et de feu Catherine MORTELECQ x LEVASSEUR Marie °près d'Amiens de feu Jean et de Judith COSET 06/01/1694

DUCHASTEL Thomas °**Tourcoing** de Pierre et Catherine CASY (CASIER) x CARON Jahel °Canterbury de feu Joseph et d'Ester PINCHON 26/08/1691

DELANNOY Antoine °**près de Lille** de Jean et Marie PERSIN (de **Rolleghem** 2B 11 / 48 A n°144) x DELANNOY Catherine d'Antoine et Antoinette VALCQ °**Linselles** ../06/1694

DEQHEWIET de Blinville Georges Joseph °Tournai de Georges et Anne POLLET x DURIEUX Marie Catherine °**Lille** de Pierre Joseph et Marie Catherine QUAINIET ../02/1735

Des DELANNOY

Il arrive parfois de tomber sur un acte ancien fort intéressant pour un généalogiste en particulier lorsqu'il cherche à retrouver les parents d'une famille porteuse d'un nom très utilisé comme DELANNOY.

2 E 3 / 6393 acte 109 du 24/06/1681

Lettre de rente de 1000 livres obligeant Martin DEHALLUWIN de Reckem vers Martin CASTEL devant les gens de Loi de la Sgrie de Deurwaerders à Reckem le 06/11/1635 et aujourd'hui due à Charlotte DELANNOY épouse de Jacques VANWTBERGHE à Halluin. Partagée entre les héritiers VANWTBERGHE-DELANNOY :

- + Jean DELANNOY (a priori de Roncq) d'où :
 - Marie DELANNOY veuve Jacques NOLLET à Roncq
 - - Michel NOLLET x 1675 Catherine SELOSSE
 - + Charles DELANNOY
 - - Jean DELANNOY à Kortemark
 - + Jacques DELANNOY x Jeanne CATRY repartis à Roncq
 - - Charlotte DELANNOY °1644 Halluin x 1675 Albert LANDRIEU fils d'Adrien à Rhumes
 - - Jacques DELANNOY °1653 Halluin, à Ostende
 - - Marie Jeanne DELANNOY °1658 +1707 Halluin x Bernard PLAITS fils de Bernard à Halluin
 - + Jean DELANNOY x Catherine ODOU à Halluin
 - - Marie DELANNOY °1634 Halluin x1661 Halluin veuve Thomas GRIMONPONT +1677 à Halluin
 - - Philippe DELANNOY °1637 Halluin, à Menin
 - + Marguerite DELANNOY x + François LEPLAT
 - - Jean LEPLAT à Leyde
 - - Marguerite LEPLAT x Jacques VERRY fils de feu Antoine à Leyde
 - - Jeanne LEPLAT x Josse BILLET à Staen lez Ypres
 - Charlotte DELANNOY +1679 Halluin (x Gilles LERNOULD xx Martin CASTEL) xxx 1649 Halluin Jacques VANWTBERGHE à Halluin
 - - Néant

N. VANWTBERGHE

- Jacques VANWTBERGHE, laboureur et rentier +1681 Halluin x Charlotte DELANNOY
- - Néant
- Hélène VANWTBERGHE x Adrien VANSTEELANT
- - + Josse VANSTEELANT x Louise VANNEST
- - - Charlotte VANSTEELANT °1663 Halluin, célibataire à Halluin
- - - Josse VANSTEELANT °1666 Halluin (Jacques MARTENS fils de feu Antoine et Pierre MARHEM fils de + Jacques d'Halluin ses tuteurs).

Deux autres rentes citées dans l'acte :

- Lettre de rente héritière de 37 florins 10 patars au rachat de 600 florins en laquelle Pierre BILLET fils de feu Pierre dmt à Halluin est obligé au profit de Gilles LHERNOUT par lettre du Souverain Baillage de Lille du 17 Décembre 1642 et icelle Charlotte en avait le droit comme veuve demeurées es biens et dettes dudit feu Gilles LHERNOULT son mari en 1° noces, et reconnu le 10 Juillet 1654 par Péronne PICALET veuve dudit Pierre BILLET.
- Lettre de rente héritière de 60 £ @ au rachat de 600 florins en laquelle Antoine MARTENS fils de feu Noe laboureur et maréchal dmt à Halluin au profit de Martin CASTEL fils de Roland dmt à Halluin devant les eschevins de la Srie des Meurins du 10 Mai 1631, ladite Charlotte DELANNOY veuve de Martin DUCASTEL estant en viduité en 2° noces en avoit acquis le droit par transport que lui en avoit fait Anthoine DUCASTEL fils de feu Rolland et Jehan LEHOUCQ son beau frère cohéritiers dudit feu Martin le 10 Novembre 1647. Icelle lettre demeuree a la charge de Jacques DU BOUR Jossine MARTENS sa femme, Anthoine LEMAHIEU Anthoinette MARTENS sa femme et consorts enfants et héritiers dudit feu Anthoine reconnu le 23 Juillet 1654.

Les biens des HANGOUARTS

On trouve aux Archives Départementales du Nord un livre dit chasserel¹ dont l'auteur est anonyme mais quelques informations familiales transparaissent au fil des pages. Cet ouvrage nous permet de naviguer, au milieu de nombreuses informations généalogiques, entre les propriétés de ce riche personnage.

Le document est tenu depuis 1621 et comporte des notes jusqu'en juillet 1624. Son auteur n'est donc pas nommé mais il s'agit de Wallerand de HANGOUART d'après les notes généalogiques du manuscrit "*ma fille épouse du Sr de LOGENHAGEN*", "*Guillaume HANGOUART mon frère*" par exemple. Il ne semble pas avoir confié la tâche de gérer ses fiefs à un receveur mais avoir tenu lui-même les comptes "*à moi payé... j'ai reçu...*", le style direct est omniprésent. Wallerand est décédé le 12 août 1623. Les notes allant jusqu'en 1624 sa fille ou Wallerand son fils, époux de Catherine DUCHASTEL, ont du utiliser le livre encore un moment.

Ce personnage possède de nombreux fiefs parfois important en taille, parfois presque insignifiants. Ce sont ceux de Bel Arbre à **Bondues** et **Marcq en Baroeul**, des Sénéchaux et Petit Wazière à **Wambrechies**, la Moussonnière à **Hem**, la Vichte à **Comines**, du Petit Quesnoy à **Roubaix** (18 cens ½ soit 1 hectare 64), de la Patinerie à **Avelin** et des Masures dit Esquiel à **Verlinghem**.

LES CHASSEREAUX

Avant de consulter ce dépouillement je vous invite à vous pencher sur le mode de fonctionnement de ce type de document et sur le vocabulaire employé. Ces informations seront valables quels que soit les lieux concernés.

Petite précisions techniques préalables : il s'agit d'ouvrages concernant des biens (le plus souvent des terres) tenus d'une seigneurie. Les propriétaires de ces terres sont divers, le seigneur ne possède pas toutes les terres de sa seigneurie.

Un **fief** est tenu d'une autre **seigneurie**. Chaque seigneurie est aussi un fief jusqu'à ne dépendre que du souverain qui n'est vassal de personne. Peut-on dire inversement que tout fief est seigneurie ? Rien ne s'y oppose dans les termes mais un fief peut parfois consister en quelques ares, un tout petit lopin de terre sans nom. Pour celui-là le terme "seigneurie" serait un peu disproportionné... D'une seigneurie devrait pourvoir dépendre au moins un arrière-fief, ou être d'une certaine taille, mais c'est une vision toute personnelle. Si on prend l'exemple de la seigneurie des Sénéchaux dans le présent dépouillement :

La haute Porte → Les Sénéchaux → La Salle de Lille → Le comte de Flandre (roi)

L'auteur nous indique qu'il s'agit un chasserel. Brief, dénombrement, cueilloir ou chasserel sont des livres de compte servant aux seigneurs. Le chasserel (ou cacherel) est un document sur lequel chaque propriétaire (et non propriété) occupe une page. Pour chaque parcelle de terre on précise les **abouts**, autrement dit qui sont les propriétaires des terres voisines ou les lieux qui la délimitent (chemin, rivière...). Puis une liste de dates de paiement des droits seigneuriaux annuels et lors des mutations et successions. Il sert donc plusieurs années et est d'un grand intérêt généalogique puisqu'il permet de suivre un bien à travers le temps, bien qui reste souvent dans la même famille.

¹ A.D.59 E 2188.

Suivant les dates d'utilisation du livre on peut trouver des dates de décès qui sont bien plus anciennes que celles contenues dans les registres paroissiaux : "*relief le pénultième de mars 1621 suite au trépas du dit Mahieu leur frère*". Nouveau terme : le **relief**. C'est le droit de mutation que paye celui qui achète ou à qui succède un bien. Si le bien a été acheté en commun par un couple "*acquis durant leur conjonction*", le(s) successeur(s) paye(nt) demi-relief à la mort de l'un d'eux. Le plus souvent le survivant d'un couple reprend la moitié de la succession et ses enfants l'autre moitié mais d'autres cas sont possibles. Si le relief n'est pas payé dans les sept jours et sept nuits le seigneur peut confisquer le bien. Dans les faits les reliefs sont souvent payés avec beaucoup de retard. Les mentions "*relief dû*" ne sont pas rares.

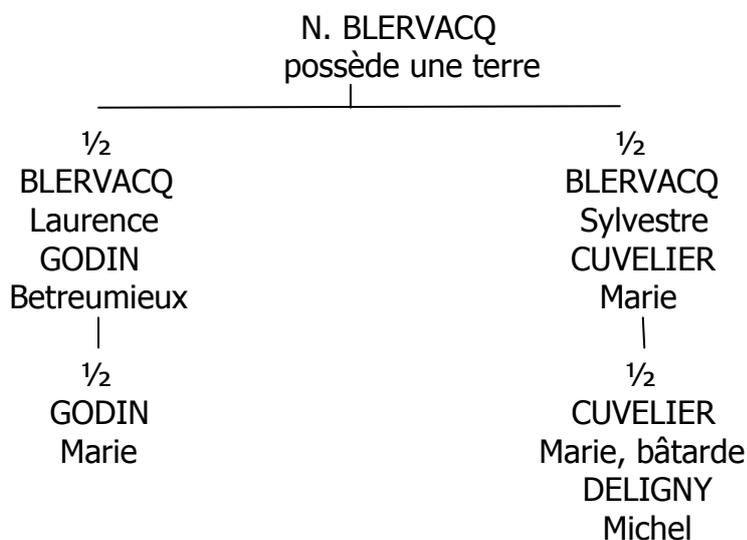
Avant de procéder à l'énumération des terres tenues de sa seigneurie, le seigneur (ou son receveur) a fait un état des lieux : de qui il tient son fief, ce qu'il doit à ce seigneur suzerain puis ce qu'il perçoit lui-même comme droits seigneuriaux annuels en nature (grains, œufs, animaux...) et argent, ce qu'il doit percevoir lors des ventes, successions, donations de ces dites terres.

Les règlements en nature peuvent être réclamés tels que mais le plus souvent on fait appel à la "**priserie de**" c'est-à-dire au marché d'une autre seigneurie de référence qui permet de connaître la valeur des biens en nature et d'en percevoir l'équivalent en argent, ce qui peut s'avérer particulièrement utile lorsqu'il s'agit de payer le quart d'un chapon... Dans le document qui suit on mentionne par exemple la priserie de l'Espière qui est une seigneurie comtale qui tient donc lieu de référence. Ces paiements annuels se font souvent en deux fois : mars et Noël mais d'autres dates sont possibles. Dans notre document le seigneur déduit ce qu'il a déjà reçu en nature de son fermier pour son usage domestique (du beurre ou du sucre).

On fait parfois mention des "anciens briefs" autrement dit des comptes précédents qui peuvent comporter des informations différentes. Ainsi des terres peuvent avoir été mesurées depuis le brief précédent et la superficie des terrains être reconnue différente de celle précédemment admise. Ces terres sont parfois divisées entre les héritiers ou, au contraire, regroupées pour n'en former plus qu'une ce qui implique de recalculer la répartition des rentes seigneuriales qui sont spécifiques à une terre particulière. On signale dans le document qu'on ne peut plus percevoir les rentes d'une terre parce que le receveur précédent ne l'a jamais fait bien qu'il en ait possédé le droit et qu'il est devenu impossible de retrouver des preuves de ce droit (f°95 r°).

Voyons quelques termes utilisés :

A L'encontre : signifie qu'une terre à été divisée soit entre deux seigneurs (un même champ dépendant de deux seigneuries), soit entre héritiers (ou acheteurs d'héritiers) donc une terre restée en indivision. C'est une information intéressante généalogiquement puisqu'elle nous donne une bonne piste de parenté. Ainsi si nous prenons le f°33 r°, même si le document ne le dit pas explicitement, nous pouvons admettre la piste suivante :



Acquis : A ne pas confondre avec "en l'acquis" (à la place) mais ici "des biens acquis" ce qui nous laisserait à penser qu'ils ont été achetés. Or **un bien acquis peut l'être également par succession**. Comme quoi le sens des mots évolue...

Décret : "Vendu par décret" autrement dit par décision de justice soit à cause d'une saisie pour dette, soit "comme délaissé vacant par les trépas de..." donc après la mort de quelqu'un qui n'a pas d'héritiers.

Retrait par proximité lignagère : C'est un droit qu'avait la parentèle d'un vendeur de reprendre à son compte la vente d'un bien (préemption). Il devait alors faire droit dans l'année qui suivait la vente et rembourser l'acheteur de tous les frais et principal du marché. Cette possibilité était surtout exercée lorsqu'il y avait intérêt à conserver un ensemble cohérent de terres déjà cultivées par la famille.

Déshérité / Adhérité : Si le premier terme nous est familier il faut bien le comprendre comme un acte volontaire, il ne s'agit pas d'être déshérité mais de se déshériter. Il s'agit des deux phases d'un même acte : le vendeur va trouver la justice seigneuriale pour dire qu'il a vendu un bien qui dépend d'elle (il se déshérite) et l'acheteur va reconnaître avoir acheté ce bien (il est adhérité) et payer les frais prévus. C'est le principe d'un *enregistrement* de nos jours.

Desrenter : Plusieurs mentions "DUPONT desrente" qui signifie que c'est le locataire qui paye les rentes seigneuriales à la place du propriétaire.

Flégard : C'est une sorte de terrain vague le long d'un chemin ou d'une rivière à usage parfois communautaire. Il est souvent considéré comme fief...

Cournée ou courroue : Apparaît dans les redevances en nature, il s'agit de journées de travail à fournir au seigneur.

LE DOCUMENT

Comme d'habitude avec ce genre d'ouvrage censé suivre les mutations de propriétés, des mentions ont été ajoutées avec le temps. Dans le dépouillement entre parenthèses en italique vous trouverez les textes plus récents.

Nouveau livre et cacherel de tous mes fiefs ausquels dependent et sont deus rentes Srialles ensamble fiefz en tenus.

BEL ARBRE à Bondues et Marcq en Baroeul

f°1 r° Fief et seigneurie du BEL ARBRE tenu du fief de le Court [à Linselles] à X livres de relief, soy consistant en plusieurs rentes Srialles sur plusieurs maisons et heritaiges gist es p~oisches de Bondues et Marcques en Baroeul chastellenie de Lille, dont la declarac~on s'ensieult tous lesquels heritaiges en tenus doibvent double rente a la mort de l'heritier et le X^e denier a la vente don ou transport.

Bailly : Pierre BUCQUET

Eschevins en nombre de quatre : Jacques HENNEBOT, Jacques DESPLANCQUES, Pierre LEPLAT, Antoine SEQUEDIN (*terminé*).

Maître Wallerand DUGARDIN licencier es loix, avocat at esté par moy fait eschevin en mars 1622 au nom de Jacques HENNEBO excusé pour son anchien eaige.

Pasquier DECOTTIGNIES at esté créé eschevin du Bel Arbre par le trespas d'Antoine SEQUEDIN.

Pierre, Mahieu, Jean et Olivier SIX, Adrien DELORGHE époux de Marie SIX et Jeanne SIX enfants et héritiers de feu Pasquier et de feu Adrienne LALLEMAN et aussi héritier de feu Adrien et feu Pasquier SIX leurs frères.

- Hôtellerie du "Bel Arbre" à Bondues sur 7 cens acquis par le dit feu Pasquier leur père d'Antoine BOUTILLIER.

- 6 cens de labour acquis comme dessus.

- Une maison sur un cent 1/2 venant de Chonnette BOUTILLIER veuve de Mahieu SIX.

- 2 cens pris en 3 cens à l'encontre de la veuve et enfants Jean DESWAYMEAULX acquis par le dit feu Pasquier d'Antoine BOUTILLIER.

- Un cent 1/2 de labour, moitié de 3 cens à l'encontre du seigneur DE BONDUES.

Reçu en 1621-1622. Les dits SIX ont payé le relief le pénultième de mars 1621 suite au trépas du dit Mahieu leur frère et le 3 juin 1621 pour le relief d'Olivier SIX aussi leur frère.

f°4r° Monsieur le comte DE HENNIN, seigneur de Bondues

- Un cent 1/2 parfait des dits 3 cens à l'encontre des enfants Pasquier SIX.

f°5r° La veuve et enfants de feu Jean DESWAYMEAULX vivant marchand drapier à Lille

- 4 cens de labour

1/2 relief du 26/03/1618 comme acquis pendant leur conjonction par décret l'an 1603 à la veuve Charles LELEU et auparavant à Antoine BOUTILLIER.

- Un cent parfait de 3 cens à l'encontre des enfants Pasquier SIX.

- 4 cens de triez à labour acquis par le dit feu Jean de Jacques MIGNOT époux de Marie BONTE.

- 4 cens de triez à labour acquis du dit MIGNOT comme époux de la dite.

f°7r° Les enfants et héritiers de feu le baron DE LEIDE seigneur de Péronne

- 1/2 cent à Bondues.

f°8r° Jean DESSAUVAIGE comme époux de Marguerite LEDUC pour 1/4 par achat de Jean LEDUC, 1/4 adhérité le 03/02/1621, Jacques et Pierre LEDUC pour chacun un autre quart, tous héritiers de Charles DELEROIERE par relief du 06/08/1620.

- Un lieu manoir et tiers de 8 cens 10 verges de jardin dont les deux autres tiers appartiennent à Jean DELEPLANCQUE par achat de Noël DESBONNE.

(Jean DESSAUVAIGE seul / Jacques, Pierre, Jean LEDUCQ et Jean DESSAUVAIGE époux de Marguerite LEDUCQ par relief du 05/01/1621 par le trépas de Charles DELEROIERE trépassé le 06/08/1620.

Le 03/02/1621 Jean DESSAUVAIGE a été adhérité du quart à Jean LEDUCQ. Le 23/04/1622 Jean DESSAUVAIGE a acheté et a été adhérité la moitié de cette partie à lui vendue par Pierre et Jacques LEDUCQ moyennant 240 livres.)

f°9v° Les dits Jean DESSAUVAIGE époux de Marguerite LEDUCQ, Jean et Jacques LEDUCQ enfants de feu Pierre.

- Un cent et 2/3 de cent acquis de Mahieu DESROUSEAU avec maison sur 6 cens et les 2 parties d'un cent dont les 3 cens 3 quartrons appartiennent à Antoine SEQUEDIN, la moitié de 5 quartrons avec maison au dit Jean LEDUCQ seul et l'autre moitié à la veuve Philippe LEMEZ.

(Le 21/08/1621 Jacques, Pierre, Jean LEDUCQ et Jean DESSAUVAIGE époux de Marguerite LEDUCQ ont payé le relief d'un 1/2 cent 1/2 quartron compris en cette partie succédés par le trépas de Jeanne FAUVART(?) fille de Pierre et de Jeanne LEDUCQ).

f°10v° Le dit Jean LEDUCQ seul.

- 1/2 d'une maison et 3 quartrons par lui acquis de Jean DEGUESTEM le 06/10/1608 et 09/04/1611 à l'encontre de la veuve Philippe LEMETTRE.

f°11v° Mahieu LEMETTRE fils et héritier de Marguerite DELEROIERE et de feu Philippe LEMETTRE

- 1/4 de la maison sur 5 quartrons ci-dessus dont Jean LEDUCQ a la moitié et 5 quartrons.

(Dû le relief par le trépas du dit Philippe LEMETTRE).

f°12v° Gaspard, Pierre et Marie LEMETTRE, enfants de Philippe et neveux et nièce en ligne directe de Marguerite DELEROIERE.

- 1/4 d'une maison et 5 quartrons ci-dessus.

f°13v° Jean DELEPLANCQUE marchand de pièces drapier à Lille par achat et adhérité le 23/08/1614 de Noël DESBONNE fils de feu Jean.

- Une maison sur 5 cens 10 verges.

- 4 cens de triez à labour.

- 5 cens et 1/3 cent pris en 10 cens et 1/3 cent à l'encontre de Jean DESCAM fils de feu Jean.

(Par l'achat du dit DELEPLANCQUE est fait mention de 5 cens de labour)

- 11 cens 17 verges de triez à labour appelé "Le Bas Camp" par achat du dit DELEPLANCQUE.

- Un cent de terre pris en un lieu manoir appartenant à Jacques PLANTEFEBVRE par lui acquis des hoirs Adrien LEPLAT.

- 6 cens acquis de Noël DESBONNE.

- 10 cens de labour.

- 6 cens jadis à Martin LEPLAT.
 - 3 cens 1/2 pris en 6 cens à l'encontre de Jacques PLANTEFEBVE qu'il a acquis des hoirs Adrien LEPLAT.
 Vendus par le dit DEBONNE le 24/08/1614.

f°17r° Pierre, Jean, Philippe, Jeanne et Catherine SEQUEDIN enfants et héritiers de feu Antoine et de sa femme décédés tous deux en août 1619.

- Un lieu manoir et 3 cens 3 quartrons de jardin.
 - 3 cens acquis par leur père le 05/04/1613 de Noël CHARLET moitié de 6 cens pris en un bonnier dont le reste est tenu de Bauffremmes.

f°18v° Gilles LEPLAT par rattrait par proximité lignagère le 12/11/1608 comme vendu par Michelle DECOUROUBLE fille de feu Louis et Jeanne LEPLAT.

- 4 cens.

f°19v° Jean LEPLAT fils de feu Gilles.

- 4 cens de triez à Bondues.

f°20v° Charles FERRET époux de Marie POLLET fille de Vaast et de Marie DESPRETZ et héritière de sa mère, Jean ZWANNE époux de Catherine DEGUESTEM fille de Jacques et de la dite DESPRETZ et Péronne DEGUESTEM fille non mariée de la dite DESPRETZ chacun pour un tiers.

- 5 cens de jardin.

- 1/3 et 1/4 d'un tiers en 11 cens à l'encontre des enfants de Marie DELESCLUZE et de la femme Charles DELERUE.
(Le 21/01/1622 les dits FERRET et POLLET ont vendu à Pierre SEQUEDIN un cent 63 verges de jardin pour 327 livres. Ont aussi vendu à Pierre PAREIN(?) brasseur un cent 48 verges de labour pour 224 livres)

f°22r° Charles DELERUE époux de Jeanne DESROUSEAU et Isabeau DESROUSEAU filles et héritières de feu Mahieu et de Catherine DESPRETZ et à cause d'icelle par relief du 16/06/1610.

- Un lieu manoir et 5 cens de jardin.

- 1/3 de 11 cens ci-dessus.

f°24r° Jeanne et Marguerite HERREN enfants de Pierre et de feu Marie DELESCLUZE venant de leur mère par relief de feu Gilles HERREN leur frère.

- 3/4 du tiers de 11 cens ci-dessus.

- 6 cens 1/2.

- Un lieu manoir sur 4 cens.

f°25v° Jean DELEROIERE meunier de Bondues.

- Un lieu manoir et 4 cens de jardin par lui acquis de Noël WAIGNON.

(Le dit Jean DELEROYERE pour la moitié comme acquêts, Charles (le dit Charles est décédé), Jean, Guillaume, Olivier, Philippe, Jeanne, Barbe, Marie, Antoinette et Marguerite DELEROYERE ses enfants)

(Le 16/06/1621 n'a pas été payé pour le trépas du dit Jean DELEROYERE)

f°26v° Les pauvres de Bondues

- 10 cens.

(Thomas FLAMENG homme vivant et mourant)

f°27v° Jacques GONSE fils de Thomas, laboureur à Wambrechies par achat du 04/03/1615 de Louis Jacques FLAMENG son frère, Chrétien FLAMENG son oncle et Abraham FLAMENG fils de feu Antoine.

- Un lieu manoir et 6 cens.

f°28v° Josse COISNE époux de Florence FLAMENG.

- 2 cens pris en 8 cens à l'encontre de Jacques GONSE ci-dessus.

f°29v° Jacques DESPLANCQUES fils de feu Antoine, marchand de draps à Bondues.

- Un lieu manoir et 3 cens 3 quartrons de jardin par lui acquis en novembre 1608 des héritiers Jean MONTAIGNE dit Montigny.

- 2 cens partie de 4 cens de labour par lui acquis d'Antoine DESOBRY.
- 4 cens 21(?) verges de jardin par lui acquis le 15/04/1614 de Noël CHARLET héritier à cause de sa femme d'Antoine BOUTILLIER pris en 5 cens 1/2 à l'encontre de Jean CAPPON à cause de Marie WAIGNON sa femme aussi héritière du dit BOUTILLIER.
- 4 cens de labour acquis du dit CHARLET.
- 4 cens acquis le 02/11/1616 de Jean et Marie DESTAILLEURS pris en 8 cens à l'encontre du dit DESPLANCQUES.

f°32r° Jean CAPPON époux de Marie WAIGNON héritière d'Antoine BOUTILLIER.

- Un cent 1/2 de jardin parfait de 5 cens 1/2 à l'encontre de Jacques DESPLANCQUES par achat de Noël CHARLET à cause de sa femme.

f°33r° Marie GODIN fille de feu Betreumieux et de feu Laurence BLERVACQUE pour le relief de la moitié du 06/06/1619 par le trépas de sa mère à l'encontre de Marie CUVELIER veuve de Sylvestre BLERVACQUE.

- 5 cens de labour acquis par ses parents de Pierre WERBROUCQ.
- Les dites chacun par moitié pour 8 cens de labour.

(Marie CUVELIER veuve de Sylvestre BLERVACQUE est allée de vie à trépas et a donné la moitié à la femme de Michel DELIGNY sergent du bailliage qui est bâtarde. / Le 07/09/1621 reçus de Michel DELIGNY époux de Marie CUVELIER, bâtarde, les droits seigneuriaux de la dite moitié).

f°34v° Gilles HESPEL, lieutenant de Croix, héritier avec d'autres d'Antoine BOUTILLIER.

- 3 cens parfait de 6 cens dont le reste à été vendu à Antoine SEQUEDIN pris en un bonnier dont le reste est tenu de Bauffremmes.

f°35v° Pasquier BOUILLET fils de feu Pasquier pour 1/9^{ème} comme héritier de son père et les 8 parts de 9 par achat de ses frères, sœurs et cohéritiers le 26/11/1620.

- Un lieu manoir et plusieurs autres édifices où sont les halles à draps de Bondues en jardin et labour 23 cens 15 verges.

f°37r° Jean Baptiste DUE époux de Damoiselle Jeanne TOLLENAIRE, petite-nièce en ligne collatérale du côté maternel de Damoiselle Jeanne LEROUX fille non mariée de feu Claude et par donation d'icelle.

- 31 cens de pâture et labour.
- 8 cens 10 verges en deux pièces de 5 cens 10 verges et 3 cens.
- 5 cens 10 verges de labour en 8 cens dont le reste est tenu d'autre seigneurie.
- 8 cens de labour.

f°39r° Pasquier DECOTTIGNIES fils de feu Robert et *(par relief du 4 juillet 1619 par le trépas?)* Marguerite DESCAM sa mère par achat chacun par moitié de Guillaume DESOBRY.

- 2 cens de pré.
- 3 cens de terre à labour pris en 8 cens à cause de sa femme tenus de Haute Val.

f°40v° Jean BOUILLET époux de Claire DESPLANCQUES fille de feu Martin par relief du 11 de juillet 1613.

- Un cent de pré à l'encontre du dit Pasquier DECOTTIGNIES.

f°41v° A moi appartient comme fils de feu mon père que Dieu absolve

- 3 cens de labour tenus du Bel Arbre acquis par feu mon père de Catherine DUCASTEL.

f°42v° Jean DESTAIN fils de feu Jean par demi relief échu par le trépas de son père et (blanc) sa mère acquis durant leur conjonction de Jean BOUILLET le 9 novembre 1604.

- 2 cens 1/2 de terre.
- 8 cens 1/2 à l'encontre de Gilles BOUILLET.
- 5 cens pris en 10 à 11 cens à Noël DESBONNE.
- 6 cens 1/2.

f°44r° Gilles BOUILLET fils de feu Jean.

- 2 cens pris en 10 cens à l'encontre de Jean DESCAM.
- 5 cens de terre.

f°45r° Jacques PLANTEFEBVE l'aîné époux de Marie DESBONNE fille de feu Josse par relief du 13 septembre 1617 moitié à l'encontre de Pierre LEPLAT époux de Catherine DESBONNE et de Louis DESTOMBES époux de Marthe DESBONNE filles et héritières du dit Josse.

- 1/3 de maison et 9 cens de jardin sauf petite portion de labour dont la moitié était patrimoine du dit Josse et l'autre par achat de Michel DESOBRY.

- 1/3 de 6 cens de labour acquis du dit Josse par décret comme vacant par le trépas de Jean LEPLAT dit Le Hocque. (- 3 cens de jardin venant du dit Josse - rayé)

- 1/2 à l'encontre du dit Pierre LEPLAT et par partage en 21 cens 17 verges à savoir 11 cens 17 verges acquis par feu Noël DESBONNE de Luc LECOMTE et 10 cens patrimoine du dit feu Josse.

Le dit Jacques PLANTEFEVE seul.

- 4 cens de labour acquis par le dit feu Josse DESBONNE de Roland LEPLAT.

Le dit Jacques PLANTEFEBVE l'aîné par achat des héritiers d'Adrien LEPLAT le 11 juillet 1612.

- Un lieu manoir sur 5 cens un quartron pris en 9 cens de jardin dont le reste est tenu de Bauffremées.

- 15 cens de labour acquis come dessus, dans les anciens briefs en deux parties de 4 cens et 11 cens.

- 8 cens 1/2 acquis comme dessus nommés Renbroux aux anciens briefs en deux parties de 6 et 2 cens 1/2.

f°48r° Louis DESTOMBES époux de Marthe DESBONNE fille et héritière de Josse par relief du 13 septembre 1617.

- Un cent à l'encontre de Pierre LEPLAT époux de Catherine DESBONNE et de Jacques PLANTEFEVE époux de Marie DESBONNE.

- Un cent pris en un lieu manoir et 10 cens de jardin mentionnés folio 45.

(François, Jean, Marie et Madeleine DESTOMBES enfants des dits)

- 1/3 de 6 cens de labour à l'encontre des dits.

(Le 26 mars 1621 Toussaint DE HENNION à cause de Marie DESTOMBES sa femme, nièce et héritière du dit Josse DESBONNE en ligne directe a vendu à Jacques PLANTEFEVE fils de Jacques 1/4 du dit cent de jardin et 1/4 de 2 cens de labour).

f°49r° Pierre LEPLAT

- 4 cens de labour acquis le 4 août 1610 de François ROART et Isabeau SIX sa femme auparavant veuve de Pasquier CORNILLE fille et héritière de Marie BONTE.

- 12 cens de labour par achat du 2 novembre 1616 de Martin DESTAILLEURS, Guillaume PIETRE époux de Marie DESTAILLEURS et Jean DESTAILLEURS.

f°50v° Autres parties appartenant à Mathieu, Guillaume, Hugues, Agnès et Marguerite LEPLAT enfants du dit Pierre qu'il eut de feu Catherine DESBONNE fille et héritière de Josse DESBONNE.

- 1/3 de lieu manoir, la moitié en 9 cens à l'encontre de Jacques PLANTEFEVE et les enfants Louis DESTOMBES et 10 cens de jardin et 1/3 de 6 cens de labour à l'encontre des mêmes.

- 4 cens par partage dans les anciens briefs 3 cens de jardin.

- 1/2 à l'encontre de Jacques PLANTEFEVE époux de Marie DESBONNE de 21 cens 16 verges.

f°52r° Déclaration des héritages de feu Josse DEBONNE relevés par Pierre LEPLAT en qualité de mari de Catherine DESBONNE et depuis le trépas d'icelle au nom de Mathieu, Guillaume, Hugues et Marguerite LEPLAT ses enfants, Louis DESTOMBES époux de Marthe DESBONNE et Jacques PLANTEFEVE époux de Marie DESBONNE filles du dit feu Josse.

- Un lieu manoir et 10 cens de jardin sauf petite portion de labour, moitié patrimoine, autre par achat d'Antoine DESOBRY.

(Le 3 septembre 1617 Jacques PLANTEFEVE, Pierre LEPLAT et Louis DESTOMBES en ont chacun un tiers).

- 6 cens de labour acquis par décret de Jean LEPLAT dit le Hocque.

(Pierre LEPLAT a relevé au nom de ses enfants - 18 juillet 1618 - date rayée).

- 3 cens de jardin venant de son père.

(Cette partie appartient aux enfants Pierre LEPLAT par partage).

- 11 cens 17 verges acquis de feu Luc LECOMTE.

(Par partage 21 cens 17 verges qui sont les 11 cens 17 verges et 10 cens, moitié à Jacques PLANTEFEVE et aux enfants LEPLAT).

- 4 cens de labour acquis de Roland LEPLAT.

(Jacques PLANTEFEVE par partage).

- 10 cens de terre.

(*Jacques PLANTEFEVE et les enfants LEPLAT chacun par moitié*).

f°54r° Le 26 mars 1621 Toussaint DE HENNION à cause de Marie DESTOMBES sa femme, nièce et héritière en ligne directe de Josse DESBONNE a vendu à Jacques PLANTEFEVE fils de Jacques 1/4 d'un cent de jardin et 1/4 d'un cent de labour pris en 6 cens à l'encontre des dits vendeurs, Pierre LEPLAT et Guillaume LEPLAT à Bondues.

f°54v° Pierre DERICHEMONT fils et héritier de feu Jean et d'Agnès MORDACQUE en secondes noces veuve de Jean HORRE(?).

- 6 cens de jardin pris en son lieu manoir sur 10 cens dont le reste est tenu de Bauffremmes.

(*François DERICHEMONT fils de feu Pierre par relief du 31 mars 1621 échus par le trépas de son père en juillet 1620*).

- 4 cens 1/2 acquis tous deux par Jean RICHEMONT en 1584 des hoirs Antoine DESPLANCQUES, aux anciens briefs seulement 10 cens.

- 6 quartrons 1/2, un quartron 1/2 verge acquis comme dessus pris en 18 cens dont le reste est tenu de Bauffremés.

f°56r° Jacques HENNEBO fils de feu Pasquier.

- 7 cens de labour acquis des hoirs Pierre LEPLAT.

- Un lieu manoir nommé "Les Foulons" sur 4 cens 1/2 compris petite portion de pré acquise en juillet 1612 des hoirs Adrien LEPLAT.

- 5 cens de labour acquis comme dessus à prendre en 18 cens à l'encontre des enfants Martin DESTAILLEURS à présent vendu.

f°58r° Roland LEPLAT

- 3 cens 1/2 compris une pièce de 26 cens.

f°59r° Le 6 avril 1619 Pierre DELESPAU et Anthmono (sic) DELESPIERRE sa femme ont vendu à Pierre DESROUSEAU drapier à Bondues 1/6^{ème} d'un demi bonnier nommé "Le Mauvais Bonnier" à prendre à l'encontre de Josse et Jean DELESPIERRE et Gilles HESPEL tenu de Bauffremés et Bel arbre.

Pierre SEQUEDIN pour un cent 63 verges de jardin par lui acquis le 22 janvier 1622 de Charles FERRET et Marie POLLET sa femme.

f°59v° Pierre HERREN brasseur du "Chien" à Lille a acheté le 22 janvier 1622 de Charles FERRET et Marie POLLET sa femme un cent 8 verges de labour tenus de Bel Arbre.

f°60r° Total des terres tenues de Bel Arbre : 28 bonniers environ.

Devant à St Rémy 55 rasières 3 havots 2 quarels de blé

Devant à Noël 38 chapons, une poule, 1/6e et 1/12e d'une, un cocquatre 1/2, 4 sous 11 deniers 10 sols en argent.

Devant au mi-mars 45 rasières 3 havots d'avoine.

Et une rasière un havot un quarel de bray.

Faisant pour l'année échue à St Rémy 1620 et mi-mars 1621 : 422 livres 12 sols 4 deniers parisis.

La somme de l'année échue à St Rémy 1621 et mi-mars 1622 : 566 livres un sol 6 deniers.

f°62r° Droits seigneuriaux et reliefs dus et reçus à cause de mon dit fief du Bel Arbre depuis le premier jour de mars 1621.

26/03/1621 Jacques PLANTEFEBVE fils de Jacques a acquis de Toussaint DEHENNION et Marie DESOBRIS sa femme, nièce et héritière en ligne directe de feu Josse DESBONNE le quart d'un cent de jardin et le quart de 2 cens de labour pour 75 livres - 7 livres 10 sols

30/03/1621 Pierre, Mahieu, Jean, Marie et Jeanne SIX frères et sœurs pour le relief d'un sixième d'un lieu manoir et 18 cens 1/2 f°1er par le trépas d'Olivier leur frère.

31/03/1621 Gaspard SCRYK receveur de François DE RICHEMONT fils de feu Pierre pour relief de 13 cens par le trépas du dit père advenu en juillet 1620 f°55 - 27 livres 17 sols 4 deniers

11/08/1621 Jacques, Pierre, Jean LEDUCQ et Jean DESSAUVAIGE époux de Marguerite LEDUCQ ont payé le relief de 1/2 cent et un quartron compris en un cent 2/3 cent par le trépas de Jeanne FAUVART fille de feu Piat et de Jeanne LEDUCQ f°9v° 07/09/1621 40(?) sols de Michel DELIGNY sergent du bailliage, époux de Marie CUVELIER bâtarde pour le droit seigneurial de 6 cens 1/2, moitié de 13 cens donnés par don d'entre vifs aux enfants du dit DELIGNY et Marie COUVREUR(?) par Marie CUVELIER à son trépas veuve de Sylvestre BLERVACQ f°34 - 45 livres

f°62v° 22/01/1622 reçu de Pierre SEQUEDIN pour le plein droit seigneurial d'un cent 63 verges de jardin par lui acquis de Charles FERRET et Marie POLLET sa femme f°20v° pour 342 livres - 34 livres 4 sols

22/01/1622 reçu de Pierre HERRE pour les 3/4 de droit seigneurial d'un cent 48 verges de labour acquis des dits FERRET et sa femme pour 224 livres f°20v° - 16 livres

SENECHAUX à Wambrechies

f°66r° Priserie d'avoine de la seigneurie d'Espaing à Wambrechies suivant laquelle on se doit régler pour le fief et seigneurie des Senecaux a trois deniers moins à la rasière.

Chandeleuze 1621 : 52 sols 10 sols (sic)

Chandeleuze 1622 la rasière : 65 sols

f°67r° Le fief et seigneurie des Senecaux gisant à Wambrechies, châellenie de Lille et tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief par moi acquis de (blanc) DE BAUFFREMMES chevalier, seigneur de Hailly, d'Esne etc. pour en soit par moi et ma femme viagèrement et en propriété dont l'en ai fait héritière par le marché à ma fille Catherine HANGOUART femme à présent de Antoine DE LOGENHAGEN écuyer, Sr d'Ingueland, sois consistant en cent une rasière d'avoine ou environ, un chapon, 2/3 d'un, une ouvelée, 2/3 et 1/12e d'une ouvelée de blé mesure de Lille à la priserie de la seigneurie d'Espaing au dit Wambrechies de la chandeleur chacun an et 27 livres 10 sols 4 deniers parisis en argent aussi chacun an au dit terme. Le tout selon les anciens briefs et les rapports et dénombremens des rentiers, fieffés et tenanciers qu'ils en ont fait l'an 1610, si sont tenus du dit fief plusieurs arrière-fiefs ci-après déclarés en fin de cahier de terres renteuses.

Albert, Richard, Pierre, Marie et Jeanne FOURMESTRAUX enfants mineurs de feu Nicolas et de Damoiselle Marguerite DE MONCHEAUX, le dit Nicolas fils de feu Nicolas par succession de Jeanne CORNILE veuve de Martin LEGRAND, héritière de feu Oste CORNILE, les dits enfants par relief qu'en a fait leur dite mère en leur nom le 23/01/1619.

f°67v° - 25 cens de labour à Wambrechies en 19 et 6 cens.

- 10 cens de labour.

- 9 cens de labour.

f°68r° Le 02/12/1621 Marie FOURMESTRAUX femme de Gérard LECLERCQ est allée de vie à trépas dont est du le relief 1/5ème.

f°69r° Jean DUHOT époux d'Antoinette OPATIN fille de feu Philippe :

- Un bonnier de labour

- 13 cens de labour

f°70r° Parties d'héritages cotiers appartenant à Martin HUDSBAULT que décharge Philippe GUESQUIERE son censier.

Martin HUDSEBAULT pour :

- Un lieu manoir sur 2 bonniers 5 cens.

- 11 cens 3 quartrons de labour en deux pièces de 9 et 2 cens 3 quartrons.

- 8 à 9 cens de labour acquis la moitié le 26/05/1599 de Mahieu LEPLAT, oncle et héritier de Jacques DELEFORTRIE et l'autre le 02/10/1603 de Jean, Jacques et Isabeau LEPLAT et Nicolas LEPLAT héritiers du dit DELEFORTRIE.

Un lieu manoir sur 3 bonniers 9 cens 3 quartrons en tout.

f°71v° Au dit Martin HUDSBAULT déchargé par Mahieu WIONCQUIEL son censier :

- 10 cens 1/2 acquis le 03/12/1597 d'Absalon DEBAILLOEUL époux de Catherine BECQUART fille de feu Jean et de Philippe BECQUART pour lui et comme procureur de Marguerite, Marie et Anne BECQUART ses sœurs.
 - Un cent de jardin et labour acquis à Madeleine MALLE veuve de Michel COGELIN le 21/01/1603.
 - 8 cens 3 quartrons.
- Soit en tout 20 cens un quartron.

f°73r° Au dit Martin HUDSBAULT que décharge Noël WICCART son censier :

- 9 cens de labour.

f°74r° Michel, Jean, Alison et Adrienne LEMAHIEU enfants et héritiers de feu Michel

- Un lieu manoir à usance d'hôtellerie et taverne à Wambrechies nommé "Le Baille" sur 8 cens.

f°75r° Jean, François, Philippe et Pasquier DEVILLERS enfants de feu Jean et de feu Antoinette DEHALLUWIN par relief du 02/12/1615 par le trépas de leurs parents

- 8 cens 18 verges entourés de haies

f°76r° Jean BALVIN

- 14 cens 17 petites verges

Le 20/05/1617 Jean GUESQUIERE frère de feu Fremine vivante femme du dit BALLAVIN (sic) décédée sans enfants a payé l'entier relief de cette partie déclarant que le dit BALAVIN a été retraits par proximité du côté de sa femme ce que le dit BALAVIN dénie.

- 2 cens acquis le 31/08/1612 de la veuve Jacques BUGSAN.

f°77r° Michel MOREL marchand savonnier à Lille époux de Jacqueline HUBERT fille de feu Jacques qui l'avait acquis de Jacques et Mahieu LEPLAT le 17/10/1587.

- 10 cens 3 quartrons
- 12 cens un quartron de labour acquis par le dit feu HUBERT le 03/01/1590
- 4 cens acquis pas le dit défunt le 09/07/1576 de la veuve Philippe MEURISSE et de ses enfants
- Un lieu manoir sur un bonnier 7 cens un quartron 5 verges 1/2

f°78v° Mahieu DERVEAU par achat du 15/07/1620 de Catherine LEPLAT veuve de Jacques BUGSAN

- Un lieu manoir et 5 cens en jardin et labour

f°79r° Gilles BEHAGLE boulanger hors de la Porte de Courtrai à Lille par achat du 06/09/1619 de Jacques LECLERCQ fils et héritier de Michelle LEPLAT veuve de Jacques LECLERCQ

- Un lieu manoir sur 4 cens 3 quartrons 3 verges 1/2
- 4 cens 1/2 4 verges 1/2 de labour par achat comme dessus

f°80r° Mahieu DERVEAU

- 4 cens 3 quartrons 3 verges 1/2 moitié jardin, moitié labour

f°81r° François POUVILLON époux de Marie FOURMESTRAUX, marchand à Lille

- Un bonnier de pré

f°81v° Mahieu ROUZEE

- Un lieu manoir nommé "L'abbaye" et 1/2 cent

f°82r° Marie TRUFFART veuve d'Antoine DELEVAL fils de feu Pasquier et ses enfants par demi relief du 24/02/1621 comme acquis durant leur conjonction

- 2 cens de pré

f°82v° Antoine, Jean, Daniel, Charles, Michel, Jacques et Marie BOUSSEMART enfants de feu Charles par relief du 20/08/1614

- 8 cens 3 verges de labour

f°83v° Marie DEHALLUWIN épouse de (blanc), fille unique et héritière de feu Jean par relief du 28/06/1617
 - 6 cens 1/2 de labour en deux pièces de 4 cens 1/2 acquis par le dit feu Pierre DESBONNE (sic) pris en 10 cens à l'encontre des hoirs Pierre GRIFFON venant de François FERNAND et 2 cens pris en 12 cens dont le reste est tenu d'Espaing.

f°84v° Jean DESPLANCQUES

- 2 cens de labour moitié par succession d'Hugues son père et l'autre moitié par lui acquise le 12:04/1613 de Jacques son frère

f°85r° Jean DESRUMAULX fils de feu Jean et de feue Catherine LERNOULD

- 12 cens 5 verges de jardin avec maison et labour
 - Venant de la dite feue LERNOULD 8 cens 14 verges compris 3 quartrons 1/2 de pré et reste labour
 - 3 cens 1/2 compris la mesure des "Preaulx"
 - 3 cens, moitié de 6 cens à l'encontre de Mahieu DEROUBAIX acquis de Jacques BONDUEL
 - 3 cens 3 quartrons acquis d'Antoine DESPLANCQUES pris en 21 cens 22 verges 3/4 et 1/2 de verge appelé "le Ca... (camps?) commun" (voir plus loin) dont le reste appartient à Mahieu DEROUBAIX

f°87r° Le dit Jean DESRUMAULX déchargé par Thomas ARROLLE son censier

- 6 cens 23 verges de jardin nommé "Les Préaulx des Annois"

f°88r° (*Jacques SIX fils de feu Pierre et Jean SEQUEDIN fils de Mathieu de Wambrechies par achat du 26/01/1622 de la veuve et enfants*)

Mathieu DEROUBAIX fils de feu Jacques

- 17 cens 1/3 de labour nommé "Le Commun" parfait de 21 cens 22 verges 3/4 et 1/2 verge dont le reste appartient à Jean DESRUMAULX
 - 3 cens moitié de 6 cens à l'encontre du dit DESRUMAULX

f°88v° En juin 1620 n'a pas été acquitté le relief échu par le trépas de Mahieu DEROUBAIX à savoir par Marie BAILIN (BUTIN¹?) sa veuve, Jacques et Mahieu DEROUBAIX, Jean SEQUEDIN de Wambrechies et Caurez(?) COUSIN.

Le 26/01/1622 la veuve Mahieu DEROUBAIX et ses enfants ont vendu à Jacques SIX fils de feu Pierre et Jean SEQUEDIN fils de feu Mahieu de Wambrechies les deux parties d'héritage moyennant 16000 francs argent dont le droit seigneurial est acquitté 120 livres parisis.

Le 28/01/1622 ai reçu le relief de Jean DENOIELLES à la place des dits enfants 28 livres

Le 12/02/1622 Jacques SIX a payé le reste du relief 40 sols 6 deniers

f°89r° François VAS et Jean DELEHAYE de Lille époux de Jeanne VAS enfants de feu Jacques VAS, héritiers de feu Jacques leur frère tous trois héritiers de feue Philippotte GRISSON qui fut fille de feu Pierre qui était héritier de feu François FERNAND

- 8 cens 1/2 de pré en deux pièces de 4 cens et 4 cens 1/2.

f°90r° Jean DELEFORTRIE de Bondues

- Un lieu manoir avec labour sur un bonnier 4 cens 17 verges par lui acquis de Sainte COLLART et autres
 - 5 quartrons acquis d'Oste DALIN
 - Un cent 1/2 acquis d'Antoine LEHOUCQ

Quittance par Jean DESRUMAULX à la place du dit DELEFORTRIE pour l'année 1623 portant 35 livres 6 sols 3 deniers parisis

f°91r° Pierre DELEMOTTE fils et héritier de Péronne DAMME à son trépas veuve de Jacques DELEMOTTE par relief

- Un lieu manoir et 1/3 cent

Le 13/05/1615 Pierre DENNEQUIN et Catherine SIX sa femme ont vendu au dit Pierre DELEMOTTE un lieu manoir et 1/3 cent à Wambrechies moyennant 240 livres.

¹ Cf. notariat Barnabé SIX de Wambrechies A.E.Gand 219/A-1110 Isabeau BERNART femme de Mathieu DE LATRE d'Haubourdin cède à Marie BUTIN femme de Mathieu DE ROUBAIS fils de Jacques de Wambrechies son droit de demi-douaire sur un héritage situé à Lomme et Capinghem appartenant à ladite Marie BUTIN par la succession de Jean BUTIN son père.

f°92r° Total des terres tenues du dit fief et seigneurie des senecaux à Wambrechies : 24 bonniers
Devant à la chandeleur 101 rasières d'avoine priserie de la seigneurie d'Espaing à Wambrechies sauf 4 deniers de moins par rasière
En argent 27 livres 10 sous 4 deniers parisis
En chapons un chapon et 2/3 d'un
Et en blé une ouvelée 2/3 et 1/12e d'une
Total des sommes de l'année échue à la chandeleur 1621 : 295 livres 9 sols 10 deniers parisis
Pour la chandeleur 1622 : 358 livres 17 sols 10 deniers

f°94r° Déclaration des fiefs tenus en hommage de mon dit fief de Senecaux gisant à Wambrechies.

Maximilien GILLEMAN auditeur de la Chambre des comptes de Lille, fils et héritier de feu Adrien, vivant président de la dite Chambre et de feu Philippotte DELEFORTRIE et par succession de sa dite mère pour un fief nommé le fief et seigneurie des Saumuo(?) contenant un bonnier de gros et en rentes seigneuriales 31 rasières d'avoine et autres avec justice vicomtière devant dixième denier à la vente, don ou transport et à la mort de l'héritier - 60 sols parisis

Le 13/11/1621 le dit Maximilien est allé de vie à trépas dont est du relief.

Albert, Richard, Pierre, Marie et Jeanne FOURMESTRAUX enfants de feu Nicolas par relief qu'en a fait Damoiselle Marguerite DE MONCHEAULX leur mère le 23/01/1619 déclarant que ce fief appartient par indivis à ses enfants ne permettant la coutume que fief fut divisé, lequel Nicolas en a hérité de Jeanne CORNILLE veuve de Martin LEGRAND pour un fief contenant 2 bonniers 14 cens à Wambrechies avec lieu manoir, jardins, fossés et terres à labour tous ensemble vulgairement nommé "La Haulte Porte" devant à la mort, don... 60 sols parisis

Martin HUDSBAULT marchand juillier à Lille pour un fief contenant 8 cens de labour qu'il a acquis des BECQUART devant à la mort, don... 100 sols parisis

f°95r° Le dit Martin HUDSEBAULT pour un autre fief d'un cent acquis par lui le 28/06/1613 de Martin REGNART à prendre en 10 cens dont le reste est tenu en coterie de mon fief des Senecaux, par achat de Mahieu LEPLAT devant à la mort, don... 30 sols parisis

Jean DESRUMAULX fils de feu Jean et de Catherine LERNOULD pour un fief de 4 cens avec lieu manoir nommé "Le lieu des Lannois" avec grange, maréchaussées (maréchalerie?) et jardin venant par le trépas de sa dite mère devant à la mort, don... 60 sols parisis

Il y a encore un fief et hommage tenu de ce fief et seigneurie des Senecaux à 10 livres de relief sur François BELLE d'Ypres comme on peut voir par les anciens briefs, lequel n'est recouvert nonobstant tous devoirs en fait et ce par faute d'abouts, et ayant recherché les vieux registres des fiefs tenus de la Salle de Lille en est fait particulière mention de relief tenu des Senecaux est déclaré ce fief non recouvert consistant en 60 sols 8 deniers par an qui se prend sur IX xx et II mesures de terres à Vlamertinge et Formiselles (Voormezele), item 19 sols 3 deniers que je prends annuellement sur la ville d'Ypres pour la rivière qu'on appelle Kemmelbecque, item 5 sols à prendre par an sur les hoirs feu Malbelie LE MACHON par leurs terres et aucunes terre serrans à le leurre et aucun de ces deux hommages tels qu'ils ont été d'ancienneté.

f°96r° Droits seigneuriaux et reliefs échus de ce fief et seigneurie des Senecaux depuis le premier mars 1621

Le 26/01/1622 Jacques SIX et Jean SEQUEDIN ont acheté de la veuve Mahieu DEROUBAIX et ses enfants 20 cens et 1/3 de cent de labour en deux pièces moyennant 1600 livres franc argent - 120 livres

Le 28/01/1622 Jean DENOIELLES à la place des dits enfants pour relief f°88v° - 28 livres

Le 12/02/1622 Jacques SIX au nom des dits enfants pour le parfait du relief des dits 17 cens 1/2 et plein relief des 3 cens - 40 sols 6 deniers

MOUSSONNIERE à Hem

f°98r° Priseries servant pour le fief et seigneurie de Moussonnière à Hem ci-après spécifié qui se prend selon la priserie de leurs altesses sérénissimes de l'Espière de Lille.

St Rémy 1620 la rasière de blé : 4 livres 8 sols

La rasière d'avoine 42 sols

Chapon 11 sols

St Rémy 1621 la rasière de blé : 6 livres

La rasière d'avoine : 48 sols

Chapon 12 sols

St Rémy 1622 la rasière de blé : 10 livres

La rasière d'avoine 55 sols

Chapon 12 sols

St Rémy 1623 la rasière de blé : 8 livres 8 sols

La rasière d'avoine 48 sols

Chapon 14 sols

f°98r° Le fief et seigneurie de Moussonnière à Hem châellenie de Lille tenu de la seigneurie de Beaumont appartenant à Monsieur de BEAUREPAIR, lequel fief a justice de vicomte et doit 10 livres de relief que j'ai acquis du prince d'ORANGE pour en jouir moi et ma femme viagèrement et après nos trépas en propriété et jouissance à ma fille aîné Antoinette femme de Georges DE HAPIOT écuyer, Sr de Haucourt, les terres en tenues doivent le 10^{ème} denier à la vente, don ou transport et double rente de relief par dessus l'année courante.

Madeleine DELAOUTRE veuve de Louis PLOUCQUET, Cornille, Noël, Chrétienne, Marguerite et Jeanne PLOUCQUET ses enfants et par demi relief ayant acquis les héritages durant leur conjonction.

- Un lieu manoir et 6 cens de jardin

- 11 cens de labeur

- Moitié de deux flégards, rejets et plantes dont le dit feu Louis a vendu l'autre moitié à Pierre BAIART

f°100v° Les Révérends Pères JESUITES de Lille par donation de feu P. Guillaume HANGOUART mon frère

- Un lieu manoir et 6 cens en deux pièces de 4 cens et 2 cens

- 9 cens 10 petites verges de labeur pris en 18 cens à l'encontre de Simon BAIART

f°102r° Simon, Pierre, Jeanne, Marguerite, Françoise et Michel BAIART enfants de feu Pierre, fils de feu Simon

- 9 cens pris en 18 cens à l'encontre des Pères JESUITES

- Un lieu manoir et 8 cens de jardin pris en 12 cens dont le reste appartient à Jean et Michel BAIART en trois pièces

- Par achat par le dit feu Pierre BAIART de feu Louis PLOUCQUET la moitié de deux flégards

f°103v° Jean BAIART fils du dit Simon

- 2 cens pris en 12 cens ci-dessus

f°104r° Michel BAIART fils du dit Simon

- 2 cens en jardin parfait des dits 12 cens

f°104v° (*Mahieu FOUREAU de Roubaix par achat du 16/03/1622 de Gilles HESPEL et Jacques DELATTRE et Jean DEGREMAUPRET tuteurs de Philippe et Antoinette DELESPIERRE enfants de feu*)

François DELESPIERRE fils de feu Philippe et Antoinette CUVELIER, le dit feu Philippe fils de feu Jean et Martin DEBOUVINNES

- Un lieu manoir sur 10 cens 1/2

- 15 cens 15 verges 1/2 de labeur

- 4 cens

- 10 cens

Le 05/10/1621 on m'a signifié le relief échu par le trépas de François DELESPIERRE - 84 livres 19 sols 2 deniers

Le 03/02/1622 reçu de Jean MARTIN à bon compte de ce relief 20 livres

Le 17/03/1622 reçu de Pierre BUCQUET le reste de ce relief - 64 livres 19 sols 2 deniers

f°106v° (Pierre - rayé) Antoine MOREAU comme mari de Françoise LECLERCQ auparavant veuve de Pierre BOUSSEMART avec enfant ayant acquis le dit BOUSSEMART pendant son mariage d'Antoine BONMARCHE écuyer, Sr de Grielle comme mari de Dame Françoise PEUNELLE fille et héritière de feu Damoiselle Françoise DESWATINNES

- 9 cens 20 verges de labour

- 12 cens de labour

f°108r° Marie LECLERCQ veuve d'Antoine DELESCLUZE, fille de feu Antoine LECLERCQ en partie de son chef et partie par achat que le dit Antoine avec sa fille ont fait durant leur conjonction des cohéritiers de celle-ci.

- Un lieu manoir et 3 cens 3 verges nommé "Le Lieu de Moussonnière"

- 6 cens de labour

f°109v° (Pierre BUCQUET pour 2 cens et 1/3 cent par achat de Jean et Hester LECLERCQ)

Gaspard et Marie LECLERCQ enfants de feu Noël, Jean et Hester LECLERCQ enfants de feu Pierre et héritiers de feu Betreumieux LECLERCQ leur père-grand

- 4 cens et 1/3 de jardin qui est tiers de 13 cens à l'encontre de Gilles et Hester par achat d'Antoine CARPENTIER et Jean LECLERCQ qui ont chacun autre tiers.

Le 14/05/1622 Thomas DELANNOY, procureur spécial de Jean et Hester LECLERCQ et Jean CAPPON a vendu à Pierre BUCQUET 2 cens 1/2 cent de jardin à prendre en 4 cens 1/3 moyennant 400 livres parisis.

f°110v° Gilles HESPEL par achat du 12/05/1614 de Willemine DELANNOY veuve d'Antoine CARPENTIER, Pierre et Jean CARPENTIER forts des enfants d'Antoinette CARPENTIER et de Catherine CARPENTIER tous enfants du dit Antoine qui l'avait acquis de Jeanne LECLERCQ veuve de Nicolas DUBAR.

- Un lieu manoir et 4 cens 1/3 cent en jardin et labour.

f°111r° Jean LECLERCQ fils et héritier de feu Jean.

- 4 cens 1/3 cent parfait des dits 13 cens aboutant aux 4 cens 3 verges d'Antoine LECLERCQ fils de feu Cornille ci-après.

- 3 cens 3 verges de labour acquis des hoirs Betreumieux DUWAULT et 2 cens de jardin faisant 5 cens 3 verges en une pièce.

f°112v° Antoine LECLERCQ fils de feu Cornille

- 3 cens 3 verges pris en 7 cens 1/3 et 3 verges dont le reste appartient à Jean LECLERCQ son oncle.

f°113v° Andréas FOURMESTRAUX marchand à Lille à cause de Damoiselle Jeanne DELIOT sa femme fille de feu Guillaume par achat du Sr de CUIALLERS(?)

- 5 cens de jardin avec jadis un lieu manoir avec un fossé présentement rempli.

f°114v° Michel DUPONT

- Un flégarde contenant en longueur 2 cens 60 pieds et u autre de 160 pieds accordé en coterie par lettre du 29/03/1611.

f°115r° Georges DE HAPIOT écuyer, Sr de Haucourt par achat du 14/05/1622 de Thomas DELANNOY procureur spécial de Jean et Hester LECLERCQ

- 7 cens de labour en deux pièces de 4 et 3 cens occupés par Gaspard DELEDICQUE

f°115v° Total du nombre des héritages tenus du fief de la Moussonnière :

9 bonniers 7 cens 84 petites verges

Qui doivent par an en rentes seigneuriales :

A la St Rémy 16 rasières un havot 3 quarels et 1/4 quarel de blé et un comble de blé

A Noël 18 chapons à la priserie, 5 poules 27 sols 8 deniers parisis

A la mi-mars 19 rasières un havot 2 quarels d'avoine

Et pour 4 flégards chacun à Noël 2 chapons en plumes et de 2 couples de poulet en plumes

Total de la somme échue à St Rémy 1620 : 127 livres 2 sols 9 deniers parisis

A St Rémy 1621 : 161 livres 9 sols 10 deniers

A St Rémy 1622 : 235 livres 16 sols 2 deniers

f°117r° Des plantis, rejets et flégards qui couronnent toute la masse des héritages et terres tenus de la dite seigneurie de le Moussonnière partie desquels est baillé et tenu en fiefs et hommages autres en coteries aux personnes et conditions ci-après déclarées.

La veuve et les enfants de feu Louis PLOUCQUET tiennent un fief consistant en un rejet et flégard planté d'arbres doit pour relief une paire de cailles et le 10ème denier à la vente...

Un fief planté d'arbres ayant été tenu par Jacques LECLERCQ et comme abandonné étant dévolu au seigneur et accordé en fief à Michel DUPONT le 29/03/1611 chargé de 2 chapons de relief et 10ème denier à la vente...

f°117v° *(Le 13/07/1621 (surchargé) Simon LECLERCQ fils du dit feu Jean a vendu à Charles CAZIER (CAHIER?) de Lannoy le dit fief de 79 pieds moyennant 94 livres)*

Jean LECLERCQ fils de feu Jean pour un fief en rejet et flégard planté d'arbres de 70 pieds devant 6 cailles de relief et 10ème denier à la vente...

Louis PLOUCQUET pour la moitié et Pierre BAIART pour l'autre par vente et cession faite par le dit PLOUCQUET le 07/06/1610 pour un flégard de 560 pieds de long.

Double flégard comme dessus aussi par moitié de 570 pieds de longueur.

Devant 2 chapons en plume chaque an à Noël, double rente de relief et 10^{ème} denier à la vente...

(Les dits flégards n'ont pas été relevés)

f°117r° Michel DUPONT tient en coterie un autre flégard contenant 270 pieds de longueur doit 2 poulets en plume chaque an à Noël, double rente de relief et 10^{ème} denier à la vente...

Le dit pour un plantis de 160 pieds adhérités tous deux le 22/06/1613 devant 2 poulets par an pour les deux.

Simon LECLERCQ tient un fief un flégard de 560 pieds de longueur accordé le 22/06/1611 planté d'arbres à 3 chapons de plume de relief et 10^{ème} denier à la vente...

(Le 13/07/1622 le dit Simon a vendu à Charles CAZIER moyennant 84 livres)

Autre flégard 100 pieds

Autre flégard 125 pieds

Autre flégard 180 pieds

f°118v° Michel DUPONT fut adhérité le 22/06/1611 d'un flégard planté d'arbres sur 50 pieds à deux chapons en plume de relief et 10^{ème} denier à la vente...

(Je doute que ce flégard et le 2ème ci-dessus nommé ne soient qu'un)

f°119r° Droits seigneuriaux et relief échus et reçus à cause du dit fief et seigneurie de Moussonnière depuis le premier jour de mars 1621.

03/02/1622 reçu de Jean MARTIN en l'acquit des enfants François DELESPIERRE le relief échu par le trépas du dit François - 20 livres

16/03/1622 reçu de Pierre BUCQUET en l'acquit de Philippe et Antoinette DELESPIERRE enfants de feu François pour le parfait du relief - 64 livres 19 sols 2 deniers

16/03/1622 reçu de Mahieu FOUREAU pour les 3/4 du droit seigneurial d'un lieu manoir et 2 bonniers 7 cens 1/2 par lui acquis des tuteurs de Philippe et Antoinette DELESPIERRE enfants de feu François - 315 livres

14/05/1622 Thomas DELANNOY procureur de Jean et Esther LECLERCQ a vendu à Pierre BUCQUET 2 cens et 1/3 cent de jardin à prendre en 4 cens 1/3 moyennant 450 livres en droit seigneurial - Mémoire non payé à cause de ses services

13/07/1622 Simon LECLERCQ a vendu à Charles CAZIER un fief et flégard moyennant 84 livres - 8 livres 8 sols

LA VICHTÉ à Comines

f°120v° Priserie pour la seigneurie et fief de la Victe qui se règle selon la priserie en dessous Espaing à Comines.
Mi-mars 1621 le dosseau d'avoine : 57 sols.

f°121r° Le fief de le Victe est situé et se prend sur 6 bonniers d'héritages ou environ situés en la paroisse de Comines châtelanie de Lille et deçà la rivière du Lys, est tenu du château et baronne de Comines à justice et hommage de vicomte. Doit 10 livres de relief à la mort de l'héritier et 10^{ème} denier à la vente, don ou transport. Icelui fief m'étant succédé par le trépas et hoirie de Damoiselle Antoinette DU RETZ veuve feu Philippe HANGOUART vivant Sr de Larondrie, ma mère, icelle fille et aussi héritière de Damoiselle Anne LECLERCQ veuve de Jean DU RETZ et du lez et côté d'icelle. Tous les manoirs et terres en tenus me doivent à cause du dit fief 1/2 dosseau d'avoine à l'advenant de chacun cent qui font 8 dosseaux au bonnier, le 15ème denier à la vente, don ou transport et double rente à la mort de l'héritier par dessus l'année courante.

Michel BRAEM 1/4, Alexandre BRAEM, Marie BRAEM femme d'Allard VANHEULST et Catherine BRAEM fille non mariée chacun pour 1/4 tous enfants et héritiers de feu Allard et par relief le premier le 13/05/1617 et les trois autres le 18/06/1617.

- Un lieu manoir et autre édifices, jardins, labour et bois sur 2 bonniers 1/2 et 11 verges à Comines.

f°123r° Josse, Jacques, Pierre, Jean, Jeanne, Marie et Jacqueline DESRUYELLES enfants de Jean et de feu Jacqueline HUGUES sa première femme par relief payé par leur père et tuteur le 10/08/1616.

- Un lieu manoir avec jardin et labour sur 28 cens acquis par Jacqueline BECQUART vivante veuve de Jean HUGUES, mère de la dite feu Jacqueline, d'Anne DEKACQUANT fille de feu Hugues tout en une pièce.

f°124r° Charles DUPONT époux de Jacqueline COUSTEL

- Un cent de pré pris en 2 cens à l'encontre de Jean ROUSTEL tenant à la terre des hoirs Jacques COUSTEL.

f°125r° Jean COUSTEL de Comines

- Un cent de pré pris en 2 cens à l'encontre de Charles DUPONT époux de Jacqueline COUSTEL.

- 6 cens 11 verges de terre, moitié de 12 cens 22 verges à l'encontre des enfants de feu Allard BRAEM f°122, succédés au dit Jean par le trépas de Pierre son père qui les avait acquis de Gilles SERON.

f°126r° Adrien VERDIERE époux de Martin DESION auparavant veuve avec enfants de François WAMBACT

- 20 cens par elle acquis en viduité de Charles GUESQUIERE.

f°127r° Total des héritages : 6 bonniers 22 verges

Qui doivent chacun an à mi-mars : 48 dosseaux et 1/3 de dosseau d'avoine

Total pour l'année échue à mi-mars 1621 : 138 livres 3 sols 4 deniers parisis

f°128r° Reliefs et droits seigneuriaux de la seigneurie de le Victe : Néant

PETIT QUESNOY à Roubaix

f°129r° Le fief et seigneurie du Petit Quesnoit tenu du marquisat de Roubaix et gisant au dit lieu de Roubaix et doit 100 sols de relief à justice de vicomte et les terres en tenues doivent 10^{ème} denier à la vente, don ou transport et double rente de relief à la mort de l'héritier. Lequel fief a été donné par don d'entre vifs et sans rappel par Damoiselle Anne LECLERCQ veuve de Jean DU RETZ ma grand-mère maternelle ayant payé le droit seigneurial à la princesse d'ESPINOY, Dame de Roubaix.

Adrien DECOURROUBLE de Flers

- Un lieu manoir et jardin par ci-devant labour par lui acheté le 05/07/1615 d'Antoine LESIEZ sur 8 cens.

f°130r° Wallerand LESIEZ fils de feu Jacques

- un lieu manoir, jardin et labour sur 10 cens 1/2 moitié par succession et relief et l'autre par achat de Jean LESIEZ son frère le 07/12/1605.

f°131r° Total des terres tenues du fief du Petit Quesnoit : 2 lieux manoirs et autres édifices et 18 cens 1/2.

Qui doivent chaque an : Une rasière de blé mesure de Roubaix, une rasière d'avoine, 2 chapons et 39 sols d'argent.

Reliefs et droits seigneuriaux : Néant.

PETIT WAZIERES à Wambrechies

f°132r° Le fief et seigneurie du Petit Wazières à Wambrechies tenu du marquisat de Roubaix au relief de trois fruarts(?) l'un a justice de vicomte, double rente de relief et le 10^{ème} denier à la vente, don ou transport. Lequel fief du Petit Wazières m'a été donné par don d'entre vifs sans rappel par Damoiselle Anne LECLERCQ veuve de Jean DURETZ, ma grand-mère maternelle.

Maître Maximilien GILLEMAN, auditeur des comptes à Lille

- 15 cens de pré à Wambrechies par lui acquis des enfants et héritiers de feu le Sieur de Wambrechies en 1689 (sic 1589) appelé "Le pré Deffontaines".

f°132v° Robert DE DOUAY bourgeois de Lille par achat le 13/02/1620 des héritiers de la veuve Louis CASTEL

- Un lieu manoir et 15 cens de jardin et pré

f°133r° Noël VANDAMME et ses frères et sœurs par donation d'entre vifs et sans rappel de Jacques LERNOULD dit Daniel dont j'ai reçu le droit seigneurial le 05/12/1619.

- 15 cens de labour.

- 6 cens 1/2 de labour.

f°133v° Total des héritages : 3 bonniers 3 cens 1/2

Devant à la chandeleur : 11 sols 3 deniers

Reliefs et droits seigneuriaux : Néant.

PATINERIE à Avelin

f°134v° Priserie de grains pour la seigneurie de Patinerie qui se lève à la priserie du prince à cause de l'Espier de Lille au terme de St Rémy.

St Rémy 1620 : la rasière de blé 4 livres 8 sols, la rasière d'avoine 62 sols, le chapon 11 sols

St Rémy 1621 : la rasière de blé 6 livres, la rasière d'avoine 48 sols, le chapon 12 sols

f°135r° Le fief et seigneurie de Patinerie est tenu en justice vicomtière de la terre et seigneurie d'Avelin, châellenie de Lille appartenant à Monsieur le comte de SAINTE ALDEGONDE, sois consistant en gros de fief en 13 bonniers 2 cens et par dessus quoi 14 cens de terres cotières et renteuses qui doivent à la seigneurie d'Avelin dont elles sont tenues un chapon de rentes seigneuriales faisant en tout 14 bonniers au hameau de le Becque paroisse d'Avelin et que tient en cense Simon DUTHILLEUL rendant chacun an 300 livres parisis et 32 paires de grains, duquel fief dépendent aucuns fiefs et terres cotières qui doivent divers reliefs, double rente par dessus l'année courante et 10^{ème} denier à la vente, don ou transport.

(Antoine DECASTILON fils de feu Jean par relief du 14/07/1622)

Jean DU CATILLON d'Avelin

- 6 cens de labour à Ennetières

(Antoine CASTILON fils du dit feu jean a promis de payer le relief de son père avant pâques 1622)

(Le 13/04/1622 j'ai reçu le relief 13 livres 4 sols)

f°136r° Françoise BATTELET veuve avec enfants de feu Jean DESMON
- 4 cens à Ennetières

f°137r° (*Marguerite et Jeanne DESMONS enfants de feu*)
Louis DESMONS parmentier
- 2 cens de terre à Ennetières
(*Le dit Louis est allé de vie à trépas en juillet 1621*)

f°138r° Catherine BARTIER veuve de Robert COMBLET par achat de Jean MARTEN époux de Madeleine COMBLET
fille de feu Laurent et de Françoise CORMONTAIGNE
- 2 cens de labour à Ennetières

f°139r° Venant DETOURMIGNIES comme mari de Marguerite DEBAILLIE auparavant veuve d'Antoine DURIEZ avec
enfants
- 4 cens à Avelin

f°140r° Marie FLINOIS veuve de Jean BERTHE de Lille au lieu d'Antoine LEMESRE
- 2 cens 1/2 à Avelin

f°141r° Antoine RIVAGE(?) au lieu de Vincent DANTREULLES
- Un cent 1/2 de terre à Avelin

f°142r° Jacques COCQUET de Lille au lieu des hoirs Jacques COCQUET
- 2 cens un quartron de terre

f°143r° Piat DESMONS au nom des hoirs Michel RICQUELART
- 3 quartrons à Avelin

f°144r° La veuve et enfants feu Maître Philippe DESION de Lille par lui acheté durant leur conjonction du
13/02/1620 de Jacques WILLEMOT fils de feu Betreumieux.
- Un cent de jardin

f°144v° (*Gilles MARISAL à cause de Catherine GILLES fille de feu Germain et de la dite SEGON par relief du
06/08/1621 à cause du trépas de la dite Jeanne*)
Les enfants et héritiers de feu Jeanne SEGON vivante veuve de Germain GILLES
- 14 cens de pâture à Avelin

f°145v° Auguste PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing au lieu des hoirs Grard MAUROY
- Un cent à Avelin
Le dit Sr de Warcoing a acheté le 24/10/1616 des hoirs Noël DELECOURT :

- 2 cens en coterie
Le dit jour j'ai reçu les rentes seigneuriales et ai fait réduire les dits 3 cens en un seul fief à charge de 8 livres de
relief et 10ème denier à la vente, don ou transport.

**f°146r° Toutes les dites terres font 2 bonniers 6 cens
Et doivent chacun an à St Rémy : 4 rasières 3 havots de blé, 4 rasières 2 havots d'avoine, 20 deniers, 3 chapons,
un obit, 3 cournées de bras à la fin d'août à 14 sols la cournée.
Somme de l'année échue à la St Rémy 1620 : 33 livres 17 sols 8 deniers parisis
Pour 1621 : 43 livres 5 sols 8 deniers
Pour 1622 : 63 livres 16 sols**

f°147r° Fiefs et hommages tenus du dit fief et seigneurie de Patinerie.

La veuve maître Germain GILLES au lieu des hoirs Allard SEGON pour un fief et hommage de 6 bonniers 2 cens à
Avelin chargé du 10^{ème} denier à la vente...

(Le 06/08/1621 reçu de Gilles MARISSAL époux de Catherine GILLES fille et héritière de Jeanne SEGON veuve du dit Germain - 10 livres)

(Relief par le trépas de la dite veuve advenu en mars 1621)

Pierre DE BEAUVENTRE de Martinsart tient un fief de 2 cens de bois du chargé 10^{ème} denier à la vente...

f°147v° Auguste PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing pour 3 cens en un seul fief dont une partie achetée le 24/10/1616 des hoirs Noël DELECOURT chargé du 10^{ème} denier à la vente...

f°148r° Droits seigneuriaux et reliefs échus depuis le premier de mars 1621

06/08/1621 reçu de Gilles MARISSAL époux de Catherine GILLES fille de feu maître Germain GILLES et de Jeanne SEGON à cause de sa mère, le relief d'un fief de 6 bonniers 2 cens - 10 livres

Idem relief de 14 cens - 12 livres

13/10/1621 reçu le relief de 2 cens de terre échues à Marguerite et Jeanne DESMON par le trépas de Louis DESMONS leur père - 4 livres 8 sols

f°149r° Total des revenus pour une année échue à St Rémy 1620 et mi-mars 1621 : Mille 28 livres 5 deniers parisis

LES MASURES dit de Esquiel à Verlinghem

f°158r° Cacherel et livre de recette du fief et seigneurie des Masure dit de Esquiel en la paroisse de Verlinghem lez Lille par moi acquis le 21/07/1621 de Jacques DE PAMELE écuyer.

Le dit fief et seigneurie des Mazures est tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief et du 10^{ème} denier à la vente, don ou transport que j'ai acquis de Jacques DE PAMELE écuyer, Sr du Quesnoy lez Houdain demeurant à Ypres et déshérité le 15/07/1621 et adhérité avec ma femme le 21 du dit mois. Ayant justice de vicomte comprenant 87 rasières 3 havots un quarel 1/2 de froment, 8 rasières 1/2 de havot 1/4 d'un quarel d'avoine, 32 chapons 1/4 et 1/6 d'un, 4 gelinnes, 1/2 et 1/4 d'une, 3 œufs et les 11 parts de deux œufs au prix d'un denier obole la pièce et 22 deniers en argent. Le tout de rentes seigneuriales chacun an à la priserie de leurs Altesses et prince souverain de l'Espier de Lille de la St Rémy sauf que au regard de l'avoine on prend 4 deniers parisis sur chacune rasières par dessus la dite priserie courant sur divers lieux manoirs et héritages en contenu de 37 bonniers environ chargés de double rente de relief et 10^{ème} de denier à la vente...

f°158v° Débours à l'occasion de l'achat du dit fief :

- Mise à prix 21/05/1621 pour le denier à Dieu et 3 renchères : 43 livres
- A Robert WAMBART, procureur spécial du vendeur, un franc du cent de charité - 100 livres
- Aux hôtes du "Chevalier Rouge", "cuisinier de mouton" et du "Pan d'Or" pour le reste de la charité - 163 livres 6 sols 8 deniers
- Au dit Robert pour sa médiation 100 livres
- 21/07/1621 au bailli et hommes de fief de la Salle de Lille pour les droits - 313 livres 6 sols 8 deniers
- Au notaire Robert GILLES pour passage et billet - 20 livres
- Principal du marché compris 2/3 de trois renchères de 300 livres chacune - 18 800 livres parisis
- Purge et mise de fait du dit fief 2010 livres
- Augmentation de mon namptissement - 10 000 livres
- Reconnaissance de dette des dites 10 000 livres à 5%
- Dette réglée six mois après dont les intérêts portent 200 livres parisis, le tout payé par Monsieur de LOGENHAGUE à rendre à son plaisir - Ce que j'ai rendu.

f°159v° Priserie de St Rémy 1621 : blé 6 livres la rasière, avoine 48 sols, chapon 12 sols.

Bailli : pierre BUCQUET, sergent ; Antoine SIX à 8 livres de gages chacun an.

Jeanne DEFLANDRES veuve de maître Pierre POME (ou POURE) m'a délivré en prêt à rendre à son bon plaisir 2800 livres - Rendu

- J'ai payé les deniers procédant du rachat d'une rente sur Jean FREMAULT - 1000 livres
- Autre rachat de rente sur Jacques ROUZEL - 200 livres
- Et en deniers d'épargne 1050 livres

Priserie de l'Espier de Lille de la St Rémy 1622 : la rasière de blé 10 livres, celle d'avoine 55 sols, le chapon 12 sols.
De la St Rémy 1623 : le blé 8 livres 8 sols, avoine 48 sols et le chapon 14 sols

f°160r° Cachereel du fief des Mazures - Gilles LEHOUCQ dérente.

Gilles LEHOUCQ de Verlinghem et maître Antoine LEHOUCQ son frère chapelain de Frelinghien enfants de feu Michel et de feu Jacqueline BECQUART, héritiers de feu François BECQUART leur grand-père

- Un cent de labour à prendre en 2 bonniers 8 cens 16 verges

Le dit Gilles seul avec Adrien et Catherine LEHOUCQ ses enfants qu'il eut de Jeanne CASTEL

- 20 cens de labour par lui acquis d'Antoine SALLEMBIER

f°161r° Roland DELELIS et Martine DELELIS veuve d'Antoine DESMARESCAUX, enfants de feu Jean

- Un lieu manoir sur un cent 6 verges et 1/4 verge pris en 15 cens 6 verges et 1/4 verge dont le reste est tenu des Saisinnes

La dite Martine seule

- Un pièce de labour jointant au jardin contenant 12 cens 8 verges 1/2 dont les 6 cens sont tenus des saisinnes et les autres 6 cens 8 verges 1/2 des Mazures

Au dit Roland seul

- 19 cens 5 verges de labour dont 2 cens de fief tenu de Verlinghem, 10 cens des Saisinnes et 7 cens 5 verges des Masures

Faisant ensemble 14 cens 19 verges 3/4 de verge

f°162r° (*Andrieu, Marie et Jeanne BLANCQUART*)

Les enfants Jean BLANCQUART qu'il eut de Michelle SIX et les enfants de Noël SIX

- 4 cens 1/2 un quartron de jardin

(Dans le cachereel de Robert WAMBACHT est dit : les enfants Andrieu SIX et Noëlle LEGRAND pour 4 cens 1/2 un quartron et 1/3 de quartron)

- Un quartron 1/2 et 1/3 quartron de jardin

f°163r° Chrysole DELESAFFE dérente

Damoiselle Marguerite MEURISSE femme de (blanc) HENNNIEL(?) fille et héritière de feu Mahieu

- 8 cens de labour pris en 25 cens tenus par indivis des seigneuries des Saisinnes et des Masures

(Le 08/06/1622 le dit SAFFE m'a signifié le relief échu par le trépas de la dite MEURISSE)

(Le 04/01/1623 reçu de Jean DESPRETZ 53 sols 2 denier pour ledit relief)

f°164r° Marc SIX de Verlinghem

- 2 bonniers 9 cens 1/2 pris en 2 bonniers 11 cens dont le reste est tenu des Saisinnes

- 2 cens 1/2 et 1/3 cent de labour pris en 2 bonniers

- 2 cens 1/2 et 16 petites verges de jardin où il y avait deux petits lieux manoirs par lui acquis de maître Gilles JOVENEL

- 9 cens de labour par lui acquis de Guillaume CASTEL fils de feu Jacques

- 15 cens de labour par lui acquis de Guillaume CASTEL

- 4 cens de labour acquis du dit CASTEL

Faisant le tout 4 bonniers 10 cens 1/2 et 36 verges 1/2 et 1/3 verge

(Le 17/01/1622 est reçu de la veuve Jean SIX¹)

(Le 27/02/1623 reçu de Grard POLLET époux de la dite veuve)

(Le 22/06/1623 le dit Marc SIX est allé de vie à trépas)

(Le 18/10/1623 reçu de Grard POLET pour Françoise DELECOEUILLEVE veuve de Marc SIX de demi-relief)

f°165r° Louise VANDERLINDEN veuve de Denis VANACKERE, héritière de Jeanne VANDERLINDEN vivante veuve de Nicolas DUHU

- Un bonnier 6 cens de jardin et labeur à Verlinghem

- 4 cens 1/2 de labour

(Partage de l'hoirie de la dite Jeanne entre la dit Louise, Antoinette femme de Mathis MANCHE, Marie femme de Jacques BOULENNOI, Catherine femme d'Obert COLIN et Jean VANDERLINDEN frères et sœurs)

(Marie femme de Jacques BOULONNOIS est trépassée, Jean VANDERLINDEN est décédé)

(Le 18/01/1623 reçu de la dite veuve VANDERLINDEN)

f°166r° Damoiselle Anne JOVENEL femme de Jean BAISIET(?)

- 14 cens 1/2 de terre

f°167r° Françoise CAUDRON femme de César CASTEL, fille et héritière d'Antoinette LEGRAND, fille de feu Michel, et de feu Josse CAUDRON

- 8 cens en deux pièces de 4 cens chacune

f°168r° Antoine, Denis, Antoinette, Marie et Anne SALEMBIER enfants de feu Jacques

- Un lieu manoir et 12 cens par rapport de Jacques ROUZEL puis de Jeanne DEBORME(?) veuve du dit Jacques SALEMBIER

f°169r° Déclaration des héritages de François VAAS fils de feu Philippotte GRISSON veuve de Jacques VAAS, donatrice de feu François FERNAND et de sa femme selon la vue du lieu du 28/05/1604.

(Philippotte GRISSON veuve de feu Jacques VAAS, nièce de Marguerite GRISSON à son trépas veuve de François FERNARD et par donation)

- 2 cens 1/2 de jardin devant la porte de la "Blanche Cense" haboutant au jardin d'Antoine, Jacques, Marie et Marguerite SALLEMBIER enfants de Mathelin et de feu Marie ROUSSEL, neveux et nièces et héritiers de feu Antoine ROUSSEL venant des surnom CAPPON enfants de feu Andrieu.

- 11 cens 5 verges de jardin

- 9 cens 1/2 de labeur

- Un bonnier 1/2 de labeur pris en 2 bonniers

- 10 cens de labeur parfait des dix 2 bonniers

- 9 cens 20 verges de labeur

- 17 cens 7 verges de labeur

- 7 quartrons de labeur pris en 8 cens dont le reste est tenu des Saisinnes

- 11 cens 2/3 cent de labeur pris en 14 cens dont le reste est tenu de même

f°169r° François VAAS héritier de François FERNAND l'aîné par partage

- Un bonnier un quartron 1/2 de labeur acquis par le dit de feu Philippe GUERRET et ses enfants à Verlinghem en deux pièces de 6 cens un quartron 1/2 et 9 cens.

- Un bonnier 1/2 de labeur

- 2 bonniers 5 cens de labeur dont un bonnier 2 cens nommé "Le riez" et un bonnier 3 cens en deux pièces

- 2 bonniers un cent un quartron de jardin et labeur en plusieurs pièces

(Pierre VAAS tuteur du Sr François DENIS a fait difficulté de cette partie à cause de quoi je l'ai appréhendé par mise de fait dont est garant Josse GODSCALT. Qui paye le 02/06/1623)

¹ 2 E 3 / 4242 acte 6 du 15/09/1632 Philippe COROIER fils de Michel, marchand de tailleur de draps à Lille assisté de son père et de Jacques COROIER son frère qui apporte des marchandises de draperie et autre biens meubles pour 800 livres de gros et 6 coupes de terre à Hennin Lietard d'une part, Jacqueline SIX fille de feu Jean et d'Isabeau GOBERT assistée de Gérard POLLET époux de la dite GOBERT, Isaac et Marie SIX ses frère et sœur qui apporte le tiers d'une ferme sur 4 bonniers à Wambrechies venue de Marc SIX et Françoise DELECOEUILLEVE ses grands-parents, autre tiers de manoir sur 3 bonniers 7 cens et autre sur 9 bonniers à Verlinghem, le tiers d'une lettre de rente de 1200 livres à la charge actuellement d'Antoine BOUSSEMARRE de Wambrechies et une autre de 200 livres obligeant Guillaume GROUSEE de Verlinghem et 550 livres que doivent Jacques VANSTOFLEGAT et Denis DEPAULLE d'autre part.

f°171r° Gilles MARISSAL fils de feu Jean, bourgeois de Lille
- 17 cens de labour à Verlinghem

f°172r° La veuve Pierre DESCAM dérente
Jean DECOUROUBLE apothicaire du Dauphin à Lille à cause de Catherine CASTELAIN sa femme fille et héritière de feu Jean et de Jeanne FRANQUET à cause de sa dite mère
- 2 cens de labour en son lieu manoir
- 2 cens 1/2 et 1/3 de cent de labour pris en 8 cens
(Catherine CASTELAIN est allée de vie à trépas en juin 1624)
(En août 1624 reçu le dit relief, j'ai rabattu 19 livres 10 sols pour du sucre)

f°173r° Philippe GROUZET à cause de sa femme Noëlle DESCAM fille de feu Jacques
- 12 cens de labour
(Le 19/01/1622 Philippe GROUZET a signifié que le relief de cette partie était du à cause du trépas de sa dite femme et succédé à ses enfants)
(Les enfants ont payé le relief par leur père le 14/02/1622 tels que Jean, Jacques, Philippe, Jacques (sic), Françoise, Jeanne, Guillaume et Charles)

f°174r° Jacques BOUTRY et consorts au lieu de Guillaume BOUTRY
- 4 cens parfait d'un bonnier à l'encontre de Pierre MILLE

f°175r° Michel LEGRAND par partage entre ses cohéritiers de Marie LEGRAND veuve de Mahieu VEUGLE
- 11 cens de labour

f°176r° (Antoine, Jean, Jacques et les enfants de feu Marie LAIGNEL à son trépas femme de Luc LEMAHIEU)
Guillaume LAIGNEL fils de feu Jean
- 3 cens 1/2 de labour acquis par le dit feu Jean de Louis DEROUILLERS pris en 4 cens
(04/01/1622 m'a été signifié le relief échu par le trépas du dit LAIGNEL et reçu de Jean LAIGNEL le 17/01/1622)

f°177r° Antoine LECLERCQ de Lompret
- 8 cens de labour à usage de plat bois
(18/04/1624 Antoine LECLERCQ m'a signifié le trépas de sa femme)

f°178r° Jacques et autres du surnom DESMARESCAUX enfants et héritiers de feu Hugues
- 1/2 cent de plat bois dont un quartron de fief
- Un cent de plat bois
Michel CARDON bourgeois de Lille par achat de Guillaume, Jacques et Simon DESMARESCAUX et Jacques VANDAMME et Jeanne DESMARESCAUX adhérité le 21/08/1621
- 13 cens 80 verges de labour

f°179r° l'HOPITAL SAINT JACQUES à Lille
- 2 cens de plat bois

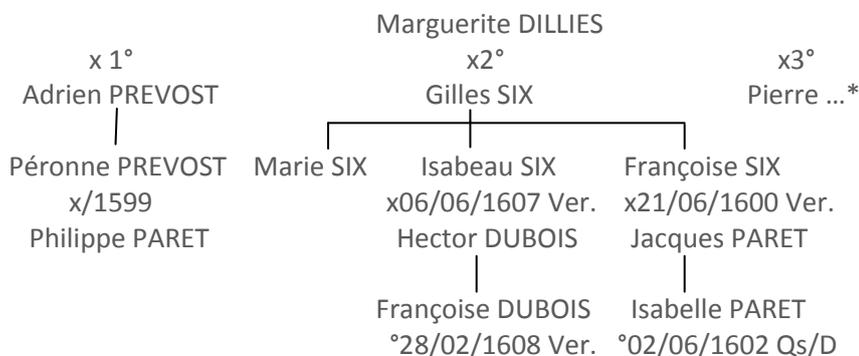
f°179v° Chrysole DELESAFFE par achat de Marie DELESAFFE fille de feu Toussaint pour 3 cens 28 petits verges de terre

f°180r° (Chrysole DELESAFFE par achat de)
Marie DELESAFFE fille de feu Toussaint
- 3 cens 28 petites verges de terre
(Vendus le 08/06/1622)
Jacques DECOROWANNE fils et héritier de (blanc) GUESQUIERE qu'elle eut de Jean COROWANNE
- 11 cens de labour venant de Michel GUESQUIERE père de la dite femme et avant de maître Guillaume et les hoirs Wallerand LASEL
(Les 11 cens vendus aux curateurs de Pierre DECROIX expaysé au profit de la dite curatelle en novembre 1623)

f°181r° Philippe PARE époux de Péronne PREVOST fille d'Adrien pour 1/3, le dit PARE par achat de Pierre (*qui?*) et Marguerite DILLIES sa femme pour autre tiers et les hoirs Gilles SIX tels que Marie SIX sa fille, Françoise DUBOIS fille d'Isabeau à son trépas femme d'Hector DUBOIS et la fille de feu Françoise SIX femme à son trépas de Jacques PARRE pour l'autre tiers

- 4 cens de plat bois et labour

Avec A.M.Lille 16970 f°18 (A.D.59 B 3784) :



* PARET ? Un Pierre PARET est témoin et parrain dans les actes concernant les enfants SIX et PREVOST. Ce qui expliquerait que, dans l'acte ci-dessus, le nom ne soit pas répété.

f°183v° Par un rapport du 27/12/1692 (sic) appert appartenir à Guillaume LAIGNEL fils de feu Jean et de Martine TEIZE

- 3 cens 1/2 de labour acquis par ses parents de Louis DEROULLERS pris en 4 cens

f°184r° Cachereil et livre de compte du fief et seigneurie des Mazures dit de Lesquielle à Verlinghem

Jean LAIGNEL fils de Guillaume de Verlinghem

- 6 cens 1/2 de labour par lui acquis des hoirs Hugues DESMARESCAUX

f°185r° Oste LEGRAND fils de feu Michel de Verlinghem

- Un bonnier de jardin et labour échu par partage

f°186r° Jean DESRUMAULX fils de feu Betreumieux

- Un lieu manoir sur 4 cens 7 verges par lui acquis d'Anne LEGRAND à Verlinghem

f°187r° Pierre MILLE de Verlinghem

- 12 cens pris en un bonnier à l'encontre de Nicaise BOUTRY en deux pièces de 8 et 4 cens

- Un lieu manoir à usage de cabaret nommé "Le Corbeau" sur 1/2 cens 4 petites verges par lui acquis de Jacqueline LEPREVOST veuve de Jean GUILLEBERT

f°188r° Jean COUSIN fils de feu Martin de Verlinghem

- 8 cens 3 quarts en deux parties de 5 cens pris en 6 cens, le reste tenu des Saisines et 3 cens 3 quarts de labour à lui par partage

f°189r° Adrien CASTEL fils de feu Martin à cause de Marie DESMARESCAU sa femme fille de feu Vincent

- 8 cens de labour

f°190r° (Jean DESRUMAULX à cause de Marguerite TAUPPE sa femme)

Noël WICCART à cause de Marie TAUPPE sa femme et Michelle TAUPPE femme de Pierre LUTHUN enfants de Jean TAUPPE et Marie MILLE à cause de leur mère fille d'Eloi MILLE

- 4 cens de labour à Verlinghem

f°189r° (sic - 191r°)

Denis DEVILLERS de Verlinghem fils de Pierre

- Un cent 2 verges

f°190r° (sic - 192r°)

Jean DELESAFFE fils de Jean de Verlinghem

- 8 cens 3 quartrons de labour anciennement jardin

- 3 cens de labour pris en 15 cens dont le reste est tenu des Saisinnes

f°191r° Wallerand LESAFFE fils de Jean de Verlinghem

- 2 cens de labour pris en 6 cens dont le reste est tenu de l'échevinage de Verlinghem

- 2 cens pris en 16 cens dont le reste est tenu des Saisinnes

f°192r° Toussaint SIX à cause de Marguerite DESMARESCAUX sa femme et Martine DESMARESCAUX veuve de Denis DEVILLERS enfants de feu Pierre DESMARESCAUX

- 14 cens de labour

- 3 cens 1/2

f°193r° Luc et Antoine LEMAHIEU enfants de Pierre par succession de Catherine DEROUILLERS leur mère

- 5 cens 3 quartrons dont 2 cens de jardin

f°194r° Jacques SIX fils de feu Jacques et de Louise DELEMOTTE de Verlinghem

- Un lieu manoir sur 19 cens dont 9 cens par partage, 4 cens par lui acquis de Robert FOLLET et 6 cens acquis du même

- 24 cens de labour par lui acquis de mademoiselle la veuve APOLTIR

f°195r° Jacques DELANNOY fils de Jean de Verlinghem

- UN cent de jardin par lui acquis de Michel DUBOIS et Isabeau MEURILLON sa femme

- 7 cens 70 verges

f°196r° Les héritiers de Mahieu DEROUBAIX et de (blanc) CASTEL sa femme venant du lez d'icelle

- 2 cens 1/2 de labour pris en 26 cens 1/2

(Par rapport de Guillaume DUCASTEL le 25/08/1593 doit un havot 3 quarels et les 3 parties d'un quarel de blé)

f°197r° (Denis DEVILLERS fils de feu Pierre par achat de Noël DESCAMPS du 05/04/1623 pour la moitié de 7 cens 16 verges à l'encontre du dit Pierre DESCAMPS)

Pierre et Noël DESCAMPS enfants d'Antoine et de feue Jacqueline DEROUILLERS à cause de la succession de leur mère

- Moitié de 11 cens 1/2 en deux pièces de 3 cens 1/2 un quartier de jardin et labour et le reste de jardin

f°198r° (Pierre DELESAFFE par achat des dits héritiers de Mathelin SMEKER et Marie DELESAFFE le 20/04/1624)

Antoine, Jacques, Martin, Marie, Jacqueline, Antoinette, Madeleine, Péronne, Catherine et Isabeau SMEEKERE enfants et héritiers de feue Marie DELESAFFE femme de Mathelin SMEEKERE

- Un lieu manoir sur 6 cens un quartier

- 4 cens 3 quartrons

f°199r° Jean DELESAFFE fils et héritier de feu Pierre de Quesnoy sur Deûle

- 5 cens de labour

f°200r° (Pierre DELESAFFE a acheté le dit héritage le 17/07/1624)

Michel AGACHE et les enfants de feue Catherine AGACHE qu'elle eut de Jean GUESQUIERE

- 8 cens de labour

f°201r° Pierre DELESAFFE fils et héritier de feu Pierre de Frelinghien

- 3 cens 28 verges de labour

f°202r° (*Antoine DECORNE fils de Liévin et Olivier SIX époux de Marguerite DECORNE*)

Les enfants de feu Liévin DECORNE par achat en 1580 de Pierre CAULIER

- Un lieu manoir sur 6 cens

f°203r° Mahieu DESCAM meunier de Verlinghem

- 1/2 cent de labour

f°203v° Jean CAPPON fils et héritier avec d'autres de feu Roland

- 1/2 cent de plat bois

f°204r° Les veuve et hoirs Jean LECHERF de Lille

- 2 cens de labour pris en 8 cens 1/2

f°205r° Total des sommes pour l'année échue à la St Rémy 1621 pour la seigneurie des Mazures : 570 livres 2 sols 7 deniers parisis

Pour 1622 : 921 livres 6 sols 11 deniers

Pour 1623 : 771 livres 12 sols 3 deniers

f°206r° Droits seigneuriaux et reliefs échus à cause du fief des Mazures depuis le 21/07/1621 jour où j'ai été adhérité.

- 11/08/1621 reçu de Michel CARDON par Pierre BUCQUET pour les 3/4 des droits seigneuriaux de 13 cens 80 petits verges de labour par lui acquis de Jacques Simon DESMARESCAUX, Jacques VANDAMME et Jeanne DESMARESCAUX sa femme pour 2000 livres parisis - 125 livres

- 18/08/1621 reçu de César CASTEL époux de Françoise CAUDRON fille de feu Josse et d'Antoinette LEGRAND fille de feu Michel pour le relief de 8 cens échus par le trépas de sa mère - 12 livres 18 sols 9 deniers

- 17/01/1622 reçu de Jean, Antoine, Jacques LAIGNEL et des enfants de feu Marie LAIGNEL femme de Luc LEMAHIEU pour le relief de 3 cens 1/2 - 7 livres 17 sols 6 deniers

- 14/02/1622 reçu de Philippe GROUZET au nom de ses enfants qu'il eut de feu Noëlle DESCAM sa femme pour relief de 12 cens - 27 livres

- 04/01/1623 reçu du Jean DESPRETZ en l'acquis des enfants de feu Damoiselle Marguerite MEURISSE vivant femme de (blanc) HEMMIER(?) pour le relief de 8 cens - 53 sols 2 deniers

f°206v° - 05/04/1623 reçu de Denis DEVILLERS fils de feu Pierre pour le droit seigneurial de 2 cens 3 quarts 16 vergelles par lui acquis de Noël DESCAM moyennant 368 livres parisis - 36 livres 16 sols

- Item pour droit d'affranchissement et pour ma part aux estrelins - 73 sols et 30 sols

- 17/05/1623 Antoine LAIGNEL époux de Marguerite DEROUILLERS fille de feu Grard a relevé un fief d'un cent 1/2 - 10 sols

- 18/10/1623 reçu de la veuve Marc SIX 1/2 relief échu par le trépas du dit Marc le 22/06/1623 à cause de 4 bonniers 10 cens 1/2 36 verges et 1/2 1/3 de verge - 138 livres

- Jean COROWANNE a vendu 11 cens de labour aux curateurs aux biens vacants de Pierre DECROIX expaysé en novembre 1623.

- 20/04/1624 reçu pour les 3/4 des droits seigneuriaux ayant quitté l'autre quart de Pierre DELESAFFE pour la moitié d'un lieu manoir et 11 cens de terre - 79 livres 19 sols

- 07/06/1624 reçu le relief de la veuve VANACKER pour le trépas de (Jean VANDERLIN et - rayé) Marie VANDERLIN femme de Jacques BOULEGNOIS frère et sœur de la dite veuve - 17 livres

f°207r° - 26/06/1624 reçu de Pierre DELESAFFE qui a acheté de Jean GUESQUIER 4 cens de terre dont la moitié est tenue des Saisines pris en 8 cens à l'encontre de Michel AGAICHE vendue 504 livres - 17 livres 18 sols

- Le dit Pierre DELESAFFE a acheté le 17/07/1624 de Michel AGAICHE l'autre partie - 20 livres

f°208r° Fiefs et hommages tenus de la seigneurie des Mazures.

A moi appartient avec feu Guillaume HANGOUART de la Compagnie de Jésus, mon frère, un fief de 4 bonniers 3 cens de labour en plusieurs pièces à Verlinghem.

Michel LEGRAND et autres enfants de feu Michel pour un fief en jardin et labour de 9 cens appelé "Le Jardin a marchandise"

f°208v° (*Antoine LAIGNEL époux de Marguerite DEROUILLERS relief du 17/05/1623*)

Grard DEROULLERS pour un fief sur un cent 1/2 avec petit lieu par lui acheté de Martine DESRUMAUX femme de Grard LABITOGHE et auparavant acquis de Jean DESRUMAUX éclissé hors du gros du fief.

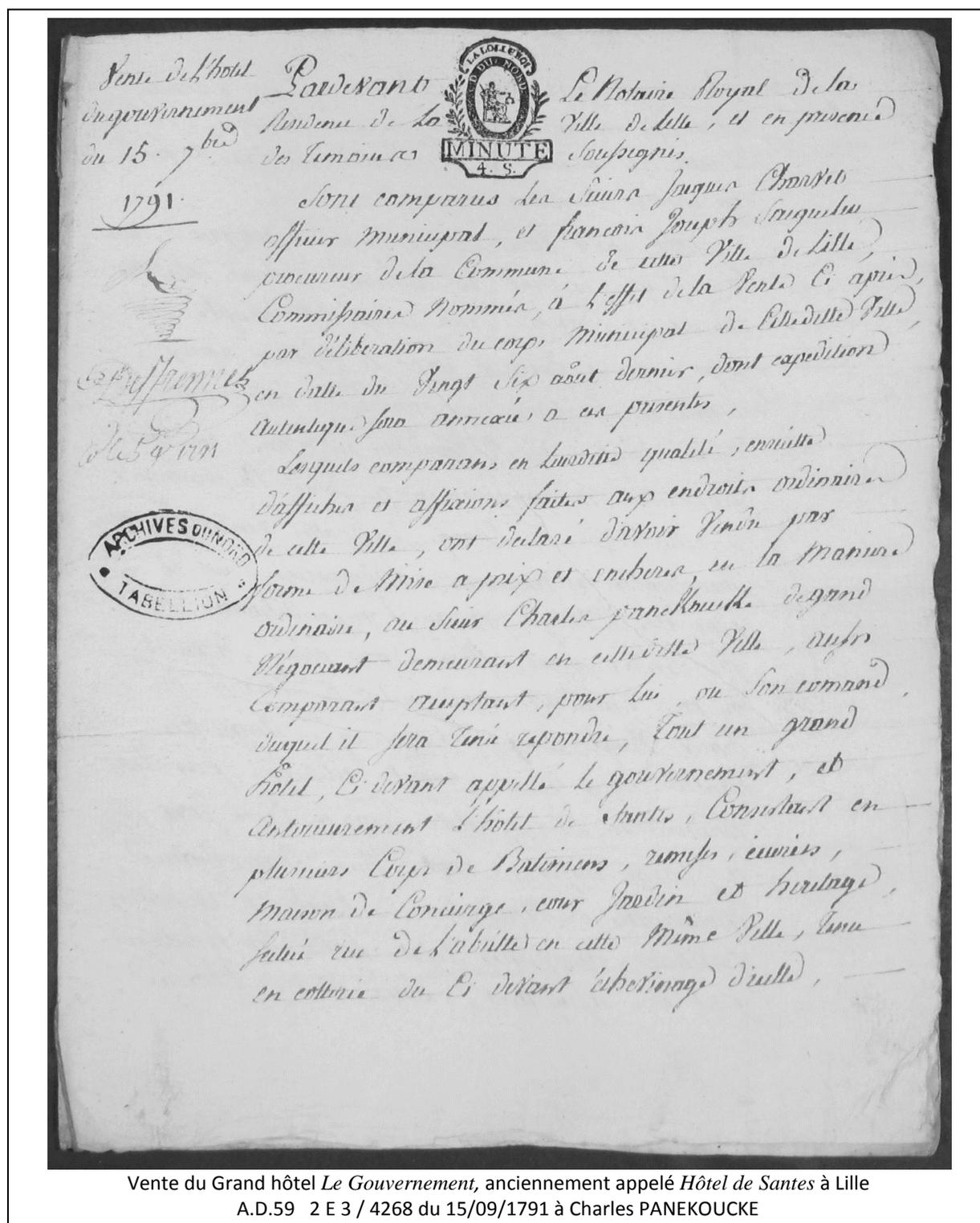
Jacques DELANNOY par achat de Jean MEURILLON un fief de 3 cens 1/2 de jardin éclissé hors de mon fief
f°209r° (Jean CAPPON fils de feu)

Roland CAPON bailli de Verlinghem un fief d'un quartron de plat bois pris en un cent à l'encontre d'Hugues DESMARESCAUX

Grard DESMARESCAUX fils de feu Jacques par le dit Jacques acquis de Jean son frère un fief d'un quartron de plat bois

Jacques et autres enfants de feu Hugues DESMARESCAUX un fief d'un quartron de plat bois, un autre fief d'un quartron de plat bois

f°209v° Oste LEGRAND fils de feu Michel un fief avec lieu manoir sur 5 cens de jardin acquis d'Antoine SALLEMBIER en 1612.



Combattants aux Amériques

Un ouvrage intitulé "Les combattants Français de la guerre américaine" est paru en 1903 tentant de reprendre la liste la plus exhaustive possible de ces hommes pendant la période 1778-1783. Allons rencontrer les Castellolillois qui y ont combattu et, parfois, y sont morts.

Rochambeau et La Fayette sont certainement les Français les plus connus aux Etats-Unis pour avoir été envoyés par Louis XVI les aider à acquérir leur indépendance vis-à-vis de l'Angleterre, ennemi traditionnel de la France. Cette aide aura coûté cher tant en argent qu'en hommes à la France. Espérant nouer des liens commerciaux avec le nouvel état pour se refaire une santé, ce furent, malheureusement, les Anglais qui remportèrent cette bataille économique en devenant le partenaire commercial de leur ancienne colonie, concluant un traité de paix secret avec les Etats-Unis qui en tinrent écarté leur allié Français.

Au-delà des chefs de guerre, de nombreux soldats partirent pour les Amériques pour ne parfois pas en revenir. Voici la liste des Castellolillois extraite de cet ouvrage.



A consulter sur GALLICA : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5525402h>

Page	Nom	Prénoms	Année	Lieu					
225	BEHAGUE / BAGLE	Louis	1744	Armentières	324	HECQUETTE	François	1736	Lille
226	BENJAMIN	Joseph	1759	Radinghem	245	HENOUSSE	Jacques	1757	Lille
232	BERNARD	Marc André	1749	Gondécourt	237	LAMBELIN	Jacques	1758	Fâches
277	BIXY	Charles Louis	1759	Lille	233	LAMOTTE	François	1760	Marquette
232	BOSSART	Jean Baptiste	1760	Lannoy	301	LAROCHE	Benoît Joseph	1754	Lille
228	BOULET	Jean Baptiste Franç.	1761	Seclin	231	LEBORGNE	Charles Joseph	1763	Lannoy
227	BREUYER	Jean Michel	1759	Comines	233	LEFEBVRE	Jean François	1756	Mouvaux
236	BRIDOUX	Jean Baptiste	1761	Lezennes / Elzenne	236	LEFEBVRE	Pierre François Jph	1761	Armentières
299	CANIVET	Nicolas Joseph	1750	Lille	227	LIEVIN	Joseph	1757	Fretin
249	CHAFFAUT	Pierre	1755	Genech	241	MARIAGE	Gratien Joseph	1751	Beaucamps
234	CHOCRUNX	Grégoire Joseph	1759	Esquermes	256	MEME	Pierre Joseph	1743	Lille
230	COUPET	Jean Baptiste	1741	Armentières	279	MONTAGNE	Pierre Antoine Jph	1760	Roncq
234	COUPET	Louis Joseph	1743	Armentières	324	MULLIERE	Auguste Joseph	1743	Lille
226	DANDRUMET	François Joseph	1743	Sentré (Santes?)	237	PENNECQUIN	Louis	1753	Lille
293	DAVID	Charles Joseph	1747	Pérenchies	248	PHILIPPART	Dominique	1759	Roubaix
225	DAVRIL	Antoine François	1740	Annœullin	257	RASSEL	Louis	1744	Seclin
237	DEBACQUE	Pierre François	1761	Armentières	228	ROGER	Louis François	1758	Seclin
251	DECRION	Louis Joseph	1757	Roubaix	228	ROGER	Louis François Joseph	1758	Seclin
324	DELEDICQUE	Pierre François	1739	Tourcoing	244	ROHART	Charles Joseph	1729	Fives
232	DELTOMBE / DALTOMBE	Pierre Franç	1760	Wervicq	227	ROTY	Louis	1757	Baisieux
228	DEROBESPIERRE	Etienne	1760	Carvin	231	SAMAIN	Adrien	1759	Seclin
233	DEROCHER	Jean Marie	1760	Marquette	236	SANTREY	Charles Ignace	1749	Armentières
237	DESMONS	Antoine François Jph	1759	Seclin	237	SPROIT	Donat	1763	Lannoy
231	DESPREZ	Louis Joseph	1751	Pont à Vendin	277	STAL	Joseph	1758	Neuvy / Neuville
232	DHALLUIN / DALVIN	Louis Joseph	1762	Bousbecque	280	STAL	Joseph	1760	Orchies
234	DIENEL	François Joseph	1759	Esquermes	232	TILLEUX	Jean François	1761	Wervicq
236	FRANCRU	Henri Antoine	1764	Lille	239	VALANDIER	Alexandre Joseph	1741	Lille
237	FREMAUT	André	1760	Lannoy	276	VANDREWECQ	Amand	1754	Lille
303	GUILBERT	Dominique Joseph	1757	Lille	236	VASSEUR	François Joseph	1761	Beaucamps
226	GUILBERT	François	1754	Comines	266	WELCQUART / VOLCQUART	Jacques Jh	1761	Bachy
237	GUINET	Jean Baptiste	1760	Orchies	236	WICART	Jean Baptiste	1750	Lille

Séparations de biens

L'établissement des contrats de mariages permettait à chaque futur conjoint de faire l'inventaire de qu'il recevrait de l'autre. Trouvant un meilleur parti il n'était pas si rare de faire enregistrer un nouveau contrat quelques jours après en avoir signé un premier. Certaines fiançailles même furent rompues pour des raisons financières.

Le mariage une fois célébré il arrive que le couple, par intérêt, pour la quiétude de chacun, décide de séparer leurs biens mis en commun. Alain LOTTIN mentionne dans son ouvrage "La désunion du couple sous l'ancien régime"¹ quelques cas dans le diocèse de Cambrai.

Une épouse fait savoir que son mari "a vécu sans autre application que celle de se donner du bon temps en se divertissant tant dans les cabarets qu'en des voyages sans nécessité, vendant le lit principal, les fauteuils... Elle n'a plus rien ou très peu pour soutenir le fardeau d'une famille qui ne fera qu'augmenter et grossir et dont les rejetons seront gueux et accablés de pauvreté et de misère".

Parfois les parents des époux poussent au divorce, estimant que le conjoint n'a pas tenu tous les arrangements financiers prévus lors du mariage. Ou ces mêmes parents, dans l'incapacité de régler la dot, trouvent là un moyen de s'éviter de le faire.

Les enfants d'un précédent mariage peuvent aussi provoquer une demande de séparation de biens comme nous le verrons dans un acte ci-dessous. Ou, plus perfidement encore, la séparation est-elle souhaitée par ces enfants d'un premier lit pour récupérer la totalité des biens du conjoint survivant qui doivent sinon être partagés également entre tous les enfants des deux lits.

Les archives municipales de Lille conservent un registre aux séparations de biens² qui contient une liste de personnes ainsi que deux cas plus explicités de séparation. En voici la transcription.

15/03/1717 Pierre DEBADTS
 16/11/1725 Jacques Louis Alexandre DE GRIMALDY
 22/08/1730 Jean François SAUVAGE
 05/07/1744 Joseph François LEFLAN (x1742 St Sauveur Marie Albertine Joseph CARDON)
 07/02/1747 Michel PLANTE (x1742 St Maurice Marie Catherine BOULANGER)
 04/12/1749 Lamoral François DE GENEVIEVRE DECOCAVE
 30/03/1751 Pierre Joseph PETIT DOSTRICOURT
 26/06/1753 Nicolas Etienne CHOMBART (x1743 St Etienne Marie claire Joseph DE SAINT MARTIN)
 30/06/1756 François Joseph LEPAGE
 17/02/1757 François Ignace Joseph HASQUIN (x Marie Marguerite Augustine Joseph FREMAULT ?)
 11/08/1757 Pierre Joseph PEUNEL
 27/03/1759 François Joseph DUCHATEAU
 11/10/1759 André PLATEL (x TOURBEZ Marguerite Joseph ou DELEBECQUE Marie Antoinette Claire ?)
 29/01/1760 Pierre Paul JOMBART (x1758 St André Catherine Joseph HOVELACQUE)
 06/02/1760 Ignace François Joseph CASTEL (x1754 St Sauveur Marie Thérèse Séraphine GELLEZ)
 28/08/1760 François Joseph CHALIN
 15/05/1761 FLAHAUT
 03/12/1762 Jean Baptiste CASTEL x Marie Agnès Joseph MAES
 16/12/1762 Roger Eloi DUTRIEZ (x1743 St Maurice) Marie Françoise GUESTRANT
 27/01/1763 Louis François AGNIEL x Catherine Françoise BEAUCOURT
 23/02/1764 Noël François Joseph NACQ x Marie Marguerite PECQUEUR
 29/03/1764 Jean Baptiste DELAVIEZ (x1756 St Sauveur) Marie Agnès PLATEL

¹ Université Lille III – Editions universitaires, 1975.

² A.M.Lille 11846

26/04/1764 Jean Baptiste Joseph GRUSON (x1760 St Sauveur) Marie Thérèse Joseph DUEZ

16/10/1764 Philippe DUHEM x Marie Catherine Joseph DEMARESCAUX

11/12/1764 Louis VAILLANT x Catherine Cécile Joseph WACQUY(?)

Deux exemples développés dans le document :

15/08/1735 Louis François DURETZ écuyer, Sr de Calcarslean de Lille époux de Dame Marie Thérèse HERPIN (x1724 St Maurice) suite à l'acte passé le 07/08/1735 devant Me FAUCOMPRET, notaire à Lille. "*Lui préférant les douceurs d'une vie tranquille que peut lui procurer la jouissance de ses biens aux embarras de chercher les moyens d'en acquérir au-dessus de ceux qu'il possède, il est absolument dans sa résolution d'abandonner le commerce dans lequel il est engagé. La dite épouse au contraire, se voyant obligée de travailler encore au bien et à l'avancement de ses enfants qu'elle a retenu de ses premières noces et dans la vue d'en continuer le commerce et en prendre la direction*". Il lui laisse une maison acquise à deux, son port de mariage, des lettres de change et 16 000 florins mais est déchargé de toutes dettes qu'elle pourra contracter.

26/02/1746 Jean Gabriel JACQUERY Sr de Frechies, échevin de Lille époux de Demoiselle Jeanne Marguerite MARLIERE (x1745 St Sauveur), veuve avec enfants du Sr François Anselme BERNART, négociante à Lille assistée de Pierre François CARPENTIER son cousin germain maternel, marchand à Armentières. Suite à l'acte passé le 26/12/1745 devant Jacques François VANOYE, notaire à Lille. Procèdent à la séparation de leurs biens.

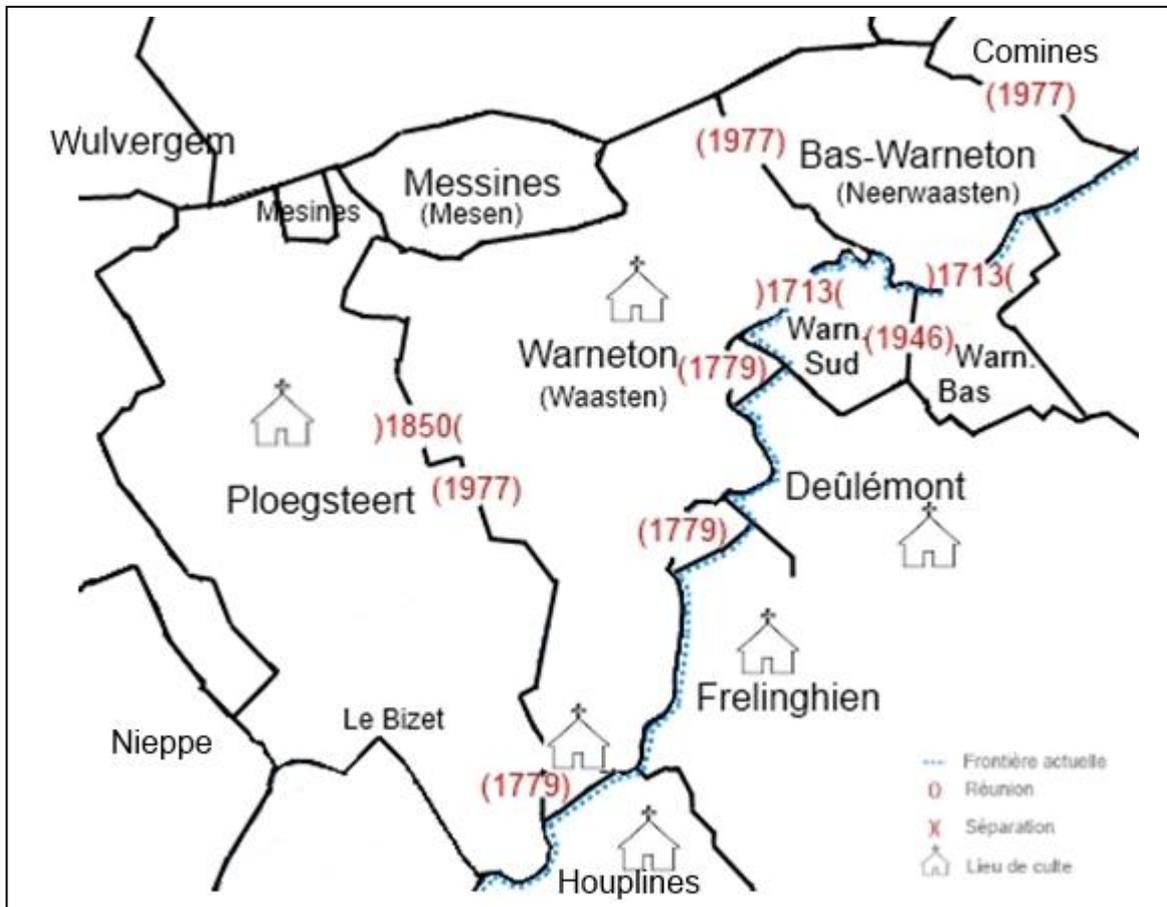


Le divorce de l'Impératrice Joséphine, 15 décembre 1809, par Henri-Frédéric Schopin

On pense souvent que le divorce a été inventé par la Révolution, il n'en est rien. J'y reviendrai dans un prochain numéro du Castelo-Lillois.

Registres de Warneton

Les communes de Comines, Warneton et Bas-Warneton ont vu leurs territoires être coupés par la frontières des états amis aussi par des divisions administratives puis à nouveau réunis tant en France qu'en Belgique. Il est donc difficile de s'y retrouver dans les registres paroissiaux car. Voici l'occasion de faire le point.



WARNETON BELGIQUE

La commune actuelle de Warneton (rattachée à celle de Comines) comprend à l'origine plusieurs communes ou parties de communes et donc plusieurs registres concernant les mêmes périodes.

Avant son rattachement à Comines, Warneton-Belgique était divisée en trois parties : Bas-Warneton, Warneton et Ploegsteert (dite Paroisse de la Rabecque) mais aucun registre spécifique n'existe pour Bas-Warneton.

Concernant la partie belge Warneton-Ploegsteert, il existe une table des baptêmes, mariages et sépultures pour la période 1613-1795 (Cf. site des Archives du Royaume). Cette table a été rédigée à la fin du XIX^e siècle. Malheureusement l'intégralité de ces registres n'est plus consultable (pertes, vols, destruction ?). La liste des baptêmes ne reprend que les noms, prénoms et année de naissance des enfants, celle des mariages les noms et prénoms des mariés ainsi que l'année, et les sépultures nom et prénoms ainsi que l'année avec, souvent, la même année pour les deux conjoints...

Pour Ploegsteert seul (paroisse de la Rabecque donc) il existe des pages spécifiques à la fin des registres de Warneton pour les baptêmes de 1756 à 1769 puis un registre à part pour les baptêmes 1768-1774, BMS 1779 puis 1784-1795.

Pour Warneton les registres de BMS existent pour 1694-1696 (jusqu'au 13 février), baptêmes 1755 et 1782, BMS 1756-1774, 1777-1779 et 1784-1795.

Ont été inclus dans Warneton-Belgique les parties d'Houplines, Frelinghien et Deûlémont dépendant de la châtellenie d'Ypres, tout ou partie côté nord de la Lys. Pour Houplines-Autriche il existe des registres des BMS de 1779 à 1802 et ceux de la chapelle des Obeaux (Chapelle Rompue) pour 1792-1802, pour Frelinghien les BMS 1780-1791 et pour Deûlémont 1780-1788.

Tous ces registres sont conservés en Belgique (sauf les Obeaux en mairie d'Houplines) et consultables sur le site des Archives de l'Etat.

WARNETON FRANCE

Côté France maintenant où s'étendaient également les communes de Warneton avec Warneton-Sud et Bas-Warneton avec Warneton-Bas. Ces deux communes au sud de la Lys, détachées en 1713, sont réunies aujourd'hui en Warneton-France. Les registres existent de 1694 à 1695 puis de 1739 à 1792, plus ou moins complets, portant parfois la dénomination "Warneton-Sud", parfois "Warneton-Bas". Il n'existe pas de lieu de culte pour Warneton-France, aujourd'hui elle fait partie, religieusement, de la paroisse de Deûlémont.

Tous ces registres sont conservés en France.

RESUMÉ

BAS-WARNETON

Une seule paroisse avec WARNETON (B)

PLOEGSTEERT (Paroisse de la Rabecque)

Table BMS 1613-1795 (avec Warneton)
Baptêmes 1756-1769 (fin des registres de Warneton)
Baptêmes 1768-1774
BMS 1779, 1784-1795

WARNETON (B)

Table BMS 1613-1795
Baptêmes 1755 et 1782
BMS 1694-1696, 1756-1774, 1777-1779, 1784-1795

WARNETON (B) partie de Houplines

Paroisse d'Houplines avant 1779
BMS 1779-1802
Chapelle des Obeaux 1792-1802

WARNETON (B) partie de Frelinghien

Paroisse de Frelinghien avant 1779
BMS 1780-1791

WARNETON (B) partie de Deûlémont

Paroisse de Deûlémont avant 1779
BMS 1780-1788

WARNETON-BAS et WARNETON-SUD devenues WARNETON (F)

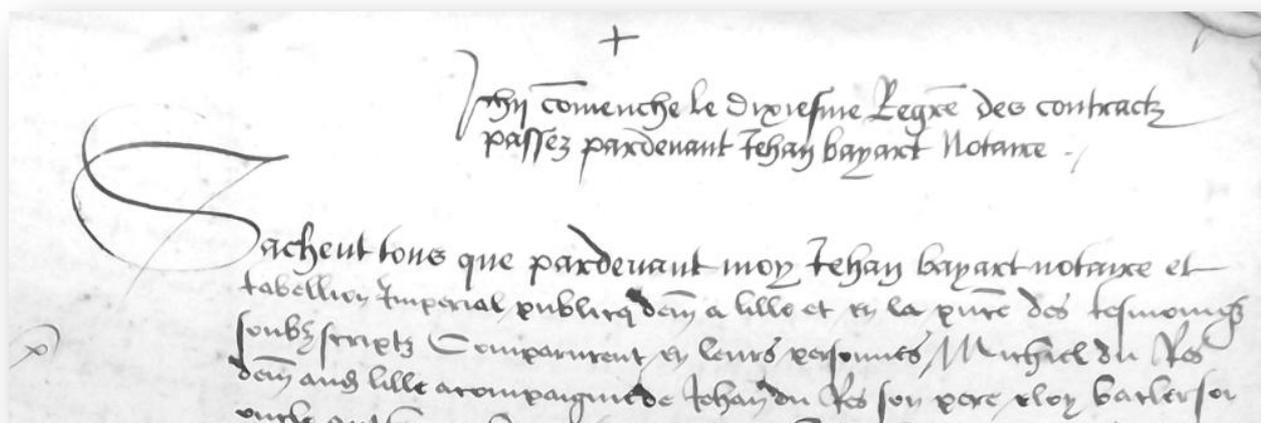
Paroisse de Warneton (B) avant 1713, utilisent l'église de Warneton jusqu'à la Révolution.
BMS 1694-1695, 1739-1792

Un grand merci à Michel VANPOTTELBERGHE qui a bien voulu compléter et corriger mes informations. Une copie de tous ces registres est consultable au siège de la Société d'Histoire de Comines Warneton, place de l'abbaye à Warneton (B). <http://www.shcwr.org/>

Le notaire

Personnage incontournable dans la vie de nos ancêtres et que nous rencontrons donc au cours de nos recherches, son mode de vie a évolué avec le temps.

Les notaires tiennent leurs charges de divers seigneurs et institutions y compris religieuses, ce sont des notaires privés mais il existe également des notaires publics. Notaires impériaux sous Charles Quint, ils deviennent royaux sous Louis XIV.



Deux dates cruciales : 1671 et 1692

C'est ce roi qui réorganise les offices en **1692** puisqu'on "*nous a fait connoistre divers abus qui se commettent dans les fonctions et exercices de quelques charges, ausquel nous ne scaurions trop tost remedier pour le soulagement de nos sujets et considérant que rien n'est plus préjudiciable au public que le grand nombre de notaires, et n'est plus contraire à la règle que la diversité des titres sur lesquels ils en ont les fonctions [...] nous avons résolu de réduire et fixer le nombre de ces officiers et de les obliger à prendre des lettres de provision de nous, que nous n'accorderons qu'aux plus capables qui seront choisis entre ceux qui exercent présentement*". Par cet édit il fixe à 200 le nombre de notaires sur la châtellenie de Lille y compris des notaires apostolique (prêtres). On peu donc suivre les titulaires depuis 1692 dans deux documents conservés aux archives municipales de Lille (12113, 12114) ou aux A.D.59 (E 586) et repris dans le recueil n°49 *Notes et documents* de la S.E.P.C. (1938)¹. Sous un louable prétexte il est en fait ici question de vénalité des charges. Car, depuis cet édit, comme encore aujourd'hui, la charge de notaire s'achète. Et elle s'achète d'autant plus cher qu'elle est rare...

Certains notaires ne passeront pas ce cap. C'est ainsi que les archives de certains, conservées aux archives départementales du Nord, s'arrêtent en 1692. Il leur arrive toutefois de quitter la châtellenie de Lille pour aller poursuivre leur activité ailleurs comme maître NIEULAET à Halluin qui traversera la rue pour s'installer en terre autrichienne à Reckem. A noter qu'une partie des notaires de la châtellenie de Lille, du côté ouest des Weppes, sont notaires d'Artois et donc dépendent d'une autre juridiction ce qui n'a pas empêché les services d'archives de déplacer leurs documents en fonction du département sur lequel les études se trouvaient et non en fonction de la juridiction dont elles dépendaient. On trouve toutefois des archives de notaires du Pas-de-Calais ou de Belgique aux archives départementales du Nord, l'inverse étant aussi vrai.

¹ Téléchargeable sur <http://lillechatellenie.fr> section "Téléchargement" / "Pratique" ou en ligne <http://www.calameo.com/read/000245167079148872bdf>

Depuis 1671 les notaires de la châtellenie sont obligés de déposer une copie de leurs actes au tabellion de Lille. Pour les périodes précédentes c'est au bon vouloir de ceux-ci ou de leurs successeurs puisque les documents se transmettent dans la même étude. En suivant la logique de l'achat de la charge de notaire il y a forcément succession dans l'étude. Les actes antérieurs à 1671 ont donc une destinée différente des suivants. Ils sont parfois finalement remis à un service d'archives, conservés dans les papiers de famille, emportés lors des conflits et retrouvés dans d'autres pays comme à Gand ou lors de ventes de vieux papiers ou tout simplement le notaire a réutilisé ou revendu ses actes au prix du papier comme l'a fait un ancien notaire de Wervicq.

Je ne reviendrai pas ici sur les types de documents produits par les notaires et leurs lieux de conservation, je vous invite à vous reporter au Castelo-Lillois n°6 de mars 2012.

Lille est un cas à part parce que de nombreux notaires y pratiquaient. Chacun avait son quartier, sa paroisse, mais rien n'empêchait qu'il "déborde" dans le reste de Lille voire de la châtellenie (Cf. Castelo idem). On peut tenter de retrouver leur quartier de résidence en partant du recensement de la population de 1687 conservé aux archives municipales de Lille et publié par le GGRN. Etant donné le nombre de notaires dans la ville, certains se spécialisent : recueil de témoignages, contrats de mariage, baux... Car les notaires ont souvent plusieurs professions telle celle de bailli ou de receveur d'institutions comme les grands établissements religieux. Le plus souvent ils sont le greffier de la commune, établissant les actes officiels et rédigeant les comptes-rendus. Ils ont dans leur clientèle des familles fidèles ce qui peut faciliter nos recherches pour peu que l'on pense à aller regarder les autres actes passés chez un notaire chez lequel nous avons repéré un seul acte qui nous intéresse. Ce sont aussi des notaires au service de Lillois possédant du bien un peu partout et donc susceptibles de le louer ou de le vendre. N'oublions pas que, comme aujourd'hui encore, les Lillois sont souvent des campagnards montés à la capitale et que donc leurs biens et leurs familles ne se trouvent pas tous à Lille. Ainsi on trouve dans les études notariales lilloises de nombreux actes concernant des non-Lillois. Sachant que les archives de plusieurs notaires Lillois remontent bien avant 1671, c'est toujours bon à prendre. Encore faut-il retrouver l'aiguille dans la meule de foin... Pour vous y aider je vous invite à nouveau à consulter le Castelo-Lillois cité ci-dessus. Les clients viennent "sur" Lille pour y prendre en bail leur maison ou un morceau de terrain, une ferme, une dîme...



Comme le montre le célèbre tableau représentant le passage d'un contrat de mariage devant notaire, l'acte est passé chez l'un des fiancés. Il n'y a en effet pas d'étude notariale comme nous les connaissons aujourd'hui. On va chez le client, dans son château, dans sa maison et plus souvent encore au cabaret où se trouve suspendue une tirelire des pauvres pour le "denier à Dieu et aux pauvres" comme disent les contrats de vente. *"Car c'est la coutume de confirmer tous les marchés en versant quelque chose dans cette tirelire et cela vous lie mieux que tout"*¹. Il arrive donc aux notaires lillois de se rendre dans des villages parfois éloignés de Lille, surtout lorsqu'ils sont bailli ou receveur de

biens qui s'y trouvent, faisant savoir qu'ils s'y rendront et que ceux qui sont intéressés pourront profiter de sa présence.

La fortune de ces notaires est variable mais ils font en général partie de la classe aisée. Il suffit à Gilles DESMARESCAUX, notaire à Verlinghem en 1659, d'engager à une belle maison sur un cent ½ avec grange, étables et enclose de charpentage plus 3 cens ½ de terre pour garantir la paiement de 3776 livres parisis qu'il doit comme receveur de la seigneurie de la Cessoie. Sachant qu'une dot de mariage à cette époque dans la classe

¹ Journal de Samuel Pepys – Trad. Renée Villoteau, Le Temps retrouvé - Mercure de France, 2001

moyenne est de 300 livres et que le notaire n'a engagé que ce qui était nécessaire pour couvrir sa dette. Plus d'une quinzaine de personnes empruntent de l'argent à son père Jacques qui était également notaire à Verlinghem d'après les rentes héritières.

En 1706 (2 E 3 / 7566 acte 18) Charles LE FRANCO notaire royal à Santes époux de Marie Barbe PICAUVET veuve auparavant avec enfant de Jean DU HAMEL et les enfants de Jean et de Marie Barbe NOPPE, parents du dit feu Jean, procèdent au partage de leur succession dont 1900 livres qui ont été données au dit feu Jean fils pour acheter l'office de notaire à Linselles.

La charge se transmet de notaire à clerc de notaire, de père en fils ou en gendre. A Linselles le Jean DUHAMEL décédé en 1685 transmet son étude à Jean DUHAMEL son fils (dont il vient d'être question) puis sa veuve, Marie Barbe PICAUVET, transmet l'étude à Charles LEFRANCO, notaire à Santes son deuxième mari.

A l'époque révolutionnaire l'incertitude des fonctions officielles sème le doute sur l'intérêt d'acheter une charge notariale : *"En étant à Tourcoing j'ai rencontré VERMESCH qui était allé pour (racheter) le notariat de (Georges Louis) VANDIERDONCQ d'Halluin. La mise à prix est passée au-dessus de lui pour le prix de 3140 florins (6280 livres) mais j'ai dit qu'il était dangereux de postuler des places comme celles-là eu temps où nous sommes"...* *"Le neveu de Pierre SIX avait acheté le notariat du sieur VANDIERDONCQ d'Halluin. On m'a dit qu'il n'a pas été en état de passer son examen à Lille. Le dit VANDIERDONCQ l'a repris et l'a loué au sieur CATTEAU de Tourcoing"*¹. Ce François Joseph CATTEAU exercera à Roncq. On peut donc louer une étude mais encore faut-il avoir l'âge requis et obtenu l'examen. On trouve quelques dispenses d'âges dans les registres aux commissions cités plus haut.

Ces notaires-greffiers ne sont pas toujours irréprochables comme le montrent divers procès intentés contre eux tels Jean DELOBEL de Pérenchies en 1710. Ce notaire a déclaré un acte qui n'a pas été passé en sa présence mais chez un particulier en présence de son fils alors qu'il précise bien que, comme tous les actes notariés, il a été "fait et passé ce jour devant moi notaire soussigné". Il est condamné à un an de suspension². Antoine BUISINE de Radinghem a établi un faux en 1642, il doit purger tous les frais pour réduire à néant l'acte après avoir subi la question extraordinaire (torture)³. Mathis DATTICHES, notaire à Englos en 1598 pour avoir écrit plusieurs actes en dehors de la présence des parties et y avoir fait divers changements, ne pas avoir conservé les minutes originales des actes mais les ayant utilisées pour les enfants de l'école, est condamné à ne plus exercer⁴. Arnould THIBREGHIEN, notaire à Armentières a ajouté des phrases sur des actes clos, il est condamné à trois ans d'interdiction d'exercice en 1550⁵.

Claude LEROUX, notaire à Tourcoing doit défendre son honorabilité :

2 E 3 / 9189 acte 15 du 03/03/1676 *"Pierre HOLLEBEQUE fils d'Antoine, bailli des Francs à Tourcoing d'une part, Claude LE ROUX fils de feu Claude, greffier de Tourcoing d'autre part suite au procès devant les gens de loi de Tourcoing à propos d'insultes du premier vers le second qui lui a dit en présence de diverses personnes et en divers lieux qu'il était un coquin, bougre de traître et un bougre de larron avec choses semblables, le premier ayant été débouté d'avoir dit premièrement que ledit LE ROUX avait chargé la communauté de Tourcoing de 106 livres 2 sols de gros et en profité en son particulier en vue de se décharger sur Bartholomé DU BOIS marchand à Lille soit disant au nom de la communauté alors que l'ordre ne lui en avait pas été donné, secondement que ledit LE ROUX a expédié plusieurs affaires scellées de Tourcoing pour en profiter des droits en frustrant les échevins, troisièmement que ledit LE ROUX n'a reçu aucune instruction des gens de loi concernant un certain tirage qui a été fait de nuit par le fils de Jacques DELEPOUILLE, Jacques DEHALLEWIN et autres, quatrièmement que ledit LE ROUX avait juré sans réserve qu'il était content que le Diable l'emporte en corps et en âme s'il en avait donné instruction, cinquièmement que ledit LE ROUX aurait diverses fois conseillé à une partie d'une sorte, à l'autre côté d'une autre, sixièmement que ledit LE ROUX a profité et retenu injustement à la confrérie de la chapelle du nom de Jésus la somme de 300 livres parisis mentionnées dans la clôture de certain compte sous prétexte d'ordonnance des échevins qui n'avait jamais été accordée, septièmement que ledit LE ROUX a empêché certains manants de Tourcoing de reprendre les tailles que profitant de son conseil et de la*

¹ Député-paysan et fermière en Flandre en 1789, la correspondance des LEPOUTRE, Lille III, 1998.

² A.M.Lille 12122 f°97v°.

³ A.M.Lille 12120.

⁴ A.M.Lille 12120.

⁵ A.M.Lille 12121.

crédulité desdits manants il les a repris lui-même d'où ledit HOLLEBECQUE en a monopole, huitièmement que ledit LE ROUX a fait et passé un contrat entre la veuve Jacques DE LE MAZURE et Jean ROUSSEL au sujet de quelque procès et que après se sentant selon toute apparence en coulpe et d'avoir mal agit il aurait trois mois après offert à ladite veuve d'y ajouter tels mots qu'elle souhaiterait et finalement que ledit LE ROUX a passé certaine procuration le 18 juin 1674 au nom des bailli et échevins de Tourcoing sur le procureur DU HAMEL de Lille a effet d'occuper es causes et procès contre Philippe LE PERS, Noël DELPOUILLE et consorts appelant que contre Jacques DELEFORTRIE, Pierre et Mathieu HOLLEBECQUE, Pierre DELPORTE et consorts étant signé par le bailli de Tourcoing avec les autres échevins savoir Gaspard MALFAIT, Philippe SELOSSE, Jacques DELEMAZURE et Jacques DELEFORTRI, suite à l'intervention du pasteur de Tourcoing Alexis Mathias Bonaventure NICOLLETS et ses amis et ceux du second comparant. Ledit premier tient ledit LE ROUX pour homme de bien et officier d'honneur et innocent desdits faits lui en demandant pardon, ce qu'il a dit il l'avait professé que sur les dires d'autrui et nullement par son fait et sa connaissance particulière, qu'il promet de régler les frais de justice et donnera 100 florins le premier septembre prochain et donne procuration à Jacques DELADERRIERE fils de feu Adrien peigneur de sayette à Tourcoing qui est comparut le 12 mars devant Pierre CASTELAIN bailli, Gaspard DE SURMONT, Mahieu BOUCHE, Pierre DE COURCELLE, Jean François DELOBEL, Jean DERVEAU et Philippe ROUSSEL échevins, Jacques MATHIEU curé, Adrien DESCAMPS, maître Philippe DUCOULOMBIER et Arnould TONNEAU notaire et hommes de fief de la ville, terre et seigneurie de Tourcoing pour témoigner du bien que pense ledit HOLLEBECQUE dudit LE ROUX et demander pardon." Il renouvellera cette déclaration d'honorabilité en 1687 (T2 E 3 / 9200 acte 60).

On n'est toutefois pas obligé de passer chez un notaire pour rédiger son testament. C'est toujours le cas aujourd'hui. On parle alors de testaments olographes lorsqu'ils sont rédigés hors de la présence d'un officiel ou ils peuvent l'être devant les curés. Quelques uns sont conservés aux AD59 (2 E 3 / 4281 à 4287) pour les XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles.



NOUVEAU

Notariat de Wervicq 1675-1796

Récemment redécouverts aux archives de l'Etat à Bruges, de nombreux actes notariés de Wervicq (France et Belgique) ont été dépouillés par Luc PETILLION et publiés par le St.O.C., association de Wervik (B). En voici l'introduction :

En 2012, monsieur YERNAUX, initiateur de la revue numérique Le Castelo-Lillois (www.lillechatellenie.fr) a mis à notre disposition les photos numériques des dix premières liasses du dépôt fait en 2007 aux Archives de l'Etat à Bruges par maître Bart VANDERCRUYSSSE, notaire à Wervik, des actes de ses prédécesseurs. Nous avons continué cette numérisation en 2013 et 2014.

Les liasses n° 1 jusqu'à 19 couvrent la période 1675-1796, soit au total 1.761 actes.

*Cet ouvrage est **publié en français** en reconnaissance de son travail et prend en considération le passé commun des*

Wervicquois des deux côtés de la Lys, 300 ans après le Traité d'Utrecht. Les analyses des actes déposés du XIX^{ème} siècle seront publiées plus tard.

Index des noms de famille - 296 pages - 20 €

Renseignements : (bilingue) : Stéphane DEBONNE stephane.debonne@telenet.be

Et l'ancien notariat ? Le contrat de mariage est égaré depuis longues années, considéré que le comptoir du notaire Charle BEGEIN pour lors résident à Wervik at esté vendus dans les boutiques à Wervik, de sorte qu'on doit s'arrêter à laditte coutume locale. Inventaires après décès chez Marc-Jean GOMMERS de Comines n°209.

Richesses du notariat

On n'insistera jamais assez sur les richesses des actes notariés, pleins d'informations généalogiques, historiques et d'histoires de familles. Je vous invite à consulter quelques actes enregistrés à Comines.

Mémoire vivante

Charles DUPONT fils de feu Charles de Comines âgé de 68 ans affirme avoir parfaite mémoire du pillage de la ville de Comines au mois de septembre 1658 par les troupes commandées par le maréchal DE TURAINÉ alors à la poursuite du prince DE LIGNE qui occupait Bousbecque et Comines. Qu'alors il a vu le marché de Comines rempli de chevaux, charrettes remplies de meubles et effets que les troupes jetaient des maisons dont quantité de papiers du greffe que tenait le sieur Amart BECUWE père-grand du greffier actuel demeurant sur la place, jetés, déchirés ou dispersés parmi les rues¹.

C'est en ces termes et devant maître Pierre VANHEULE, notaire à Comines, que fin 1710 plusieurs témoins nous parlent de faits survenus à Comines cinquante deux ans auparavant. Etranges déclarations de personnages à ce moment là bien âgés tels que Jean DEPOORTERE fils de feu Guillaume, âgé de 72 ans, Jean BOUTRY fils de feu Jean, 64 ans, Pierre VERCRUSSE fils de feu Jean, 63 ans, Emanuel CABAUT fils de feu Emanuel, 70 ans, Jean SAMYN fils de feu Jean, 59 ans² ajoutant qu'une voix publique a dit le lendemain que les papiers chez feu le sieur Amart BECUWE alors greffier avaient été pillés.



Damoiselle Jeanne WEULLEBRECHT fille de libre condition de feu Pasquier, âgée de 63 ans de Comines précise que les maisons étaient toute (dé)foncées et pillées. Etant passée sur le soir elle a vu une infinité de charrettes, de meubles dispersés sur les rues et les portes restées ouvertes. Les magistrats de ce temps se rassemblaient fort souvent chez son père qui occupait le cabaret "Le Damier" sur la place et elle a remarqué que les échevins étaient fort embarrassés à cause de la perte des papiers et qu'on donnait charge à différents particuliers de faire rapporter ce que l'on pouvait recouvrer³ des débris. Autre femme, Anne DEGAND veuve d'Adrien CAPRON âgée de 73 ans, affirme qu'elle habitait alors avec son père la conciergerie de l'hôtel de ville de Comines sur la place en face de la maison du greffe, et qu'elle a vu le sieur Amart BECUWE ramasser les restes des papiers ainsi que ce que des particuliers avaient récupérés.

Et c'est bien là la motivation de ces témoignages forts tardifs. En 1710 une recherche dans les archives communales n'a pas pu aboutir. Voilà que les archives sont muettes. Muettes ou incomplètes ? Alors on fait fonctionner les mémoires qui affirment qu'il en a toujours été ainsi et chacun, faute de traces écrites, peut redire avec conviction qu'il a *bon souvenir des faits*. Des témoins sont trouvés affirmant une chose et d'autres son contraire comme à chaque fois qu'un procès s'ouvre.

¹ 2 E 3 / 9235 acte 150 du 14/12/1710

² Idem acte 148 du 12/12/1710

³ Retrouver

Peu de mois après d'autres témoignages reçus par le même notaire semblant expliquer les premiers. C'est, cette fois ci le tour de *Guillaume Ferdinand BECUWE, licencier es lois, greffier de la ville de Comines âgé de 36 ans qui affirme qu'il est greffier depuis la mort de son père en février mille six cent quatre vingt dix neuf et que depuis lors il s'est occupé depuis plusieurs mois à régler et mettre en ordre les papiers du greffe tant de la ville que des paroisses et qu'il n'y a que peu de papiers qui ne soient passés entre ces mains, assisté de Valentin VIENNE fils de feu Valentin, âgé de 35 ans son commis depuis 1698. Ayant vu et examiné plusieurs titres et litterages anciens, même de l'an 1200 mais n'ayant vu aucun livre de taille ni acte faisant mention de ce que les habitants du fort de Comines ont été imposés pour les droits de logement des habitants de Comines châtelanie de Lille*¹. Ce que confirment le dit commis et Joannes GHEERBRANT fils de feu Jean, 54 ans environ ayant été nommé au greffe en 1678 comme commis pendant six ans ainsi que Thomas LEMAHIEU fils de feu Jean, âgé de 57 ans, maître d'école à Comines, ayant souvent écrit chez le greffier moderne comme chez feu Guillaume BECUWE son père.

Il s'agit donc de déterminer si on peut taxer les habitants du fort de Comines pour le logement des troupes dans la partie de la châtelanie de Lille, les Hollandais s'étant installés dans la région depuis 1708 où ils resteront jusqu'au traité d'Utrecht en 1713. La section du fort se trouvant entre deux bras de la Lys qui sert de frontière entre les châtelanies d'Ypres et de Lille, il est effectivement contestable qu'elle fasse partie de l'une ou l'autre ou simplement est-il question qu'elle soit solidaire de la partie de la commune située au sud de la Lys.

Une nouvelle série de témoins est produite : Simon DOUAY fils de feu Jean, 74 ans ayant demeuré au fort de Comines pendant quarante ans, Pierre BOUTEN fils de feu Noël de Comines, 60 ans, François CARPENTIER fils de feu Guillaume, 54 ans ayant demeuré au dit fort plus de vingt ans et en étant natif, Jacques MEAU fils de feu Jacques, 65 ans, Marie DEJONGHE fille de feu Mahieu, 71 ans, Françoise BONNEL fille de feu Jean, 62 ans, Arnould MAES, 75 ans, Pierre D'HONS, 55 ans tous de Comines² puis Jean SAMIN maître tailleur, 59 ans, Nicolas DEGAND, 63 ans, Philippe DELCOUR, 64 ans natifs et tous demeurant à Comines et Noël DUPUIS natif de Beville³ lez Saint Pol en Artois, 75 ans étant venu demeurer à Comines en avril 1660 sans en bouger comme cabaretier auxquels s'ajoute Jean BOUTRY natif de Wervicq âgé de 64 ans demeurant à Comines depuis son bas âge⁴ qui affirment que *lorsque le château de Comines situé en la partie orientale de Comines châtelanie de Lille existait, il y avait un chemin le long de la rivière en-deçà de la Lys jusqu'au grand pont faisant séparation de la châtelanie de Lille, alors que la ville de Lille était à la France et Ypres à l'Espagne, où il y avait une redoute et le dit grand pont se levait en-deçà vers la châtelanie de Lille. Il y avait des logements de militaires en-deçà de la rivière côté châtelanie de Lille et qu'il n'y en avait point au fort, n'ayant jamais entendu que les habitants du fort aient payé quelque chose pour raison de ce. Ce qu'ils cherchent à démontrer c'est que si les soldats français ne logeaient pas au lieu dit le Fort c'est que ce lieu n'était pas de la châtelanie de Lille mais de celle d'Ypres aux mains des Espagnols.*

Damoiselle Robertine WULLEBRECHT veuve du Sieur Guillaume SIX, 65 ans, Damoiselle Anne DEGAND veuve d'Adrien CAPRON 74 ans et Godelieve DEMEY veuve de Jean DEWULF 70 ans⁵ toutes natives et demeurant à Comines⁶ affirment la même chose, puis Monsieur Frédéric BONVIN prêtre pasteur de Comines depuis 50 ans précise *qu'il y ait eut plusieurs logements dans la partie de la châtelanie de Lille surtout vers le château et quoi qu'on l'ait détruit depuis alors qu'il était situé du côté de la partie orientale le long de la rivière jusqu'au grand pont faisant séparation de la châtelanie de Lille où il y avait une redoute. (A)lors le fort ne fut point logé mais les maisons seulement qui étaient du côté de midi à la Lys, n'ayant pas taxé les habitants à ce sujet*⁷. Ce que confirme le Sieur François COUPE licencié en médecine âgé de 65 ans, natif de Lille, s'étant établi à Comines comme médecin en mai 1673⁸.

¹ 2 E 3 / 9235 acte 54 du 19/03/1711

² Idem acte 97 et 99 du 15/05/1711

³ Buneville?

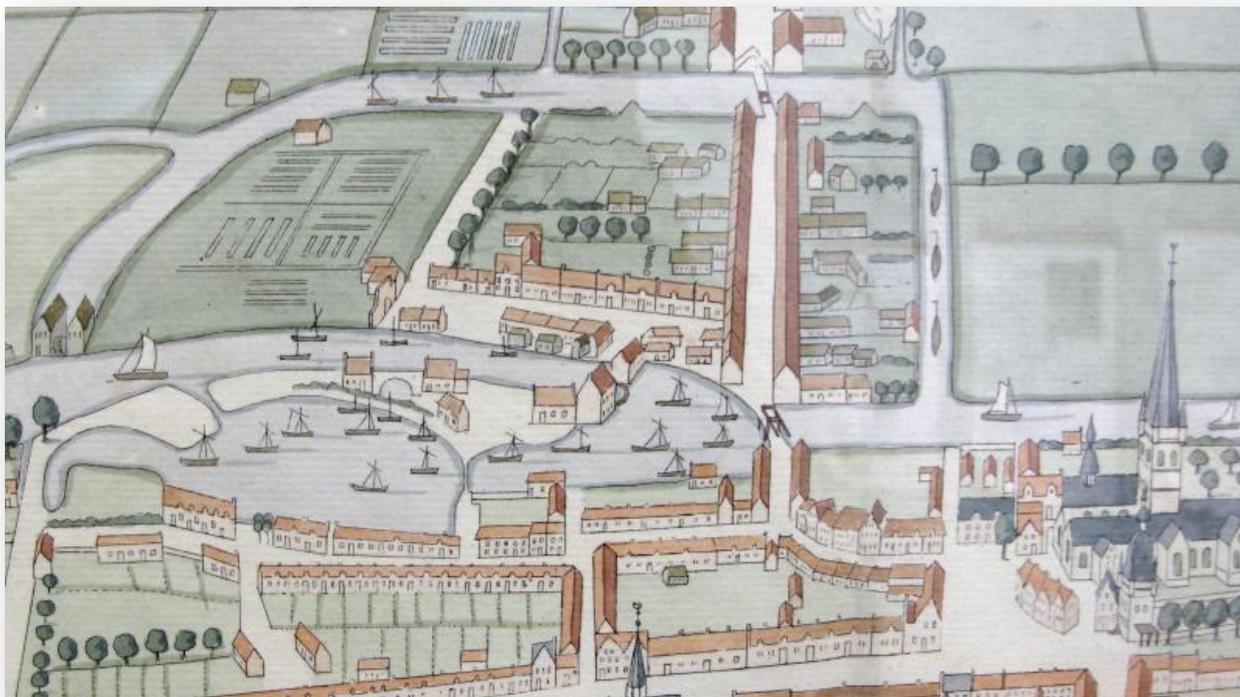
⁴ Idem acte 45 du 14/03/1711

⁵ Le notaire a du mal comprendre : 66 ans.

⁶ Idem acte 44 du 14/03/1711

⁷ Idem acte 46 et 47 du 14/03/1711

⁸ Idem acte 43 du 14/03/1711



Le Fort de Comines, îlot entre les deux ponts (le château se trouvait derrière l'église) – Sanderus 1640

Toutefois le Sieur Valentin VIENNE affirme qu'il a en collecte un livre de taille extraordinaire de faux frais mis et assis par le magistrat de Comines le cinq août 1709 à l'avenant de 12 livres parisis au bonnier qui est la seule taille imposée depuis la bataille de Ramilly. Outre les contributions dont le produit de la dite taille comprises les parties contestées, les pauvres et insolvents dont sera faite déduction porte 5400 livres par laquelle taille les habitants du fort de Comines pour autant qu'ils sont entre les deux ponts y sont compris seulement pour 1265 livres compris la taxe des moulins portant 648 livres et le litige contre le Sieur Philippe DE BAL en ayant été fermier sur un prétendu excès de taxe au siège de la Gouvernance de Lille en sorte que la taxe de tous les habitants du fort non compris les moulins ne porte que 617 livres dans laquelle les cabaretiers suivants sont taxés : Ferdinand VILLEIN à 13 livres 10 gros, Josse COWET 4 livres 2 gros parisis, Jean Baptiste COSTENOBLE 18 livres et Guillaume PREUDHOM 15 livres 7 gros six deniers parisis. Le fort de Comines occasionnant beaucoup de frais et dépenses à la ville.

Comme il s'agit uniquement de témoignages recueillis par le notaire nous n'avons pas le résultat du procès : le fort de Comines a-t-il été mis à contribution ou non ? Mais nous voila avec toute une série de témoignages intéressants pour l'histoire locale et pour le généalogiste qui y découvre l'âge de ses ancêtres, voire l'origine, à une période où ces informations sont manquantes dans les registres paroissiaux. On pourrait douter de la fiabilité de ces informations mais, après vérification dans les registres de baptêmes, je constate que les âges donnés lors des témoignages sont parfaitement exacts.

Un autre son de cloches

L'abbé MESSIAEN dans son *Histoire de Comines* note¹ que l'année 1700 fut celle d'un procès entre le chapitre de Comines et le magistrat de la ville concernant le remplacement du coudre, procès qui dura au moins jusqu'en 1711 et dont l'abondante littérature repose aux archives communales². Ce sont quelques témoignages apportés lors de ce procès et issus des minutes du notaire Pierre VANHEULE que nous allons parcourir.

¹ *Histoire chronologique, politique et religieuse... de Comines*, seconde partie p 253.

² EE 17 et 18.

Il est nécessaire tout d'abord de savoir ce qu'était un coutre. C'était en fait une sorte de sacristain, le plus souvent un prêtre mais ce pouvait être un clerc tonsuré, qui était chargé des luminaires, ornements liturgiques et sacrés et parfois de sonner les cloches.

Laissons témoigner les partisans du coutre :

Philippe DECLERCQ fils de feu Philippe, maître cordonnier à Comines âgé de 52 ans, Antoine PHILIPPE fils de feu Antoine, âgé de 48 ans et Philippe Louis DELECOURT fils de Philippe, âgé de 34 ans tous de Comines affirment le premier avoir bien connu feu Nicolas BALLEUR, dernier coutre de l'église de Comines depuis trente ans ayant toujours jouit des émoluments des cloches tant aux services qu'aux obits et aux messe votives et que c'est lui aussi qui avait la direction des cloches en ayant les clefs chez lui ce qu'il ait pour avoir été marguillier sept ou huit ans et ministre du Saint Esprit et en cette qualité a fait plusieurs ordonnances aux receveur de l'église et la dite confrérie pour que les receveurs donne au dit coutre les salaires de sa sonnerie aux dits offices. Sachant aussi qu'il occupait la maison bâtie sur le cimetière sans payer aucun rendage, n'ayant les marguilliers été chargé d'aucune réparation. Le dit Antoine PHILIPPE a bien connu le dit coutre l'ayant vu jouir des cloches sans que personne d'autre n'en jouisse. Le dit coutre tenait les clefs du clocher et payait les sonneurs ce qu'il sait pour avoir été payé pour les messes de salut et autres offices et pour avoir été ministre des pauvres et avoir expédié plusieurs ordonnances aux receveur pour faire payer le dit coutre de sa sonnerie aux services et messes de requiem des pauvres. Le dit Nicolas ayant toujours entonné les messes du Vénérable¹ et de la Vierge et autres messes votives en demeurant dans la maison sur le cimetière qui a une porte qui donne sur l'église pour en prendre soin à cause que c'était lui qui avait les clefs de l'église, des tabernacles, de la sacristie sans qu'on lui conteste ces droits. Le dit DELECOURT a aussi bien connu le coutre qui jouissait des droits de sonneries ayant les clefs du clocher et de l'église ce qu'il sait pour l'avoir aidé pendant vingt ans à chanter l'office divin et les fondations de sa charge jusqu'à sa mort. Il habitait un petit appartement sur le cimetière qu'il a fait augmenter à ses frais et dépens².

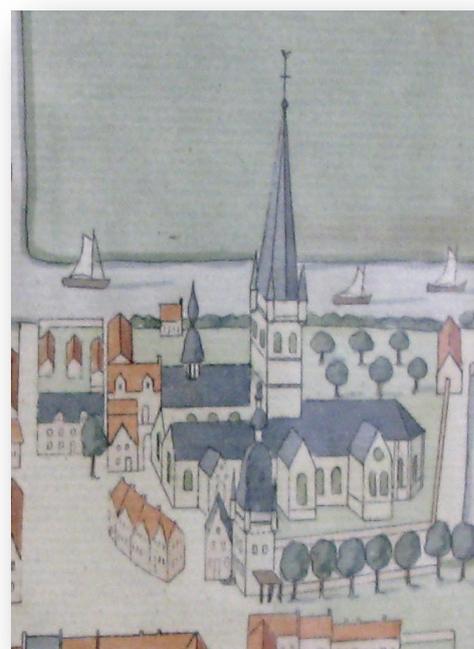
Plusieurs sujets sont évoqués :

- Le droit de sonner les cloches et la perception du salaire correspondant.
 - Une maison bâtie sur le cimetière dont le coutre ne payait aucun loyer et qui n'a pas été réparée par la municipalité.
 - L'accès à l'intérieur de l'église depuis la maison du coutre pour lui permettre de prendre soin du lieu sacré.
- Tout ceci correspond bien aux attributions habituelles d'un coutre comme définies ci-dessus. Si le dernier point n'apparaît plus ensuite dans les témoignages portés devant le notaire, les deux premiers feront l'objet de témoignages contradictoires.

Le "sonnage"

Michel BOUCHE fils de Dominique, âgé de 40 ans de Comines affirme avoir été employé il y a trois à quatre ans pour faire dire la messe de saint Eloi en l'église de Comines pour laquelle on carillonnait sur trois grosses cloches pour lesquelles on payait un droit et depuis quelques années le Magistrat a subrogé un carillonneur qui reçoit les droits³.

Qui donc avait l'accès aux cloches, au carillon et de quelle autorité ? C'est tout l'enjeu de ces témoignages. Or il y avait à Comines neuf carillonneurs établis en confrérie, c'est donc eux qu'on va interroger. Au passage ils expliquent comment fonctionne la confrérie et à quelles occasions ils sont appelés à exercer leur art.



¹ Saint Sacrement.

² 2 E 3 / 9236 acte 114 du 01/06/1711

³ Idem acte 148 du 26/07/1711.

Hubert MAHIEU âgé de 70 ans, maître sonneur de cloches de l'église de Comines depuis trente ans et doyen des sonneurs depuis douze ans, Jean François (signe François) RAGO âgé de 53 ans et maître sonneur depuis 32 ans, Pierre HOVELACQUE âgé de 45 ans maître sonneur depuis 29 ans, Jean François DEBACKERE 44 ans maître sonneur depuis 28 ans, Alexandre DESMOLINS âgé de 40 ans, maître sonneur depuis 15 ans, Pierre DEMETTRE 51 ans, maître sonneur depuis 12 ans, Mathias THEVELE 55 ans, maître sonneur depuis 10 ans et Alexandre MACHON 32 ans depuis un an déclarent que Jacques RAGO, 55 ans, leur neuvième confrère, est malade. Ils ont toujours composé un corps de neuf sonneurs dont l'un est le chef et appelé doyen qu'on choisit ordinairement parmi les plus vieux par assemblée convoquée par les marguilliers comme ils le furent tous et que le doyen et plusieurs sonneurs ont les clefs des sonneries des cloches de la part des marguilliers et que ces derniers les remplacent lorsqu'elles cassent.

Le défunt clerc (et coutre) a eut ces clefs des dits marguilliers et eux, sonneurs, sonnent par leur ordre ou celui du Magistrat mais que depuis neuf à dix ans ils ont eut ponctuellement ordre de ceux-ci de ne pas sonner durant un temps notable. Ayant sonné au renouvellement du Magistrat et lors de la mort du Sieur DE SCHOONVELDE il y a quatre ans environ sur leur ordre comme il est de coutume pour la noblesse au lieu qu'on ne sonnait que comme les bourgeois, de même pour leur Sieur DE WAELE¹.

Ces témoignages des maîtres sonneurs font remonter à la surface quelques anecdotes dont le but est moins de montrer l'injustice du clergé que de rappeler qui a eut l'autorité nécessaire pour régler les conflits.

Se souvenant bien qu'il y a vingt ans le nommé Gilles GHESQUIERE maître d'école avait une fille morte pour laquelle il ne fit l'enterrement qu'avec une basse-messe en raison de quoi le curé voulait empêcher que l'on sonne à quoi le dit père s'est adressé au Magistrat qui, sur le champ, lui a permis de faire sonner. De même l'un des fils de Nicolas LEFEVRE étant terminé (mort) il y a eu une difficulté entre les comparants et la jeunesse pour les droits qu'ils devaient donner aux comparants ce qui a été conclu par l'ordre du Magistrat. Lorsqu'ils avaient des difficultés avec le clerc c'est toujours le Magistrat qui a réglé les conflits².

Clocher à deux étages, l'un pour accéder à l'horloge et au carillon et l'autre pour les grosses cloches et évolution de la manière de sonner, voici ce que racontent le carillonneur et l'horloger, ajoutant au passage qu'une querelle entre Don Camillo et Peponne entraîna un moment l'arrêt des cloches lors des processions secondaires...

Jacobus KEUS 42 ans environ affirme qu'il y a neuf ans le Magistrat de Comines et les marguilliers l'ont reçu pour carillonneur des cloches de l'église de Comines par accord des gages dont il a été convenu. Ensuite l'un des échevins lui a fait délivrer deux clefs par un serrurier : l'une de l'étage où est l'horloge et lestau du carillonnage et l'autre de l'étage où sont les grosses cloches. Il carillonnait sans le consentement ni même en parlant au défunt coutre quand le Magistrat ou les marguilliers le trouvaient bon. Et quand il allait faire accompagner la grosse cloche avec le carillon il ne faisait qu'avertir l'un des neuf maîtres sonneurs établis par les marguilliers de sa propre initiative. A son arrivée on faisait une espèce de carillonnage avec trois grosses cloches quelque temps avant l'office des solennités ou messe votives de St Nicolas, de Ste Catherine, des saints patrons de métiers ou confréries et autres occasions et que le Magistrat a fait cesser cette forme de carillonnage des grosses cloches et le comparant ne joue seulement que du carillon. De plus c'est le Magistrat qui a octroyé au déposant que lorsqu'il carillonne pour les messes votives de se faire payer les gratifications qu'on lui offre. Il se souvient bien que quant le Magistrat était en difficulté avec le chapitre, il a un temps notable fait cesser toutes les cloches pendant le temps des processions où on ne portait point le Vénérable (sacrement)³.

Adrien EVERARD maître fèvre et horloger pensionné de l'église de Comines âgé de 45 ans affirme qu'il a été admis horloger par le Magistrat début mars 1710 et qu'il a eut les clefs de l'horloge et de l'étage des cloches des mains de la veuve de son prédécesseur. Disant que lorsqu'il y avait des difficultés entre le Magistrat et le chapitre le Magistrat a fait fermer les portes des cloches pour empêcher de sonner, le chapitre ayant fait plusieurs processions sans le son des cloches⁴.

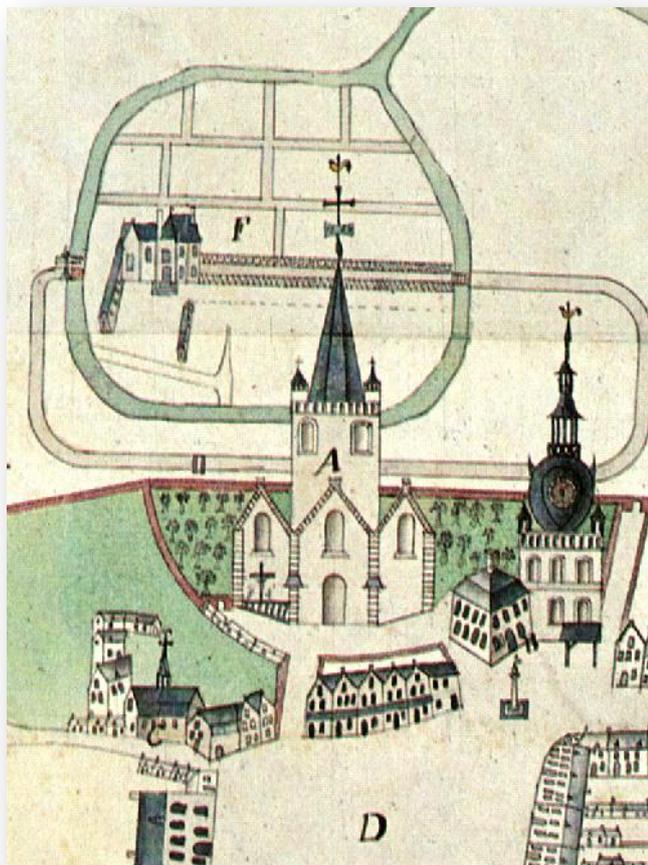
¹ 2 E 3 / 9236 acte 124 du 15/06/1711

² Idem.

³ Idem acte 122 du 13/06/1711

⁴ Idem acte 145 du 23/07/1711

Qui donc a la gestion de ces fameuses cloches ? C'est toujours la question de fond. Voici deux nouveaux témoins qui s'avancent et affirment que le coutre tenait ses ordres du Magistrat, que le clocher et ses cloches appartiennent à la commune.



L'église de Comines en 1786

A.G.R. cartes 2432 in *La région de Comines-Warneton, sept siècles de documents cartographiques et iconographiques*. J-M Duvosquel 1980

Joannes GHEERBRANT fils de feu Jean, âgé de 54 ans, concierge de l'hôtel de ville de Comines et *Pierre DAUTRICOURT* fils de feu Pierre, âgé de 56 ans affirment que la Magistrat l'a envoyé plusieurs fois chez feu Nicolas BALEUR, coutre de l'église de Comines pour tenir assemblée avec lui ce qu'il fit ainsi qu'à chaque renouvellement de la Loi lorsque les grands baillis sont venus à Comines, le dit coutre s'est toujours présenté pour les saluer. Ayant toujours entendu dire que les cloches appartiennent à l'église et à la communauté et que c'est le Magistrat qui les a faites fondre. Le Magistrat et les marguilliers ont toujours eut la gouvernance des cloches et sonneries. *Nicolas DEGAND* fils de feu Habacuc(?) âgé de 63 ans qui a demeuré 28 ans en l'hôtel de ville de Comines affirme également la présence du coutre lors des assemblées¹.

Emmanuel DESMETTRE 48 ans et *Mathieu DESMETTRE* son frère âgé de 37 ans tous deux maîtres couvreurs d'ardoises à Comines affirment le premier qu'il y a trente ans il a couvert le toit de l'église et clocher de Comines et le second depuis environ vingt ans, l'ayant fait tant les couvertures que le toit de la sacristie dont le chapitre se sert en 1709 sur ordre des églisseurs qui les ont payés sur le revenu de la fabrique de l'église établi par le Magistrat comme il est de tous temps même lorsqu'il travaillait avec son père².

A l'origine de ce procès il y a un différent entre la commune et le doyen du chapitre de Comines. Le coutre n'est finalement qu'un instrument aux mains du Magistrat.

Nicolas GHESQUIERES âgé de 49 ans, *Joseph DARRAS* 52 ans et *Jean François BOUCQUILLON* 44 ans bourgeois et manants de Comines et anciens marguilliers affirment qu'il y a dix à onze ans il est arrivée une difficulté entre le sieur LAIGNEL, doyen du chapitre de Comines et l'ancien coutre Nicolas BALLEUR au sujet de la sonnerie pour quoi ils furent convoqués devant le magistrat en la maison de ville. Le magistrat a ordonné au coutre de se fonder en plainte sur les biens du doyen ce qui fut fait le 19 mars 1700 mais il ne l'a fait que sur leur ordre.

Pierre GOBERT procureur postulant à Comines âgé de 40 ans à peu près confirme que le coutre n'a rien frayé (payé) pour ce faire mais bien la commune. *Guillaume Ferdinand BECUWE*, avocat et greffier de la ville et baronnie de Comines précise que peu après la plainte le doyen présenta requête à Monsieur DE BAGNOLS, intendant alors à Tournai contre le coutre et les marguilliers de l'église de Comines lui demandant de comparaître sous peine de 300 florins d'amende. Le dit BECUWE est allé avec le coutre à Tournai pour s'expliquer à propos de la sonnerie du cinq du mois, ajoutant qu'il y avait plusieurs procès au parlement de Tournai entre les magistrats et

¹ 2 E 3 / 9236 acte 17 du 25/07/1711

² Idem acte 123 du 13/06/1711

marguilliers contre le dit doyen. Le 12 avril 1701 le parlement, qui fut fort surpris que l'intendant s'occupe de ce genre de cause, interdit par ordonnance toute voie de fait sur les droits et fonctions du coutre à peine de cent écus d'amende, évitant d'utiliser le terme "coutre" pour ne pas encourir l'indignation de l'intendant suite à son ordonnance du 30 mars¹.

La maison

Deuxième point évoqué : celui de la maison du coutre. Il s'agit en fait de déterminer si celui-ci est nommé, et donc logé, par le chapitre ou par la commune. On s'intéresse donc à son lieu d'habitation et à ceux qui ont payé les frais d'aménagements.

Le Sieur et maître Frédéric BONVIN prêtre, chanoine et pasteur de la ville et paroisse de Comines, âgé de 78 ans et curé depuis 1661 et maître Thomas LEMAHIEU âgé de 57 ans, maître d'école et musicien dans l'église de Comines affirment que la *construction de la maison derrière la sacristie* et de la chapelle St Jean a eut lieu vers l'an (16)63 ou 64 et que Nicolas BALLEUR, fossier établi par le Magistrat y a demeuré et qu'en même temps Emmanuel BALLEUR, coutre, demeurait rue de Lille dans la maison qu'occupe maintenant Chrysostome CATTEAU, où il est mort vers 1674 et lorsque Nicolas BALLEUR, dernier coutre, est venu résider à Comines il est allé demeurer dans la même maison qu'il louait à Ghislain EVRARD qui était le coutre précédent vis-à-vis du cabaret de "L'Ange" où demeure le second comparant. Y ayant le dit Nicolas vécu quelque temps, il a prié son père de demeurer avec lui pour quoi le premier comparant et le Magistrat ont accepté. Le dit Nicolas a augmenté le bâtiment et, après la mort de son père, y est resté jusqu'à sa mort². Ce que confirment Jean DEPOORTERE fils de feu Guillaume, âgé de 72 ans et Hubert MAHIEU fils de feu Antoine, âgé de 70 ans environs tous deux de Comines³.

Maison appartenant donc au Magistrat et destinée à loger le fossier et non le coutre. D'ailleurs, lors de travaux d'agrandissement, la paroisse n'a pas payé les frais. Maison bâtie par un chanoine et pour les transformations de laquelle il fallut que le coutre demande l'autorisation au chapitre. Voici deux versions bien divergentes.

Félix SERRUS fils de feu Jean de Comines Nord affirme avoir été marguillier de l'église de Comines pendant six années commençant en 1704 à la place de Philippe DECLERCQ ayant bien remarqué que feu Nicolas BALLEUR, coutre de l'église de Comines à *rompu, brisé et rétabli plusieurs places en la maison qu'il occupait et qui est contigüe à la sacristie sans jamais rien rapporté dans le compte de l'église pour les dites réparations* et n'a jamais donné ni entrevu aucune ordonnance pour raison due.

Damoiselle Barbe BOULANGER nièce de feu Monsieur Jean BOULANGER vivant prêtre, chanoine et secrétaire du chapitre de Comines affirme avoir demeuré avec son oncle 24 ans commençant en 1665 ayant vu Nicolas BALLEUR, père du coutre *venir demander la permission à son oncle d'augmenter sa maison à ses frais et dépens. Ayant toujours entendu dire que la maison a été bâtie en sa première érection par feu le Sieur TRIEST vivant doyen et chanoine du dit chapitre*⁴.

Autres témoignages assez surprenants si on en reste au premier car il ne s'agit pas ici de témoigner de la moralité du coutre mais bien de son appartenance au clergé exempté de taxe sur l'alcool. Payait-il la taxe lorsqu'il se rendait dans les tavernes ou était-il exempté ?

Nicolas DEGAND 63 ans, François DEWACTERE 43 ans et Jean DESAINS 21 ans environ tous de Comines affirment bien connaître Léonard VUYST coutre de l'église de Comines et l'avoir vu fréquenter les cabarets plusieurs fois dont hier encore au cabaret "Les Trois rois" et à "La demi Lune". Jacques DELANNOY fils de feu Dierick, boucher à Comines âgé de 30 ans de même l'ayant vu sortir du cabaret "Les Trois Anges" avec Jean Baptiste PIPELAERT le 29 juillet⁵.

¹ 2 E 3 / 9236 acte ... du 24/08/1711

² Idem acte 118 du 09/06/1711

³ Idem acte 126 du 20/06/1711

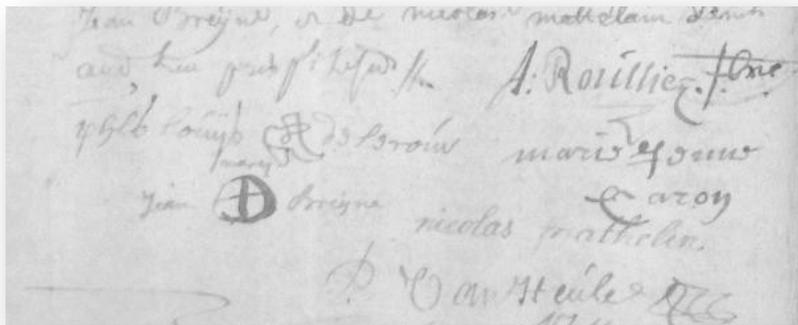
⁴ Idem acte 116 du 08/06/1711

⁵ Idem acte 159 du 03/08/1711

Maître Antoine ROULLIEZ prêtre, vicaire du chapitre de l'église collégiale de saint Pierre à Comines âgé de 69 ans et maître LACAUE du même chapitre depuis dix-neuf à vingt ans, Philippe Louis DELECOURT fils de

Philippe, âgé de 35 ans et Marie Jeanne CARON servante du dit ROULLIEZ depuis neuf ans, âgée de 45 ans affirment que le coutre de l'église paroissiale de Comines et clerc tonsuré a jouit de l'exemption des impôts de vin et bière de la ville de Comines comme les doyens, chanoines, pasteur, vicaires et autres personnes attachées à l'église sans aucune opposition de la part du magistrat. Le premier le sachant pour l'avoir vu venir boire en sa cave et

faire venir chercher de la bière et du vin quand il en avait besoin, la dite CARON pour l'avoir aussi vu et sa sœur venant de sa part n'a jamais payé le vin plus qu'aux chanoines¹.



A télécharger gratuitement :

REGISTRES AUX COMMISSION DES NOTAIRES

Liste et dates d'entrée en fonction des notaires et procureurs postulants de la châtellenie de Lille de 1692 à la Révolution à partir des deux documents conservés aux archives municipales de Lille (12113, 12114) et aux A.D.59 (E 586) et repris dans le recueil n°49 *Notes et documents* de la S.E.P.C. (1938).

A télécharger sur <http://www.lillechatellenie.fr> section "Téléchargements" / "Pratique".

Et à consulter en ligne : <http://www.calameo.com/read/000245167079148872bdf>

Note de lecture

La ferme des Mazures à Wattrelos

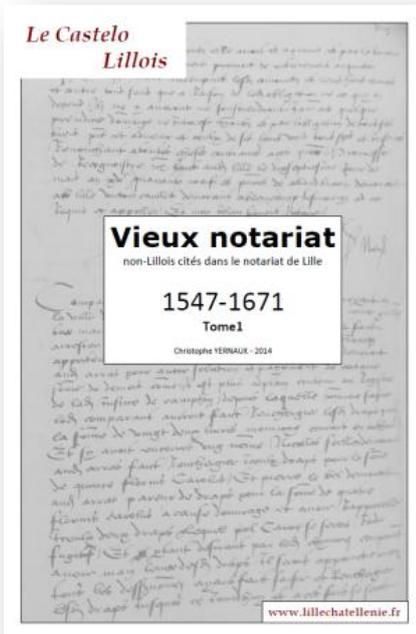
2 E 3 / 6396 acte 219 du 19/10/1684

Pierre LEPERS fils de feu Jean, âgé de 60 ans environs, censier "des Mazures" à Wattrelos affirme qu'il y a environ 22 ans il a pris la première fois de Messire Robert DUBUS, chevalier, Sr du Fresnel la dite cense et peu après s'est trouvé à Lille chez le dit Sr du Fresnel parlant à sa femme à présent défunte qui lui a dit "que si au cas qu'elle eut été en la ville de Lille lors que le dit Sr du Fresnel achetoit la dit cense, qu'il ne l'auroit jamais achetée" à quoi l'attestant répondit "Pourquoi Madame dites-vous cela, cette (sic) une belle ferme" à quoi elle répondit que cela n'importait.

¹ 2 E 3 / 9236 acte 160 du 09/08/1711

Vieux notaires Lillois

Lille possède donc des archives notariales très anciennes concernant de nombreuses communes de la châtellenie de Lille et renfermant de nombreuses informations et anecdotes.



Je me suis mis à étudier ces archives notariales en commençant par les plus anciennes, avant 1671. J'y ai relevé tous les documents concernant des non-Lillois, ceux ayant un intérêt historique ou anecdotique et les deux comparants dans les tous contrats de mariage. Bien sur il aurait été intéressant de relever tous les actes, y compris ceux concernant des Lillois, mais cela aurait pris beaucoup plus de temps.

Un premier volume des dépouillements des notaires Jean BAYART (1547-1548), Maximilien LEFEBVRE le jeune (1630-1671) et Pasquier DECOTTIGNIES (1648-1651) est déjà disponible. Toutes les personnes citées dans cet ouvrage ont été intégrée dans le Grand Index¹, cette base étant destinée à recevoir toutes les mentions de personnes rencontrées au fil de mes recherches. D'autres volumes suivront.

Une version est consultable en ligne : <http://www.calameo.com/read/0002451674065af233f91> et vous pouvez acquérir une version papier de 180 pages avec index des noms et des lieux moyennant 10 euros (plus frais de port éventuels).

De ce dépouillement j'ai extraits les quelques documents intéressants ou amusants que voici :

M^e Jean BAYART f^o98v^o du 05/03/1547 – Fausse accusation

Michel DELAHAYE hôte à Esquermes âgé de 48 ans, Gilles HAVET assistant de justice à Lille âgé de 53 ans, Laurent VAAS manouvrier à Esquermes âgé de 37 ans affirment que le dernier jour de la franche fête de Lille 1647 ils étaient chez le dit DELEHAYE à 2-3 heures après le dîner où il vint Nicolas LEROY brasseur à La Bassée avec Jean DEHEROMMEZ d'Herlies pour y dîner sans aucune noise avec en bout de table Jeannin DEMARTINSART sergent de la seigneurie d'Amerin et Michel PARDON lieutenant de la prévôté d'Esquermes. Le dit PARDON allait partie lorsque le dit DEMARTINSART lui a dit "*Vous dites que vous êtes lieutenant de cette terre et vous ne prenez point prisonnier Jean DEHEROMMEZ qui est en notre compagnie à cause qu'il est criminel ayant un ou deux homicides*". Ce qu'ils savent pour faux puisqu'il couvrait un de ses frères nommé Antoine. Arrivant quoi Jacques BRASSART, assistant, à arraché le poignard qui pendait à la courroie du dit DEHEROMMEZ, le blessant à la main et l'enferma dans une chambre dont il s'évada par la fenêtre.

M^e Jean BAYART f^o207r^o du 20/06/1548 – Fils coûteux sur seigneur d'Antreuil

Monsieur maître Jean DESAILLY prêtre, doyen et chanoine de Seclin âgé de 34 ans et Nicolas DUCHASTILLON âgé de 34 ans de Tournai affirment qu'à la demande de Pierre DELEPLANCQUE écuyer, la veille de Pentecôte dernière il se sont trouvés ensemble avec Monsieur, maître Antoine HULANT prêtre et chanoine de Seclin devant Jean DELEPLANCQUE écuyer, Sr d'Antreulles (à Avelin) père du dit Pierre en son domicile seigneurial d'Antreulles pour conclure d'un traitement honnête à son fils après qu'il y ait eu malentendu entre eux dont le fils de demandé merci mais le père a refusé lui interdisant de le revoir puis il est parti en guerre en Allemagne avec l'empereur. Le

¹ <http://www.lillechatellenie.fr/grandindex/>

dit fils a obtenu sentence provisionnelle à son profit à quoi son père s'est opposé. Le dit fils n'a pas voulu depuis un an et demi mettre à exécution la dite sentence. Les comparants ont revu le père lui demandant de garantir la provision sur un bien sous peine d'exécution de la sentence. Le fils n'ayant eut un seul patards de son père depuis les quatre ans de guerre d'Allemagne à quoi son père a répondu que son fils lui a assez coûté et qu'il n'avait pas la puissance d'exécuter sa provision et ne lui baillerait de son vivant pas un seul pied de terre sur quoi les attestant se sont mis en peine de faire plusieurs belles et longues remontrances tendant à la réconciliation sans résultat étant forts émerveillés de voir un père, homme ancien, si endurcit et dénaturé devers son fils légitime.

2 E 3 / 2794 acte 133 du 19/09/1654 (idem acte 135 - photo 306) – Généalogie DE BERTAULT

GENEALOGIE par Jean DU BERON échevin de Lille, naguère capitaine d'une compagnie bourgeoise âgé de 70 ans et François DUBOSQUIEL fils de feu Gérard, bourgeois et marchand à Lille âgé de 72 ans, Bernard DELABARGHE fils de feu Michel bourgeois de Lille et Michel VANBAESBANCQ huissier de la Chambre des Comptes qui attestent de :

Jean DE BERTAULT dit de Hollande, bourgeois de Lille

- Jean DE BERTAULT x Marie DUBOSQUEL

- - fille x Sr Nicaise DELAPORTE échevin de Lille

- - fille x Sr Pierre POUILLE bourgeois et rentier à Lille

- Antoine DE BERTAULT

- - Jean DE BERTHAULT x Antoinette DELEBECQUE, nièce de Mgr DEVENDEVILLE, évêque de Tournai

- - - divers fils dont l'un mort conseiller pensionnaire de Lille

- - - Marie DE BERTHAULT, aînée des filles x Sr Gilles DUTILLOEUL bourgeois rentier à Lille

- - - - Gilles DUTILLOEUL licencier es lois et protonotaire apostolique, chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Tournai

- - - - Maurice DUTILLOEUL mort chanoine de l'église collégiale d'Antoing

- - - - Père Jean DUTILLOEUL mort Jésuite

- - - - Antoinette x Sr Constantin WILLOQUEAU premier conseiller pensionnaire de Tournai

- - - - Pétronille x feu Monsieur Marc LAUTTENS écuyer, Sr de Marc, conseiller du roi, avocat fiscal de Flandres

- - - - - Anne Isabelle LAUTTENS, fille unique x Monsieur Jean COOSMANS Sr d'Opboom, conseiller secrétaire du roi, greffier de ses domaines et finances

- - - diverses filles

- - Elisabeth DE BERTHAULT x Sr François DEBOULOINGNE massart et trésorier de Valenciennes

- - - Catherine DEBOULOINGNE x feu Monsieur Adrien GILLEMAN, écuyer, Sr de le Baer, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Lille (petit-fils de feu le président de celle-ci GILLEMAN)

- - - feu Antoinette DE BERTHAULT x feu Jean DU BERON, échevin de Lille et capitaine d'une compagnie bourgeoise 30 ans, père et mère du comparant

- - - Jean DU BERON comparant x Anne GILLEMAN (petite-fille du dit feu président GILLEMAN et fille de Monsieur Maximilien GILLEMAN écuyer, licencier es lois, conseiller du roi, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, sœur du dit Adrien)

- Marie DE BERTHAULT x Martin DU RIVAGE

- - Martin DU RIVAGE chevalier de Jérusalem, capitaine de bourgeois à Lille

- - fille DU RIVAGE x Monsieur LOGHENHAGHEN écuyer, Sr d'Enghelant, conseiller, maître ordinaire de la Chambre des Comptes

- - - Antoine LOGHENHAGHEN, écuyer, Sr d'Engelant rewart et mayeur de Lille

- - - - Elisabeth LOGHENHAGHEN x Monsieur NIEULANT écuyer, conseiller ordinaire au Conseil de Flandres

- Jeanne DE BERTHAULT

- Péronne DE BERTHAULT

Et que des maisons desdits LOGHENHAGHEN et GILLEMAN réputées nobles sont issus un président et plusieurs conseillers et maîtres de la Chambre des Comptes de Lille.

2 E 3 / 2795 acte 176 du 17/02/1657 – Contraint de vendre

Jean LECLERCQ fils et héritier de feu Jean, soldat de la compagnie de Monsieur BLARION au régiment de Monsieur le marquis DE RICQUEBOURG en garnison à Lille atteste en présence de Robert CARON naguère demeurant à Bouvignies et à présent en refuge à Lille et François DEPETRE soldat de la dite compagnie qu'il est contraint par nécessité et pauvreté ce qu'ils affirment avec lui de vendre à Antoine LECLERCQ de Bouvignies en Gohelle et Martine DUFROY sa femme sa part dans la succession de son père à l'encontre de l'acheteur son frère.

2 E 3 / 2796 acte 47 du 11/08/1660 – Charge de greffier de la Gouvernance

Josse DEPARMENTIER écuyer, Sr du Grand Bus déclare que les archiducs Albert et Isabelle en considération des services rendus par feu Josse DEPARMENTIER en 1601 ils ont donné à Jean DEPARMENTIER son fils l'état de greffier de la Gouvernance de Lille pour 9 ans rendant 600 du prix de 40 gros de Flandres avec clause expresse qu'à sa mort, son fils, premier comparant, sera subrogé. Mais à cause des guerres on n'a pu trouver moyens suffisants pour fournir à l'entretien et subsistance de l'état de leurs dites altesses et on a par ordre et mandement cédé le dit état de greffier par forme gagère au dit Jean pour 8000 livres précisant que leurs altesses pourraient racheter le même prix quand il leur plairait pour être réuni à leur domaine et le dit greffier pouvoir jouir alors de son état pour le reste des neuf ans commencés en 1602. En 1628 on averti la Gouvernance qui si elle rachetait l'office ce droit s'exercerait. La dite gagère a été vendue à François WARESQUIEL licencier es droits et avocat qui prétend en prendre état sans attendre la fin du bail de 9 ans. Le comparant lui fait savoir qu'il ne se départira pas de son office.



Martyr de saint Liévin par Rubens 1633

et consolation des pauvres malades et infirmes et contribuer à l'érection d'un hôpital que certaines filles dites Bleuettes ont commencé à Armentières s'il se peut obtenir de sa Sainteté ou autre prélat donne 300 florins pour acheter une maison sur la place du pont de Flandre à côté de celles que les dites filles occupent.

2 E 3 / 2800 acte 44 du 22/06/1665 – Réfection de l'église Ste Catherine à Lille

Chrétienne PREVOST fille de feu Arnould de Lille a donné à l'église St Catherine de Lille en 1658 100 florins pour être appliqués arrivant que les marglisseurs feraient chambroucher entièrement le cœur de la dite église soit de bois, d'achelin ou le faire plâtrer en forme de voute étant blanchi ou autrement, donation remplacée par une lettre de rente de 450 livres parisis sur les Etats de Lille et comme est arrivé changement en ses affaires et pour autres justes causes elle révoque la dite donation.

2 E 3 / 2796 acte 68 du 24/05/1660**Reliques sauvegardées**

Monsieur maître Gaspard RUFFIN prêtre pasteur de Mercque Saint Liévin pays d'Artois, Jean CADEL (signe GADEL) bailli, Marc HOURABLE (signe HURABLE) marguillier, Pierre MESQUINON et Antoine BILQUE hommes de fief de Mercque suite à l'accord fait entre leur prédécesseurs pasteur et gens de loi du dit lieu d'une part, et les marguilliers de l'église paroissiale de Monsieur SAINT ETIENNE à Lille d'autre part lorsque les reliques de Monsieur Saint Liévin ont été rapportées à St Etienne pour y être déposées et gardées durant la guerre selon les conditions portées au contrat le 30/01/1641 ils font les comptes avec les dits gens de St Etienne des dépenses et troncs restant 52 florins 18 patards 1/2 qu'ils confessent avoir reçu des Lillois, présent Pierre MACHON bailli de la dite église St Etienne.

2 E 3 / 2799 acte 44 du 27/03/1664**Création d'un hôpital à Armentières**

Dame Jeanne LAUDE veuve de Jean DE WATERLEET vivant écuyer, seigneur du dit lieu, Caneghem et grand bailli d'Armentières pour la plus grande gloire de Dieu, accroissement et augmentation de son saint service à l'édification

2 E 3 / 0855 acte 16 du 08/03/1649 – Menaces aux collecteur d'Hem

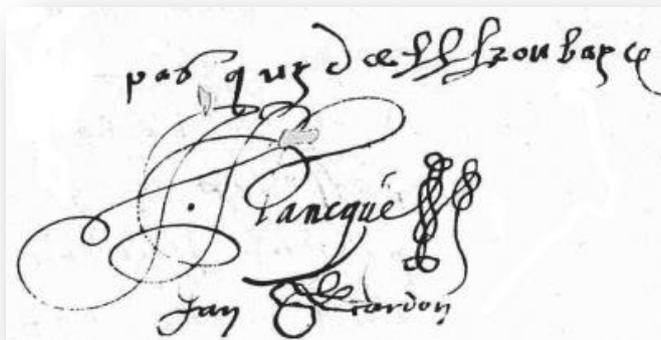
Adrienne AGACHE femme d'Antoine TIERCH, hôtesse au Frennelet à Flers âgée de 40 ans affirme qu'il y a trois mois Olive TAVERNE veuve de Laurent DELEMARRE demeurant à Hem est passée devant sa maison et a appelé son mari qui était absent, disant qu'elle reviendrait 15 jours ou un mois après. Un mois à 5 semaines après la dite Olive est repassée voir le dit qui était absent. La comparante est allée discuter avec elle sur la route de Lille. *"J'ai quelque chose à te dire que j'ai eu longtemps sur le cœur, ton homme a été empêché de ma part pour traiter les affaires de notre bon collecteur de Hem Jean PLOUCQUET. Je lui dois avec ma sœur 4400 livres par compte fait avec lui en la petite maison dessous notre porte présents mes enfants"* et avoir été bien d'accord du dit compte avec le collecteur mais lui a demandé l'argent pour payer Monsieur HESPEL receveur des Etats à quoi elle a répondu ne pas en avoir. Ce après quoi elle a proposé de créer une rente pour la dite somme avec leurs deux enfants Jean DELEMARRE et Pierre TRESEL. Affirmant qu'elle avait promis un beau chapeau à son mari pour son aide et même deux s'il obtenait modération d'une année, payant quelque terme quand elle aura fait abattre du bois sans pouvoir trouver le repos avant d'avoir payé, chargeant ses enfants de satisfaire à sa mort qui lui ont répondu *"Ma mère, avons-nous mis tant d'argent en dons, auprès au boire et au juge pour ainsi le faire ? Nous le tuerons plutôt ou le ferons tuer où que le pourrons trouver"*. Ayant les dits fils trouvé de faux témoins contre lui.

2 E 3 / 0855 acte 23 du 08/04/1649 – Vols de fromages par des soldats

Marc GRULLOIS fils de feu Antoine, laboureur à Lys lez Lannoy âgé de 26 ans et Pierre HESPEL fils de feu Louis de Roubaix âgé de 22 ans affirment qu'ils connaissent Gilles FREMAULT laboureur à Roubaix et que par la prise du château et ville de Lannoy la garnison y a logé faisant des extorsions au dit FREMAULT et ses voisins, coupant les haies et rejets et halots et qu'en août 1648 le dit FREMAULT a perdu ses avestures d'avoine et autres battues en sa grange par les soldats. De plus l'armée du roi d'Espagne a été loger aux environs de Lannoy particulièrement à Wattrelos, Leers, Néchin, Lys et environs où le dit avait 300 fromages de 8 patards chacun que les soldats ont dérobés. Afin d'obtenir modération pour les terres qu'il occupe.

2 E 3 / 0856 acte 37 du 08/06/1650 – Remise de bail

Pasquier DEROUBAIX laboureur à Tourcoing occupant une maison sur 43 cens à Tourcoing à la Blanche Porte appartenant à maître Pierre BRYET prêtre à Lille au rendage de 23 livres de gros, souhaitant en prendre un autre, remet celui-ci à son propriétaire demandant modération comme les censiers voisins à cause des pertes souffertes pendant les guerres.


2 E 3 / 0856 acte 59 du 30/09/1650**Contributions de Flers à l'ennemi**

Philippe THELIER fils de feu Nicolas, laboureur à Flers âgé de 40 ans affirme que le 28 septembre 1650 étant en la taverne "Ay" est venu Jacques DEMEULLY huissier de Messieurs des Etats avec Etienne LETURCQ son assistent sur les 7 heures du soir sont entrés dans la cuisine demandant après Noël DELINSELLES qui était présent qui lui a demandé ce qu'il lui voulait et répondit *"Vous m'avez dit que je ne suis qu'un larron"* ce qu'il nia et ajouta vous nous faites journellement et les départ qu'il faisait tant lui que ses assistent en passant et rapassant au village de Flers et ceux aussi en la ville que pour aller en telle désordre qu'ils mangeraient bien tout le village. A quoi répondit le dit DEMEULLY qu'il avait grande quantité de travail à charge des manants de Flers durant un an et que le dit DELINSELLES ne voulait payer, ce que ledit a dit qu'il ne fera que lorsqu'il lui aura remis son état et déclaration comme il le lui a demandé plusieurs fois. A quoi le dit DEMEULLY a dit qu'il avait payé à Monsieur DU HOT Sr du Fan à la place des dits manants pour 500 livres parisis et que l'argent lui a été rendu peu à peu sans avoir rien reçu d'intérêt. A quoi il lui a répondu qu'il n'y avait pas de raison de l'en remercier puisqu'il l'a payé de sa propre initiative sans que les dits manants le lui aient demandé. Après quoi ils l'appréhendèrent au corps pour l'emmener en prison à quoi il s'opposant disant qu'étant le plus riche du village il avait sur lui une grande somme que les dits manants qu'il devait apporter à La Bassée pour leurs contributions. A quoi lui fut répondu *"laissez-le ici jusqu'à demain, aussi bien les portes sont fermées"*, le prenant au col qui criait *"tout beau, tout beau DE MEULLY, n'y allez point de la sorte, nous sommes en ville de Loi"*. Après quoi ils sont partis et revenus ½ heure après avec grand nombre de gens et l'on emmené es prisons de Saint Pierre où il est encore en

chambre forte empêchant que la dite contribution n'arrive à La Bassée malgré que la dite ville de Flers soit menacée d'être pillée et brûlée à faute de paiement.

Idem Jean FOURNIER fils de feu Antoine, hôte âgé de 44 ans qui ajoute que voulant l'emmener Philippe THELIER dit "*Hola, hola, Messieurs que voulez-vous faire, c'est un vieil homme et il est tard, ne l'emmener point, laissez-le ici jusqu'à demain au matin, je répons qu'il ne s'en ira point*" à quoi fut répondu "*il faut bien que le vieux bougre vienne en prison*" à quoi le dit DELINSELLES ne s'est pas opposé.

Idem Marie DESURLIS femme du dit FOURNIER âgée de 34 ans ajoute que le dit DEMEULLY a dit "*Tu te veux même de faire les affaires d'autrui et tu ne sais faire les tiennes*" à quoi le dit Noël a dit "*Je te ressemble*".

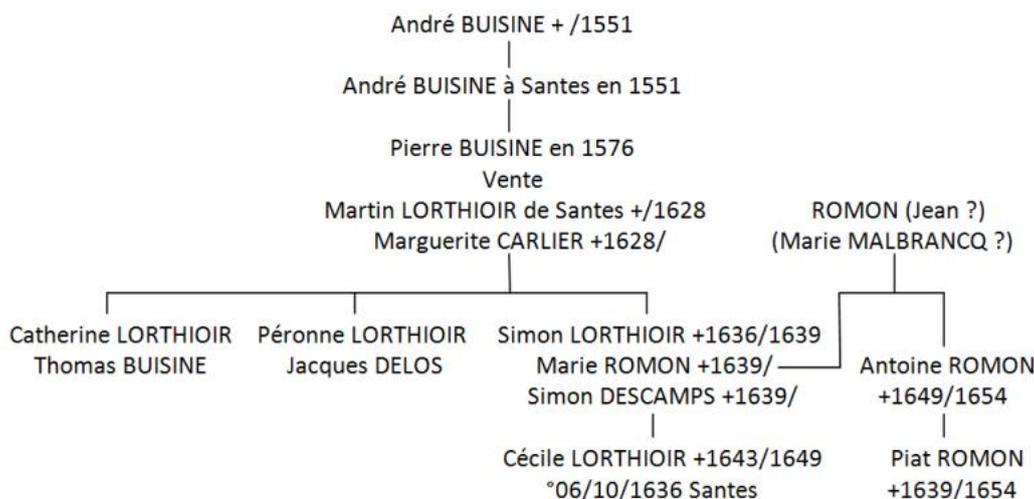
2 E 3 / 0857 acte 81 du 02/11/1651 – Echange de chevaux

Jean DESENS soldat de la compagnie du baron de BEAURAIN actuellement en garnison à Lille d'une part, Jean POISSONNIER fils de feu Bauduin de Frelinghien d'autre part. Le premier ayant livré au second un cheval grison hongre de 12 à 13 palmes âgé de 5 ans qui était sa monture sans vices. Le second a livré au premier un cheval bayart hongre de 16 à 17 palmes de hauteur ayant servi à son labour.

2 E 3 / 0857 acte 87 du 01/12/1651 – Vente de la seigneurie de Fretin

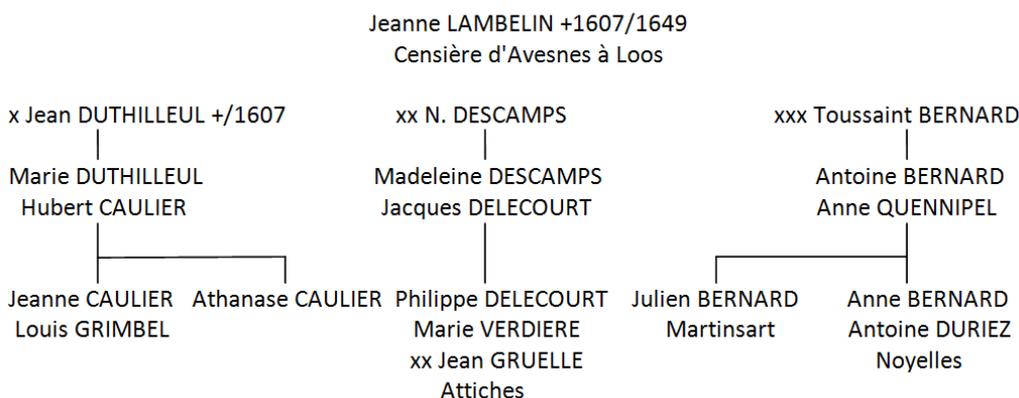
Illustre seigneur Messire Claude DE CROY chevalier, baron de Clarcq, sergent major réformé d'un régiment d'infanterie pour le service de sa majesté, époux de Dame Françoise DE MANCICIDOR auparavant veuve de Messire Alexandre DE ROBBE vivant chevalier, comte d'Annappes autorise sa compagne à s'adhérer de la moitié de la terre, château et seigneurie de Fretin par elle acquise de feu Madame Marguerite DE CHALON dame de Fretin par contrat du 30 mai 165(détruit).

2 E 3 / 2796 acte 203 du 14/12/1661



Vente à Christophe LORTHIOIR de Santes (2 E 3 / 8885 acte 47 en 1673 fils de feu Martin d'Ennetières en Weppes ?). Voir 2 B XI 23A/49 en 1639.

2 E 3 / 2800 acte 90 du 07/01/1665



Notaires qui n'en sont pas

Les notaires ne sont pas les seuls à pouvoir recueillir des actes de ventes, baux, contrats de mariages et autres. Les échevins ont généralement cette possibilité, en particulier ceux de la ville de Lille.

Dans son ouvrage "*Notes extraites des archives communales de Lille*" en 1936, Paul DENIS du PEAGE a relevé de nombreux contrats conservés aux archives municipales de Lille. Ces actes sont en partie très anciens et concernent la ville et la châtelainie de Lille et sont passés devant la Gouvernance de Lille. Malheureusement pour ceux qui s'intéressent à d'autres communes que Lille, il n'a relevé que des actes concernant cette ville ou ses habitants. Les actes dépouillés par Monsieur du PEAGE pour les références 12144 à 12199 sont consultables sur <http://www.lillechatellenie.fr> section "Documents" / "Ville de Lille".

Lors d'un passage aux archives municipales j'ai eu à relever deux de ces documents qui m'intéressaient, j'en ai profité pour relever également les actes ne concernant pas des Lillois. Vous pourrez ainsi découvrir les richesses mal ou inexploitées qui reposent dans les différents lieux d'archives car Lille n'est pas une exception.

[...] = partie détruite

12162 non Lillois devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille – Année 1585

Michel RABAULT marchand à LILLE vend à Piat BERNARD laboureur à Gamans paroisse de LESQUIN une robe de nuit de draps gris pour 5 rasières de blé pour 100 livres parisis, mettant à néant les marchés précédents. 18/01/1585

Jean DURETZ et Sicilla BERNARD sa femme d'ANCOISNE paroisse d'HOUPLIN vendent à Noël LE GRANDELE bourgeois marchand à LILLE 20 rasières de colza. 06/02/1585

Pierre et Marguerite CAULLET frère et sœur à FROMELLES doivent à Noël LE CANDELE bourgeois et marchand à LILLE 75 florins carolus à cause de ce que doivent Jacques MORTELECQUE et Augustine DE HENNIN sa femme, beau-père et mère des comparants depuis un an environ. 07/02/1585

André DE GLAES marchand à TOURNAI nome procureur général et messenger spécial Etienne BERNISSE, Gérard DENEU, Jean VANMECKELE, Jean MOREL, Charles BERNARD et Pierre MAGNEL. 05/02/1585

Isambart LADMIRAND laboureur à DEULEMONT pour faire solution de payement à Sœur Marie DELESPINE, religieuse au couvent des Sœurs Grises à COMINES, fille de feu Jean et de Catherine LADMIRAND, sa nièce, de 200 livres parisis qu'elle lui a prêté, il vend 12 livres 10 sols parisis de rente héritière par an au rachat de 200 livres et après le décès de la dite Sœur à Jeanne DUCROCQ fille de feu Antoine et en cas de décès de celle-ci à Michel DUCROCQ son frère et en cas de décès de celui-ci aux enfants Jean PLOIART (marge : Note à Pierre DUPONT à maître Marc DELERUE). Pas de fin d'acte : 1585

Willaume et Blaise PATTIN père et fils et Bauduine DESTAILLEURS femme du dit Blaise de LA MADELEINE par sentence de la Salle de LILLE le dit Blaise a été condamné à fournir à Vincent DE LE THIEFFRIES pour lui et comme tuteur des enfants de Laurent MIGNOT 60 livres parisis pour le rachat d'une rente de 120 livres dont le reste a déjà été racheté par son père lorsqu'elle était à sa charge et 38 livres 10 sols pour onze années d'arriérage faisant 98 livres 10 sols en tout pour quoi ils prennent caution de Guillaume DESRUMAUX bourgeois marchand à LILLE pour payer en deux fois. 04/02/1585

Michel LANDRIEU laboureur à WAVRIN vend à Noël LE CANDELE bourgeois et marchand à LILLE 25 rasières de colza. 21/02/1585

Guillaume HAVRELANT fils de feu Jean laboureur à **LESQUIN** doit à Michel RABAULT marchand à LILLE 200 florins carolus de 20 patards chaque à cause de prêt qu'il promet de rembourser à la saint Jean. 04/02/1585

Robert MARISSAL hôte de "La Coupe d'Or" à **SAINT OMER** nome procureur Guillaume MARISSAL d'**ARRAS** et Jean HENNOTEL procureur postulant à ARRAS pour récupérer 88 livres que lui doit Antoine DELANNOY d'ARRAS, Guillaume WACRENIER chartier à **DOUAI** pour une charrée vendue à LILLE. 20/03/1585

Pierre VANDENPONSEEL fils de feu Jean et Marie DELOBEL sa femme de **COMINES** se nomment mutuellement procureur avec Jean DEHANNE pour constituer une rente héritière jusqu'à 1200 florins. 30/03/1585

Jean HOLEBECQUE fils de feu Jean de **BONDUES** nome procureurs Piat HOLEBECQUE son frère et Jacques DE BEAUCARNE de LILLE. 03/04/1585

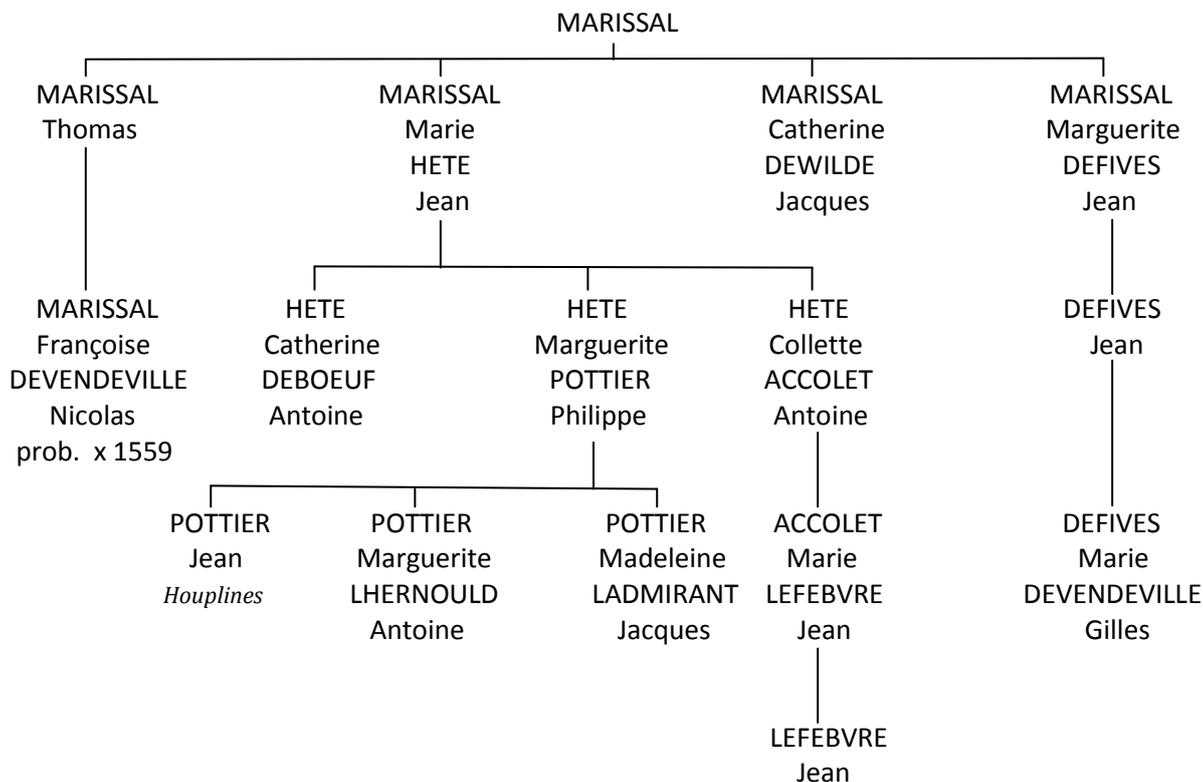
Martin PLANCQUE laboureur à **ANNAPPES** doit à Jean DUPONT laboureur à **AUDENARDE** 425 livres de reste venant de la vente de moutons qu'il payera mi-mai 1585. 05/04/1585

Louis HERRENG marchand à **WAHAGNIES** nome procureur Philippotte VANHEULLE sa femme, Gilles VANHULST, Jérôme BOUCQUENOIS, maître Jean TAVERNE... 06/04/1585

Jean DURIEZ laboureur à Péronne paroisse d'**ANTOING** vend à François JACQUEMON laboureur à **MARQUILLIES** 7 mencaudées de labour-fief à MARQUILLIES (marge : vente annulée le 11/06/1585). 11/04/1585

Robert DE LA CHAPPELLE et Damoiselle Catherine HOVINE sa femme de LILLE vendent à Jean HOVINE laboureur à **ESPLECHIN** leurs droit sur le fief de Lassus à ESPLECHIN sur 6 bonniers 1/2, moitié de 28 cens de labour à l'encontre des enfants d'Adrien PETRY et un bonnier 12 cens moyennant 200 florins pour quoi l'acheteur s'est obligé par une rente héritière. 27/04/1585

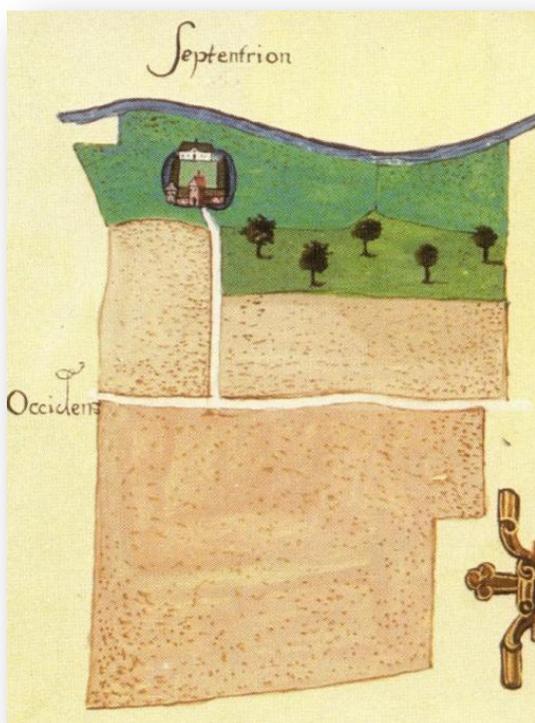
Jean POTTIER d'**HOUPLINES** fils de feu Philippe et de feu Marguerite HETE fille de feu Jean et de feu Marie MARISSAL, la dite MARISSAL en son vivant tante (Ante!) paternelle de feu Damoiselle Françoise MARISSAL fille de feu Thomas à son trépas femme de Nicolas DE VENDEVILLE bourgeois de LILLE, Antoine DEBOEUF de FRELINGHIEN époux de Catherine HETE fille des susdits HETE-MARISSAL, Antoine LERNOULT et Marguerite POTTIER sa femme fille des susdits POTTIER-HETE d'**HOUPLINES**, Jacques LADMIRANT époux de Madeleine POTTIER aussi fille des dits, Jean LEFEBVRE fils de feu Jean et de feu Marie ACCOLETZ, la dit Marie fille de feu Antoine et de feu Collette HETE qui fut fille des dits HETE-MARISSAL, les dits Jean POTTIER, Antoine DEBOEUF, Antoine LERNOULT, Marguerite POTTIER sa femme, Jacques LADMIRANT et Jean LEFEBVRE se faisant fort de leurs autres cohéritiers pour 1/3 de la succession paternelle de la susdite Françoise MARISSAL, François DEGROOTE crychoudere du pays de **FURNES EMBACHT** et Adrien HUECLEBOUT échevin et ceurherre du dit pays forts des héritiers de feu Jacques DEWYLDE et feu Catherine MARISSAL vivante tante paternelle de la sus dite Françoise pour un autre tiers de la succession paternelle et Gilles DEVENDEVILLE fils de feu Jacques, époux de Marie DEFYVE fille de feu Jean qui était fils de feu Jean DEFYVE époux de Marguerite MARISSAL vivante tante paternelle de la dite Françoise et autres héritiers de la dite Marguerite MARISSAL pour un autre tiers de la succession paternelle vendent au dit Nicolas DEVENDEVILLE 1/2 bonnier de jardin où il y avait un lieu manoir avant les troubles à présent ruiné nommé "La Cense de la Pillardrie" ou "Cense de Margo" occupée par Jacques MESCAERT, pris en un bonnier 1/2 à l'encontre du dit Gilles DEVENDEVILLE son frère et 14 bonniers 1/2 de labour le tout à **DEULEMONT** le long de la Lys moyennant 425 florins du bonnier. Au dit Nicolas DEVENDEVILLE un lieu manoir avec granges sur deux bonniers à DEULEMONT assez près de le dite cense occupée par Joachim DEBOEUF. A Antoine DEBOEUF via Antoine FEUTRIER un lieu manoir sur un bonnier occupé par Jacques DUTRIES nommé "La Cense de Magrelant" à HOUPLINES dépendant du bourg de **WARNETON** moyennant 437 florins du bonnier. A Jean WARLOP laboureur à **FRELINGHIEN** via le dit Antoine DEBOEUF un lieu manoir en l'échevinage de WARNETON nommé "La Verde Maison" sur 14 cens et en labour un bonnier 12 cens moyennant 450 florins du bonniers. A Jérôme HAUTELET marchand à LILLE 1/2 bonnier de jardin et labour en l'échevinage de WARNETON vers le moulin de le Haye sur lequel il y avait un petit lieu manoir sans charge d'aucune rente seigneuriale moyennant 132 florins. Au dit Nicolas DEVENDEVILLE un bonnier de labour à **ZANDVOORDE** pris en 12 bonniers de la cense que l'on appelle le "fief de le Thune" dit "La Blanche Porte" moyennant 51 florins. 06/02/1585 (Voir dernier acte de cette liasse pour DEWILDE-MARISSAL).



(Note : HETTE Bauduin, °Houplines, célibataire f. de Jehan achat de la bourgeoisie de Lille le 03/06/1552 f° 16 r°)

Haut et puissant messire Charles DE CROY, prince de Chimay... reconnaît que le 25/08/1585 devant les échevins de **COMINES** il a donné procuration à Jacques DE HENNIN écuyer, Sr de Ghilenghien son bailli de COMINES et autres lieux pour vendre diverses terres et seigneuries dont celle de Westhove sur 48 bonniers de gros de fief avec le moulin à vent et deux branches de dîmes à NEUVE EGLISE où se trouve la dite seigneurie et la seigneurie de Steynbourgh sur 10 bonniers 1/2 de gros de fief à **RECKEM**, châtelainie de COURTRAI pour quoi le dit procureur s'est plus amplement informé qui contiennent en fait 55 bonniers 4 cens avec en plus portion de dîme se cueillant en la 24ème fource y a la tiers d'autre portion prise à l'encontre des doyen et chapitre de Saint Pierre

à LILLE et le curé de **NEUVE EGLISE** et pour l'autre seigneurie 11 bonniers 5 cens de gros de fief qu'il a vendu avec la dîme de Westhove à Jacques DU ELUT(?) et la seigneurie de Steenbourgh à maître Claude MIROUL de LILLE. IL confirme la procuration avec les nouvelles données, et pour relever les dites seigneuries ce qu'il n'a pas fait depuis le trépas de Madame sa bonne mère. 04/06/1585



Louis DENNETIERES écuyer, Sr des Watynes et Jacques DE HENNIN seigneur de Ghylenghien, commis et député de haut et puissant prince Charles DE CROY, prince de Chimay d'une part, Michel BRETON et Nicolas DESMILLESCAMPS maçons à LILLE d'une part, Contrat pour refaire les maçonneries et réédification d'un moulin à **COMINES** à usance de fouler draps ruiné durant les troubles et à **HALLUIN** le moulin du Gavre aussi ruiné, à usance de moudre blé, les réédifications des "Cense du château del Becque" et "Cense du Gavre" appartenant au dit prince à refaire d'ici mai prochain. 31/12/1585

Devant les échevins de **COMINES** monseigneur Charles DE CROY, prince de Chimay... *pour bailler à plusieurs crédateurs des arriérages de cours de rentes héritières dont plusieurs de ses terres sont hypothéquées et à cause des ruines depuis l'an 1578 par les gueux, vend ses terres et seigneuries* de Rodelghem (**ROLLEGHEM**) consistant en un village à clocher avec moi, la seigneurie de **LAUWE** consistant en un village à clocher et appendances tenues de l'abbaye de WEVELGHEM, la seigneurie de **RONCQ** aussi village à clocher, la seigneurie de STEYNBOURCH à **RECKEM**, **WERVICQ**, **MENIN** et environs avec 10 bonniers 1/2 de fief, la seigneurie de Gavre à **HALLUIN** avec 24 bonniers de gros de fief avec moulin à eau, la seigneurie de Muerinse (Meurins) à **HALLUIN**, **RECKEM**, **NEUVILLE EN FERRAIN**, la *seigneurie de Palfour (Pilfour)* sur 10 bonniers avec le droit de tollier, Le Crocquet à **HALLUIN**, la seigneurie de WESTHOVE à **NEUVE EGLISE** sur 48 bonniers, moulin à vent et branches de dîme sur **BAILLEUL**, **HASBROUCK** et **BOESCHEPE**, un fief de 2 mesures à **BAILLEUL** et le pré de Glendt à **BAS WARNETON** tenu de la Busche, nommant Jacques DE HENNIN, écuyer, Sr de Ghilenghien comme son procureur spécial. 25/08/1584

Jacques DE HENNIN, Sr de Ghylenghien, bailli de **COMINES**, procureur de messire Charles DE CROY, prince de Chimay... vend à Pierre DE PONDEWART comme procureur de Jacques GOBERT fils de Jacques, le fief de Glendhaype à **BAS WARNETON** tenu de la Busche de 36 à 37 cens de pré moyennant 1400 florins. 26/02/1585

Marguerite CARDON censière de le Court à **LINSELLES** veuve de Jean **DELEPORTE** vivant censier du dit lieu reconnaît qu'en prenant ce jour la dite cense de Guillaume DE HANGOUART écuyer, Sr de Pietre, de le Court, Hauteval etc. et Damoiselle Antoinette DE CROIX sa femme devant Roger LEPERS et Mathieu DE LIGNY auditeurs du Souverain Bailliage promet de mener une fois par an de char et deux chevaux chez les dits bailleurs en leur famille en la dite cense hors du mois d'août et les y bien traiter le dit jour et les ramener à **LILLE** le dit jour ou un autre qui leur plaira, de même les mener par même moyen tous les dimanches et une fois un autre jour à l'église de **LINSELLES** lorsqu'ils y seront, de même recueillir, loger et traiter à ses dépens bien et honnêtement en la dite cense ou ailleurs à **LINSELLES** au choix des bailleurs pendant quatre jours chaque année les serviteurs et deux commis qu'ils enverront pour leurs affaires, de même payer et livrer chaque année vers le premier novembre 1/2 tonneau de bon lait beurre et un bon gras agneau ou un gras veau au choix des bailleurs, de même une demie rasière d'orge, un cent de gerbe de fourrage de blé soucrion ou soille au choix, de même payer et livrer chaque année en leur logis à **LILLE** des carpes, brochets et roches et si les bailleurs ont besoin de plus grand nombre ils pourront les faire pêcher dans les fossés pour laquelle "peschison" faire les dits preneurs et leurs enfants et maisnies seront tenus assister ceux que les dits bailleurs y commettront, de même six gluis de soucrion de 16 paumes de tour chacun, une paire d'oiseaux de rivière et 1/2 douzaine de bons fromages de chaud lait, de même sera tenue, par ses enfants les plus qualifiés tels que Oste et Jacques **DELEPORTE**, de rapporter les rentes seigneuriales, foncières, sous-rentes, reliefs et droits seigneuriaux des seigneurie de le Court et de Hauteval avec arriérage pendant les neuf ans de cense en rendant compte chaque année, les dits enfants se portant caution. 23/01/1585

Nicolas DE SEMERPONT fils de feu Wallerand d'HESDIN d'une part, Philippe HAZE (et Gardine DUTHILLOEUL sa femme - rayé) d'**HOUPLIN** avec Jossine BECQUET veuve de Pasquier DUTHILLOEUL, mère de la dite Gardine et Etienne HAZE ses cautions d'autre part, le premier ayant baillé au second une ferme sur 2 bonniers 14 cens et 15 bonniers 13 cens 3 quartiers de labour à **HOUPLIN**, **ANCOISNES** et **SECLIN**, le second sort de cense. 17/10/1585

Nicolas DE SMERPONT fils de feu Wallerand, Sr du **MAISNIL** d'une part, Jean FABVIER avec sa femme et ses enfants, laboureur à Le Becque paroisse d'**AVELIN** d'autre part. Le premier baille au second une ferme sur 2 bonniers 14 cens et 15 bonniers 13 cens 3 quartiers à **HOUPLIN**, **ANCOISNE** et **SECLIN**. 25/01/1585

Georges [...] fils de feu Wallerand de **MOUSCRON** époux de Jacquemine LEMAN fille et héritière de Jean qui avait acquis de Jean DUPRET fils de Jean, 3 bonniers 3 cens de jardin et labour avec maison à **MOUSCRON** à charge d'une rente de 24 livres par an au rachat du denier seize dont le dit DUPRET était obligé depuis le 14/10/1572 vers Antoine BONNART marchand à **LILLE**. Le dit Jean LEMAN étant mort il y a environ deux ans ayant plusieurs enfants dont la dite Jacquemine, Nicolas et Bauduine mais le premier reconnaît seul devoir la rente. 19/05/1585

Wulfaert et Jean DE CHEEMAKERE cartons à **COURTRAI** moyennant 32 livres de gros qu'ils ont reçu d'Antoine BONNART marchand à **LILLE** pour une lettre en langue thioise (flamand) donnée des bailli et échevins de Walke à **MOUSCRON** du 14/10/1562 faisant mention de 24 livres parisis de rente héritière par an au rachat du denier seize obligeant Jean DUPREET fils de Jean vers Jean DEIPERE, chanoine venue aux dits par le trépas d'Adrien leur père auparavant héritier du dit Jean DEIPERE. 04/05/1585

Adrien HAZEBROUCQ époux de Marie GHEMART de QUESNOY SUR DEULE d'une part, Jean GHEMART frère de la dite de BRUGES d'autre part. Le 09/04/1585 le dit Jean est comparu devant les échevins du fief de Meurchin à QUESNOY SUR DEULE pour vendre à Pierre BEGHIN fils de feu Jean un lieu manoir sur 5 cens 1/2 quartron et 13 cens 1/2 quartron de labour venus à lui par le trépas d'André GHEMART et feu [...] [...]RUEL femme [...] 300 florins moins 62 florins 20 patards en quoi les dits héritages sont chargés à quoi se sont opposés les premiers par retrait lignagé. Accord concernant le remboursement. 23/04/1585

Piat DELECOURT laboureur à MOUVAUX(?) et Marguerite CARLIER sa femme doivent à Noël LE CANDELE marchand à LILLE 509 livres parisis à cause de la vente de lignise, colza et navette, promettent de le payer en deux fois. 23/12/1585

Antoine et [...] DUPONCHEL, Jean MARTIN et Marguerite DU PONCHEL sa femme, les dits DU PONCHEL enfants et héritiers de feu Jacques vivant obligé dans une rente de 6 florins 5 patards par an au rachat de 100 florins vers Damoiselle Anne DORESMIEULX veuve de Gilles LEPREVOST depuis le 14/08/1567, s'obligent à leur tour. 23/01/1585

Maître Gilbert MASUREL receveur de Philippe DE SAINT VENANT écuyer, Sr de la Cessoye, Langle etc. d'une part, Jacques LE WILDE fils de feu Pierre(?), laboureur à QUESNOY SUR DEULE (Jacques LE WILDE son fils cité dans l'acte), Olivier DESCAMPS, Charles BENTIN forts de Jean DUMOLLIN d'autre part. Le premier baille aux seconds 8 bonniers 1/2 de labour à QUESNOY SUR DEULE. 08/01/1574 (copie)

Nicolas BOURGOIS écuyer, Sr de le Becque de LEERS nomme procureurs Denis et Charles FROIDURE, Gilles VANHULSTE et Pierre DUFOREST. 17/10/1585

Pierre DELESCLUSE époux de Marie LEFEBVRE fille de feu Antoine, laboureur à TEMPLEUVE EN DOSSEMER reçoit 50 livres de Jean LEFEBVRE fils de feu Jean, neveu du dit Antoine suite au partage fait par le dit Antoine le 23/01/1580. Pierre WASTEL fils de feu Jean époux de Marguerite LEFEBVRE de WASQUEHAL doivent à Jean LEFEBVRE 50 livres pour la cause ci-dessus. (En marge : payé le 14/11/1586). 26/09/1585

Thomas BRUNE[...] et Jeanne WALLERA sa femme de LA BASSEE vendent à Jean CROUZEE de LA BASSEE 9 cens de labour à LA BASSEE et VIOLINES. 13/11/1585

Pierre CALLYN fils de feu Pierre de FESTUBERT, natif de COURTRAI vend à Jacques MALPOE fils de Martin, laboureur à FESTUBERT un fief et seigneurie tenue du Sr DE ZOOMERGHEN avec lieu manoir sur 13 bonniers à COURTRAI avec 3 bonniers de tenus de divers seigneurs nommé "La place du Hooghemontfoye" moyennant 40 livres de gros le bonnier. 11/05/1585

Pierre SAUVAIGE, Garin DELERUIELLE, Robert HACHIN, Denis HACHIN de PONT A VENDIN et maître Philippe BLOCQUE de CARVIN (ou CARNIN) nomment procureurs spéciaux maître Pierre SCHEERS, Gilles PAULS, Antoine BIGODE... pour comparaître au Grand Conseil à MALINES pour s'opposer à la *vente de la terre et seigneurie d'ESTEVELE* par décret de justice étant propriétaires de terres vendues par Pierre DE MARTIGNY écuyer, Sr d'ESTEVELE, VILLERS etc. 08/11/1585

François LADMIRAN fils d'Isambart et de Péronne HOCHÉPIED, brasseur et laboureur et Marguerite LHERNOULD sa femme de DEULEMONT s'obligent pour leurs parents dans une lettre de rente héritière. 09/11/1585

Catherine DU CASTIEL veuve de Chrétien CORNILLE et Chrétien CORNILLE son fils nomment procureurs Guillaume DESRUMAUX bourgeois détailleur de draps de LILLE, Pierre REGNART son beau-fils, Noël DESTOMBES son beau-neveu de TOURCOING, Jean CUVILLON, Etienne BERNISSE... 14/03/1585

Abraham DUGARDIN fils de feu Jean et Marie BERNARD sa femme de Martinsart paroisse de SECLIN vendent à Noël LE CANDELE marchand à LILLE 22 rasières de colza. 14/03/1585

Augustin DELEVALLEE fils de Jean de GONDECOURT et Michel LETHERY fils d'Antoine de GONDECOURT vendent à Noël LE CANDELE bourgeois et marchand à LILLE 12 rasières de colza. 21/02/1585

Charles LELON laboureur et marchand à **FRELINGHIEN** et Péronne LEBLON sa femme ayant droit par transport de deux rentes héritières de 3 florins 2 patards 6 deniers par an au rachat de 50 florins obligeant Jean LELONG fils de feu Jean de **QUESNOY SUR DEULE** vers Pierre ROUSSEL depuis le 09/11/1552 et de 9 livres 7 sols 6 deniers par an au rachat de 110 livres depuis le 29/02/1528 (XVc XaXVIII) obligeant le dit Jean LELON fils de feu Jean et Jean LELONG son fils au profit du dit ROUSSEL pour quoi un héritage à FRELINGHIEN appartenant au dit Jean LELONG est hypothéqué à présent dues par Marie (blanc) veuve du dit Jean LELONG l'aîné dont le premier a acquis droit en janvier dernier d'André DELEDEUSLE, vend à Pierre GRISON et Jean VANDERMECHT maîtres du style et corps des pelliers de LILLE. 16/02/1585

Guillaume HAVERLAN et Marguerite DELEBECQUE sa femme, laboureur à **LESQUIN** doivent à Antoine BLONDEL sergent à masse au Souverain Bailliage de Lille 225 livres parisis de reste de 400 livres qu'ils devaient à feu Michel RABAULT qu'ils promettent de payer d'ici un an. 20/11/1585

Damoiselle Jeanne LEROUX fille et héritière de Claude d'**ESQUERMES** nomme procureur spécial maître Guillaume FABVIER et Gilles DE NOIELLE. 19/11/1585

Pierre TREZEL de **FRETIN** tuteur avec d'autres de Catherine BEGHIN fille de feu Pierre et de Luc GOUBE et Demoiselle Jeanne BEGHIN veuve de Jean MULLIER vivant aussi tuteur de la dite Catherine nomment procureurs spéciaux Victor HARSHE, Pierre DUBOSQUIEL... (s.d.) 1585

Agnès LAMBELIN veuve de Louis LEMESRE de **LESQUIN** nomme procureur spécial Hubert HAY... à propos de terres à LESQUIN et **VENDEVILLE**. 29/01/1585

Maître Jacques DU CELIER receveur des terres et seigneuries de SANTES, WAHAGNIES etc. appartenant à la chapelle St Nicolas en l'église St Etienne de LILLE baille à Quentin CARPENTIER fils de feu Gilles et Laurence LEFEBVRE sa femme de **SECLIN** 5 bonniers 4 cens de labour à Seclin. 19/11/1585. Annulé le 04/08/1586 par le propriétaire.

Jean et Nicolas DUFOUR père et fils de **THUMERIES** reconnaissent que le 26/03/1582 ils ont pris en bail de noble Sr messire François Sr d'ERPE, Sr de THUMERIES une ferme sur 18 bonniers dont ils doivent déjà trois années pour quoi ils obtiennent quittance et modération de la moitié et le reste doivent le payer avec Jean BARATTE lieutenant de THUMERIES leur caution. 25/01/1585

Laurent THIBREGHIEN fils de [...] Gilbert, laboureur et marchand à **TOURCOING** doit à Antoine BLONDEL 600 livres parisis à cause de prêt qu'il s'engage à rembourser avec Gilles THIBREGHIEN son frère laboureur et marchand à TOURCOING et Jean RABAULT de LILLE. 21/08/1585. Remboursés le 17/03/1586.

Jean JACQUART fils de feu Jean de **SECLIN** et Charles DU BERON fils de Pasquier de Wattiesart paroisse de SECLIN nomment procureurs spéciaux maître Piat MOUTON, Jean DENIS licencier es lois et Robert GILLES à propos d'une lettre de rente de janvier 1580 (date non finie) de 18 florins 15 patards par an au rachat de 300 florins obligeant Damoiselle Anne DOIGNIES et François VAN GAELE écuyer, Sr de Bousseroult, des Pretz etc. au profit de Daniel VANDEN BROELE procureur postulant à LILLE dont les deux premiers ont droit par transport. 22/05/1585

Jean DELETOMBE dit Labio hôte à **PHALEMPIN** nomme procureurs spéciaux Charles FROIDURE, Robert GILLES... 27/09/1585

Antoine BLONDEL sergent à masse au bailliage de LILLE vend à Martin MAIRET laboureur à **TEMPLEUVE EN PEVELE** une grange à TEMPLEUVE à lui par décret de justice comme ayant appartenu à Philippe BERNARD. 11/10/1585

Jean DUTHILLOEUL fils et héritier avec d'autres de feu Pasquier d'**HOUPLIN**, le dit père en son vivant acquisateur de lettre de rente dont le premier a droit par partage fait devant Jacques LOTTIN notaire le sept de ce mois vend aux Dames prieuse, religieuses et couvent de Notre-Dame dit de la NEUVE ABBINETTE à LILLE une lettre du 26/09/1554 obligeant la communauté de LILLE au profit du dit feu Pasquier pour 6 florins 5 patards par an au rachat de 100 florins. 09/10/1585

Charles BOULLET fils de feu Thomas et Jeanne DELEPORTE sa femme de **BONDUES** doivent à Martine DESRUMAUX dernièrement veuve de Guillaume PRUL de LILLE 400 livres parisis à cause de prêt. 03/10/1585

Jacques HACOUL fils de feu Jean de Has, paroisse d'**AVELIN** doit à Antoine BLONDEL, sergent à masse à LILLE 100 florins carolus à cause de prêt qu'il promet de payer avec Josse DESMONS du dit Has son caution. 11/09/1585

Jean HOCHEPIED fils de feu Jean d'**ARMENTIERES** acquitte Thomas BONNET marchand à LILLE de 1100 livres parisis à cause de l'achat de 15 cens à **WAMBRECHIES** qu'il promet de lui rembourser s'il ne peut le purger avec la caution de Roland CAPPON bailli de l'échevinage de **VERLINGHEM** et Georges DUMONT censier à **WAMBRECHIES**. 04/09/1585

Damoiselle Antoinette DE BELENCOURT veuve de feu Wallerand DE LANDAS vivant écuyer, Sr du Heulle assistée de Damoiselle Isabeau DE LANDAS veuve de Philippe DE GHERBODE écuyer, Sr de le Hoye, sa fille d'une part, Pasquier KEYSERE laboureur et Charlotte BERNISSE sa femme d'**AVELIN** d'autre part. La première baille aux seconds une ferme sur plusieurs bonniers. 07/05/1585

Jean DURIEZ laboureur à **PERONNE LEZ ANTOING** et Pasque WILLEMO sa femme vendent à François JACQUEMON laboureur à **MARQUILLIES** 7 mencaudées de labour qui sont fief à **MARQUILLIES**. 12/06/1585

Antoine CHRESTIEN laboureur en la "Cense de Haillies" et Jeanne SAULZ sa femme à **CHEMY** vendent à Noël LE CANDELE marchand à LILLE 125 rasières de colza. 19/01/1585

Isabeau BEAUMASURE fille de feu Robert de **SECLIN** nomme procureurs spéciaux Michel LE GHIEN... 17/07/1585

Jean DE GHERBRANT chanoine de l'église collégiale saint Piat de **SECLIN** vend à Jacques DE COUROUBLE hôte à LILLE ce que maître Jean DE MEULNAERE marchand à **DUNKERQUE** naguère mari de Marguerite DE GHERBRANT, sœur du comparant, lui doit à cause de sa femme morte sans enfants. 13/05/1585

Jean DELEVALLEE fils de Romain, laboureur à **CHEMY** se porte caution d'Agnès PETIT veuve de Nicolas MORTREUL et de Jean DELECOURT caution de Bauduin DELECOURT pour l'occupation de biens appartenant à Jacques BULTIEL et Jean DUVAL pour 433 livres parisis d'arriérages de rentes seigneuriales. 08/07/1585

Pierre DE DOUR laboureur à **RICHEBOURG** ayant acheté à Jean et Marie GEVART un lieu manoir sur 6 cens un quartron saisi par Marguerite GEVART veuve de Pasquier DE BAILLEUL à titre de proximité lignagère qu'il reconnaît. 29/07/1585

Dame Agnès DE MENDE, dame de **SAINGHIN EN MELANTHOIS**, mère et tutrice de Jules Renée et Catherine DE LA DOUVE qu'elle eut de feu messire Barnard DE LA DOUVE Sr du dit Sainghin etc. baille à Mathieu DELEMAIRE laboureur à **SAINGHIN EN MELANTHOIS** la "Cense du Chastel" à **SAINGHIN EN MELANTHOIS**. 22/03/1585

François LAMIRAND et Marguerite LHERNOULT sa femme laboureurs à **DEULEMONT** doivent à Antoine LALLEMAN de DEULEMONT, Charles VAN OMESLAGHE de **WARNETON** et Pierre PLANGIER d'**HERLIES** tuteurs de Charles LALLEMAN fils mineur de feu Jean 850 livres parisis à cause de prêt qu'ils promettent de rendre d'ici un an. 22/05/1585

Nicolas LE GILLON marchand à **BRUGES** vend à Michel HERRENG laboureur à **FOURNES** une maison sur 15 cens 2 verges à **FOURNES**. 08/08/1585

Damoiselle Jeanne LEROUX fille et héritière de feu Claude vivant écuyer, Sr de Saint Michel d'ESQUERMES a baillé le 26/04/1585 à Jean TOUSSEL laboureur au **MAISNIL** 28 mesures de labour au **MAISNIL** autorisant mise de fait qu'elle ne peut faire elle-même devant les gens du conseil d'Artois, elle nomme donc Robert LEMIEUVRE procureur au dit conseil pour le faire. 25/05/1585

Guillaume DE HANGOUART écuyer, Sr de Pietre Despumereaux etc. époux de Damoiselle Antoinette DE CROIX sœur et héritière de feu Jean DE CROIX vivant écuyer, Sr de le Court, gentilhomme de la chambre de Messeigneurs les princes, archiducs d'Autrice, enfants de l'empereur Maximilien 2^{ème} du nom, qui fut frère et héritier de feu Michel DE CROIX écuyer, Sr de LOMPRET de LILLE baille à Jean HOCHIN laboureur à ATTICHES et Marguerite CABYT sa femme 2 bonniers de labeur qui furent le Bois Robelet gros de 6 bonniers 14 cens de fief à ATTICHES dont le dit fief de 6 bonniers fut à Bauduin DASTICES grand-père maternel de feu Damoiselle Marguerite RUWELEN femme de Pierre DE CROIX écuyer, Sr de la Fresnoie, parents de la dite Antoinette dont un about est un bien appartenant à Damoiselle Marie MUSSART fille de feu maître Jean qui fut fils de maître Jacques et de Damoiselle Catherine DASTICES. 24/07/1585

Philippe DE TOURCOING censier de la seigneurie des Crequillons appartenant à Paris HANGOUART à RONCQ doit au dit Paris de l'argent moins la réparation de sa maison selon les conditions mises par écrit de Jean DESPRETZ charpentier à WAMBRECHIES le 25/02/1584 présents Bauduin DUPRET et Nicolas DESTAILLEURS charpentiers à MARCQ EN BAROEUL, réfection d'un fossé joindant la porte du grand logis, réédification de la grange et la purgation de la dite maison à raison de la maladie contagieuse, réfection des étables et bois livré avec l'accord de Jean LEFEL Sr des Oursins son curateur. Accord. 10/09/1585

Jean SOUPELET fils de feu Pierre, laboureur à CAMPHIN doit à Guillaume LIETAR marchand et bourgeois de LILLE 60 florins à cause de prêt. 15/05/1585

Guillaume DE HANGOUART écuyer, Sr de Pietre Despummereaux, de la Mairie de GONDECOURT etc. et Damoiselle Antoinette DE CROIX sa femme fille de feu Pierre vivant écuyer, Sr de la Fresnoie et de feu Damoiselle Marguerite RAWEL de LILLE baillent à Martin MALAGIER fils de Jacques l'aîné, laboureur et Martine MOREL sa femme de BEAUCAMPS la "Cense de Lomporet" sur 21 bonniers 5 cens 1/2 à WAVRIN. 10/05/1585

Les mêmes à Marguerite CARDON veuve de Jean DELEPORTE vivant censier "De la court" la dite cense à LINSSELLES. 23/01/1585

Les mêmes à Corin DELEPORTE et Antoinette CLERBAULT sa femme, censiers de "Hauteval" à LINSSELLES la dite cense sur 21 bonniers 14 cens avec leurs cautions Jacques DELEPORTE du Troncquart à NEUVILLE EN FERRAIN, Marguerite CARDON veuve de Jean DELEPORTE censier de le Court à LINSSELLES, sa belle-sœur et Oste DELEPORTE fils de la dite Marguerite. 06/07/1585

Jacques BEHAGLE fils de Guillaume, teinturier de wedde et garance à NEUVE EGLISE et Suzanne WILLEMOT sa femme vendent à Mahieu RAMERY dit de Boullongne, bourgeois et marchand à LILLE une maison sur 18 mesures à EG...WARTS CAPPELLE. 07/08/1585

Jean MIROUL receveur de la terre et seigneurie de QUESNOY SUR DEULE baille à Guillaume DELERUYELLE meunier à QUESNOY SUR DEULE 4 cens de pré pris au Douch Pret du long la montée des Cordonniers. 23/07/1585

Charles BEGHIN fils de feu François et Péronne CHOMBART sa femme de RADINGHEM doivent à Antoine BLONDEL sergent à masse au bailliage de LILLE 108 florins à cause de prêt. 04/09/1585

Jacques LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur à [...] tuteur de Pasquier et Jacques DEWYLDE enfants et héritiers de feu Michel qui était fils de feu Masset LE WYLDE, Jean VANDERLENDE fils de feu Josse, laboureur à COMINES tuteur de Masset et Jean VANDERLENDE enfants de feu Mahieu et de feu Marie DE WYLDE fille du dit Masset, Marguerite GHESQUIER veuve d'Antoine LOUWAIGE de BRUGES fille de feu Jean et de feu Jeanne LE WYLDE qui fut fille de Jacques LEWYLDE, Etienne GHESQUIERE fils de feu Philippe et de feu Péronne GHESQUIERE, sœur de la dite Marguerite pour lui et fort de Gérard son frère et Adrien HURLEBOULT commis par messieurs les landhouders, échevins et cuerhers du pays de FURNES AMBACHT pour les enfants de Jean MAES et de Jeanne CREPY, ceux d'Adrien CATRY et de Roland CROCQUET et aussi procureur spécial de Vincent LE WYLDE qui était fils et héritier de Masset, vendent à Antoine AGACHE fils de feu Marc, laboureur à QUESNOY SUR DEULE et Jacquemine DELBARRE sa femme leurs droits sur ce qui appartenait à Marguerite BOETMAN fille de feu Antoine qu'il eut de feu Marguerite DE WILDE et Catherine MARYSAL (sic – Voir plus haut, Catherine MARISSAL épouse Jacques DEWILDE) en 4 bonniers 1/2 à COMINES à payer 1/6e au Jacques LEPERCQ, Jean VANDERLENDE et Vincent DEWYLDE, 1/6e à Marguerite et Etienne GHESQUIERE, 1/6e aux enfants du dit Jean MAES, 1/6e aux enfants Adrien CATRY, 1/6e aux enfants Roland DUCROCQUET et Jeanne CROCQUET leur tante, 1/6e à l'acheteur. 26/04/1585

12184 non Lillois devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille – Année 1612

Etienne COLLET fils de feu Jean, laboureur à ENNETIERES LEZ AVELIN doit aux héritiers (Christophe DESENFANS) de feu Damoiselle Antoinette BAUE vivante veuve de Christophe DESENFANS 56 florins carolus d'arriérage et vente de blé. 09/10/1612

François et Christophe COLLET frères, enfants de feu Jean de MERICOURT, pays d'Artois doivent à Jean HIERART marchand à TOURNAI 50 florins à cause de l'achat d'un cheval grison. 08/11/1612

François COLLET fils de feu Jean, demeurant en la "Cense de Labiette" à MERICOURT pays d'Artois doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 225 florins à cause de sept poulains à lui vendus. 08/11/1612

Hubert DELEBASSEE fils de feu Antoine(?), laboureur et Catherine CROMBET sa femme de TEMPLEUVE EN PEVELE doivent à François MARCHAND de GONDECOURT 54 florins à cause de la vente de deux bêtes chevalines de poil bai et hongre. 25/10/1612

Jeanne DAUCHY veuve de Vaast DELALIN de LOOS nomme procureur spécial Martin DELEGRANGE. 07/11/1612

Jean LEDEVIN fils de Charles, laboureur à ESPINOY paroisse de CARVIN doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 117 florins à cause de la vente de 26 blanches bêtes. 24/10/1612

Guillaume FLOURENS navieur de MERVILLE nomme procureurs spéciaux Charles et Gaspard TAVERNE... pour comparaître devant la Salle de Lille dans son procès contre Martin PHILIPPE. 03/11/1612

Guillaume CUVELLIER fermier de la "cense de l'abbaye" à CAMPHIN nomme procureur spécial Denis TESSON pour s'obliger dans une lettre de rente de 1800 florins vers plusieurs personnes. 02/11/1612

Jeanne DELESCAU veuve de Jean CARPENTIER de CHERENG nomme procureur spécial Charles TAVERNE de LILLE. 14/06/1612

Antoine DUBRULLE fils de feu Jean de RICHEBOURG doit à François CAULET marchand laboureur à FROMELLES 20 livres de gros à cause de la vente faite à Hugues DEGROMELINE de LESTREM d'un cheval hongre dont il s'est porté caution. 21/11/1612

Nicolas COMBLET fils de feu Grard, laboureur à CYSOING doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 18 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil brun. 21/11/1612

Denis BOUCHERY laboureur à HALLUIN doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 20 livres de gros restant à cause de la vente à Allard PARRENT beau-fils du dit BOUCHERY de 40 moutons lors de la fête de LILLE et 17 livres de gros pour la vente à lui d'un poulain de poil grison. 21/11/1612

Jérôme LOTTE laboureur à HARNES au même pour 28 livres à cause de livraison de deux poulains de poils grison et l'autre noir. 21/11/1612

Idem par Luc MARCAY d'ESPINOY 18 livres de gros pour livraison d'un poulain de poil grison. 21/11/1612

Isabeau BOULLENGIER veuve d'Arnould KICKE d'ASCQ nomme procureurs spéciaux maître Arnould KICKE son fils, Paul VISEUX et Guillaume MOREL. 15/11/1612

Adolphe HENNE fils de Nicolas et Anne DUFIESNE sa femme auparavant veuve de Sébastien PAMELLE de DOUAI doivent à Laurent LHEURIDAN marchand plombier à LILLE 458 florins 14 patards restant à cause de la vente de marchandise de plombier. 18/10/1612

Pierre DENOIELLE fils de feu Pierre, laboureur à FOUQUIERES lez ESTEVELLES pays d'Artois doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 46 livres de gros pour 6 florins la livre à cause de la vente de trois poulains de poil noir et deux de poil bai. 18/10/1612

Jacqueline FASCON veuve de Jean DUFORST de **BONDUES** doit à Pierre GHESQUIERE laboureur à **LINSELLES** 300 florins carolus à cause de prêt. 17/10/1612

Nicolas PAIELLE fils de feu Betreumieux et Saintainne DELEFORTRIE sa femme de **MARCQ EN BAROEUL** et avec eux Antoine DELEFORTRIE frère de la dite femme de **WAZEMMES** et Toussaint LEPERS laboureur à **MARCQ EN BAROEUL** leurs cautions doivent à Jean THERY sergent au siège de la Gouvernance de LILLE 100 livres parisis à cause de prêt. 11/10/1612. Remboursés le 19/06/1613 à Catherine LELOZ femme du dit THERY.

Paul LEVIS fils de feu Paul, marchand orfèvre à **FURNES** doit à Damoiselle Marie FOULLON veuve de Nicolas GENNIWART(?) vivant orfèvre à LILLE 200 florins carolus à cause de la vente de marchandises d'orfèvre. 06/10/1612

Thomas DURIEZ laboureur à la Grande Vacquerie paroisse de **COUTTICHES** doit à Jean HIERART, marchand à **TOURNAI** 106 florins carolus à cause de la vente d'un poulain de poil alésant. 28/11/1612

Jean DU[...] fils de feu Chrétien, laboureur à **COUTTICHES** et Simon LELEU fils de feu Gilles, laboureur à THUMERIES doivent à Damoiselle Françoise BLAUWART veuve de Guillaume GHEMMART de LILLE 1557 livres 14 sols parisis de reste pour arriérage de cense pour quoi il lui cède la dette d'Abraham DUQUESNOY, censier entrant des dits lieu et terre de "la Fenardrie". 26/11/1612

Pierre LECOINTE fils de feu Antoine de **SAINS EN GOHELLE** doit à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 18 livres de gros à cause de la vente d'une jument grise. 05/12/1612

Pierre BLANCQUART fils de feu Gilbert, laboureur à **WARNETON** doit à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 29 livres de gros pour la vente de deux poulains de poil gris. 14/11/1612

Hubert CLICQUET laboureur à **HARNES** pays d'Artois doit au dit 29 livres de gros à cause de la vente de deux poulains de poil gris bai et l'autre bai. 15/11/1612

Philippe DANTAIN fils de feu Jean, marchand à **BETHUNE** pour faire solution de paiement à Damoiselle Sainte COLLART femme et curatrice de Bauduin DUVIVIER de 24 livres de gros de 6 florins la livre à cause de marchandise de poison (sic) vendue, lui vend 24 livres de gros à prendre dans plus grande somme que lui doivent Michel DELEFORTRIE marchand aux faubourgs de la Porte de Courtrai et Jean DELEFORTRIE marchand à **WAMBRECHIES** à cause de marchandise de porc à eux vendue. 15/11/1612

Vincent DUPONT fils de feu Pierre laboureur et censier de "Le Haultefine" à **CUINCHY** pays d'Artois doit à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 17 livres de gros à cause de la vente de deux poulains brun bai. 15/11/1612

François BASCOURT fils de Jean, laboureur à Hapoulier paroisse de **COURCELLES** pays d'Artois doit au même 100 florins carolus à cause de vente de d'un cheval et échange de deux poulains contre un cheval. 15/11/1612

Betreumieux BOULLENGIER d'**OIGNIES** pays d'Artois doit au dit 16 livres de gros à cause de vente de deux poulains.

Nicolas BOIDIN chartier à **LA BASSEE** doit au dit 20 livres de gros à cause de la vente d'un cheval hongre de poil blanc. 07/11/1612

Jean LERMITTE fils de feu Nicolas, laboureur à **SAINS EN GOHELLE** doit au dit 216 florins carolus à cause de la vente de trois chevaux. 31/10/1612

Jacques VIENNE brasseur et Jeanne DUMORTIER sa femme de **QUESNOY SUR DEULE** nomment procureurs spéciaux François DOMESSENT et Philippe HESPEL pour vendre des biens venus de Noël DUMORTIER, père de la dite. 10/10/1612

Philippe TUTTEN laboureur et Sainte DUPONT sa femme de **HEULST** lez **HARELBEKE** nomment procureur spécial maître Charles DUPONT prêtre pasteur d'**HALLENNES LEZ HAUBOURDIN** pour vendre 18 cens à BOUVIGNIES. 12/09/1612

Nicolas DELEDALLE laboureur à **ESTAIMPUIS** en procès contre maître Pierre POURRE receveur des rentes seigneuriales d'ESTAIMPUIS. 13/09/1612

Marie DILLIES veuve de Mahieu DURIEZ de FRETIN doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 26 livres de gros à cause de la vente d'une jument de poil bai. 04/07/1612

Jean CLICQUET fils de François, laboureur à VIOLAINES pays d'Artois doit au dit 320 florins carolus à cause de la vente de 61 blanches bêtes. 31/08/1612

Roger DUTRIEZ fils de feu Antoine, laboureur à CAPPELLE EN PEVELE doit à Bauduin DE RANCOURT sergent à la Gouvernance 254 florins 8 patards à cause de prêt. 21/05/1512

Roland FICHEAU hôte à ERQUINGHEM LE SEC doit à Jean WILLEMET brasseur à HAUBOURDIN 50 florins à cause de vente de grains et suite à l'accord de 1611 pour lequel il avait caution de Lambert DUTHOIT. 03/10/1612

Le dit WILLEMET avec Roland FICHEAU fils de feu Jean, hôte à ERQUINGHEM LE SEC accord pour la livraison de forte bière jusqu'au montant de 100 livres parisis pour quoi il s'oblige avec Lambert DUTHOIT laboureur à ERQUINGHEM LE SEC. 10/12/1611.

Maximilien AGACHE et Marguerite GRUIEL sa femme de Bellincamp paroisse de THUMERIES suite à l'achat par le dit à Jean DURIEUX et Barbe MONNIER sa femme auparavant veuve d'Allard AGACHE de ses droits sur un lieu manoir qu'elle avait acquis avec le dit AGACHE d'Antoine WARTEL, bien hypothéqué par le dit WARTEL dont le dit Maximilien a promis de le décharger vers Nicolas WAIGNON d'une lettre de rente de 1600 livres parisis en principal. Le dit Maximilien promet de le décharger avant le 13 juillet 1615. 26/09/1612

Mathieu DARRAS fils de feu Pierre, laboureur à TEMPLEUVE EN PEVELE étant en procès contre Vincent DELEMOTTE charpentier pour paiement 17 livres parisis de reste à cause de vente de deux chênes, nomme procureurs spéciaux Guillaume DESNORICHES... 06/10/1612

Luc LECLERCQ, Luc ROUSSEL, Noël DEHELLIN, Michel PAIELLE, Jacquemine WATRELOS veuve de Jean PETIT, Catherine ROUSSEL veuve de François DUVIVIER, Nicolas VALLET, François CABLE, Jean ROUSSEL, Jean BASSECOURT et François PLANCQUE tous de WATTIGNIES doivent à Robert DE DOUAY, receveur de la châtellenie de LILLE 17 florins carolus 7 patards à cause droit du barreau(?) de wedde à quoi ils ont été condamnés. 26/09/1612

Claude WALLE laboureur au hameau de Gaman, paroisse de LESQUIN doit à Bauduin DE ROUCOURT sergent à ce siège 50 florins à cause de la vente d'un cheval gris. 02/08/1612

Denis PENNEL fils de feu André, laboureur et Jeanne DUPRETZ sa femme de LOOS doivent à Jean HIERART marchand à TOURNAI 25 livres de gros et une rasière d'avoine à cause de la vente d'un hongre gris. 01/08/1612

Piat DESMAZIERES laboureur à DOTTIGNIES devant à Dame Isabeau LE BAILLY veuve de Messire Jean GRUSET vivant conseiller de la Chambre des comptes de LILLE 808 florins 8 patards à cause de rendage pour quoi elle a fait saisir 3 bonniers 6 cens de labeur à DOTTIGNIES, s'accordent. 07/06/1612

Jean DELORTIOIR fils de feu Valentin et Jeanne MAS sa femme de MOUSCRON doivent à Damoiselle Marie BLONDEL veuve de Mahieu DE FOURMESTRAUX de LILLE 340 florins à cause d'arriéage de cense suite au bail du 28/04/1609 d'une ferme sur 9 bonniers 4 cens à MOUSCRON. 06/10/1612

Bauduin FREMAULT fils de Meurice, marchand hôtelier à MENIN et Guillaume LCONTE laboureur à MENIN son caution doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 24 livres de gros à cause de la vente d'un hongre de poil bai. 11/07/1612

Jacques TAFFIN fils de feu Guillaume et Jacques DECOURCELLE fils de feu Pierre, laboureurs à VIOLAINES pays d'Artois doivent au dit HIERART 25 livres de gros à cause de vente d'un hongre grison et le second 5 livres de gros de reste à cause de la vente de deux hongres gris. 11/07/1612

Bauduin DUREZ fils de feu Bauduin, laboureur à FRELINGHIEN doit au dit HIERART 100 florins carolus de reste pour la vente d'une jument de poil bai. 11/07/1612

Philippe COSSOIR censier du Biez à LORGIES doit au dit HIERART 26 florins 1/2 de gros à cause de la vente d'un hongre grison. 11/07/1612

Antoine BARRAT fils de feu Antoine, laboureur à THUMERIES doit à Michel MULLIER laboureur à la "Cense du Plouy" à PHALEMPIN 92 livres parisis à cause de la vente d'un cheval hongre pommelé. 20/06/1612

Charles et Pierre MONTAIGNE frères, laboureurs à RICHEBOURG pays de L'alleu et Antoine PETIT laboureur à VIOLAINES pays d'Artois doivent à Jean HIERART marchand à TOURNAI 244 florins carolus restant à cause de la vente de deux hongres grisons. 27/06/1612

Jean LINQUE fils de feu Jean, laboureur à DOUAI doit au dit HIERART 26 livres de gros et une rasière d'avoine à cause de la vente d'une jument de poil brun bai. 27/06/1612

Morand MARTIN laboureur à NOMAIN âgé de 70 ans affirme qu'il connaît Jean DE POILLON, procureur postulant à LILLE qui a passé 13 à 14 ans plusieurs affaires et négoces avec lui en son nom privé et comme receveur spécial des personnes avec lesquelles le comparant avait affaire et qu'il l'a toujours trouvé homme de bon compte et tenant fidèles notes ce que pourraient attester plusieurs autres personnes de NOMAIN et CAPPELE EN PEVELE. 20/06/1612

Adrien VANDERNAEST fils de feu André, laboureur à LEZENNES doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 50 florins carolus à cause de la vente d'une jument de poil gris. 21/09/1612

Chrétien PRIEN fils de Gilles, laboureur à ANSELIN près de BETHUNE doit au dit HIERART 48 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil bai et deux juments de poil gris. 20/09/1612

Allard MAES fils d'Allard, laboureur à CYSOING doit à Thomas LECLERCQ marchand à TOURNAI 24 florins carolus de reste pour la vente d'une jument de poil alezan. 22/08/1612

Jean GOTTRAN fils de feu Roger, laboureur à DIVION, pays d'Artois doit à Jean HIERART, marchand à TOURNAI 365 florins carolus à cause de la vente de 73 blanches bêtes. 19/09/1612

Antoine DURIEZ laboureur à La Wallute paroisse de MERIGNIES doit au dit HIERART 120 florins carolus à cause de la vente d'un hongre de poil gris lui cédant la dette de Grard DELERUIELLE marchand à PONT A VENDIN. 19/09/1612

Antoine LOTTE fils de feu Jean, laboureur et navieur à ESTEVELLES paroisse de PONT A VENDIN doit au dit HIERART 330 florins carolus à cause de la vente de 60 moutons. 09/08/1612

Allard DELANDAS laboureur à TEMPLEUVE EN PEVELE doit au dit HIERART 21 livres de gros à cause de la vente d'un hongre brun bai. 08/08/1612



Pierre COLLART marchand à BRUGES nomme François VERDIERE son neveu et Gilles HESPEL procureurs spéciaux. 01/08/1612

Thomas DELEMARRE fils de feu Toussaint, laboureur à LEZENNES doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 26 livres de gros à cause de la vente d'un cheval hongre de poil bai. 03/05/1612

Guillaume CARPANTIER fils de feu Pasquier, laboureur à LAMBERSART vend à Michel LEROY et Chrétienne OLIVIER sa femme, Roland PLE et François LEROY laboureurs et marchands à Anglois (sic - ENGLOS ?) avec André DEFORTRIE laboureur à ESCOBECQUE et Jacques BOUSEMARE laboureur à Englois leurs cautions, l'avesture de lin sur 22 cens à LAMBERSART. 23/07/1612. Payé le 17/04/1612 (sic).

Jacques BERCK fils de feu Jean hôte et Jeanne VANDEWALLE sa femme d'HALLUIN doivent à Balthazar DUJARDIN marchand à LILLE 150 florins carolus à cause de prêt. 16/08/1612

Julien LEBLANCQ écuyer, Sr de Lassu et Nicolas DOUCHET laboureur à **AUCHY LEZ LA BASSEE** doivent à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 44 livres de gros à cause de la vente de deux chevaux de poil brun bai. 30/08/1612
Guillaume DOSTIEL(?) (ou DOSTREL) écuyer, Sr de Hombecque résident à **CAPINGHEM** doit au dit HIERART 200 florins carolus à cause de la vente d'un cheval de poil bai pour quoi il lui cède deux années d'une rente héritière obligeant la ville de **TOURNAI**. 30/08/1612

François GRAMONT marchand à **FRANCQUENTAL** époux de Damoiselle Jeanne DE FLANDRES fille et héritière de feu Damoiselle Catherine DESPLANCQUES affirme qu'après le trépas de la dite DESPLANCQUES, Jacques DE FLANDRES Sr de FROMONT, son beau-frère a dressé certain répartition de ce que chaque enfant devait à la maison mortuaire avec Jean DE FLANDRES mais le dit Jean prétend avoir trouvé depuis des rentes et autres parties de droits qu'ils doivent depuis le trépas de la dite le 06/02/1598, modifiant le dit répartition qu'il a accepté mais depuis deux parties omises de 85 livres 10 sols 11 deniers de gros que la dite devait à la maison mortuaire de feu Paul PARMENTIER et 50 livres de gros pour la vente de la "Blanche Porte" appartenant à la dite Jeanne DE FLANDRES suivant partage de feu Antoine DE FLANDRES son père estimé 1000 florins et vendu par la dite défunte leur mère à 700 florins dont la dite femme avait promis de faire don à sa dite fille, la moins baillée, portant 300 florins dont il reçoit un tiers du dit Sr de Fromont. 28/08/1612

Pierre SIMON fils de feu Pierre, natif de **BACHY**, tonnelier à LILLE âgé de 28 ans environ affirme qu'en août 1609 Pierre POIGNART marchand à LILLE étant à **MIDDELBOURG** en Hollande a acheté de Dominique GESTIN marchand Français y étant 12 tonneaux de vin de Cognac au pris de 16 livres de gros chacun à livrer à LILLE sous 4 mois par Jean VANDERPOITE pour paiement au dit terme à Jacques HENNETTE marchand à LILLE. Les dits vins ont été emportés par bateau de **MIDDELBOURG** à GAND où un certain Charles DELECOIERE les a stoppés en demandant de payer les frais de voiture. 06/09/1612

Nicolas CAUCHETE laboureur et Michelle DELERUE sa femme de **HEM** doivent à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 25 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil bai. 04/09/1616. Payé le 10/07/1613.
Piat DEFRETIN fils de feu Jean, bailli d'**ENGRIN** (ou ENGREMONT?) doit au dit HIERART 16 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil châtain. 06/09/1612

Jean DEMESSINES fils de feu Quentin, à LILLE demeurant à **LONGUEMARK** nomme procureurs généraux Jacques DEMESSINES son frère aux faubourgs d'**ORCHIES** et Pasquier DEMESSINES pour vendre 5 cens de terre à **AUCHY**. 05/04/1612

Bauduin DECRESPIIN fils de feu Jean de **SEQUEDIN** doit à François CAUILLET marchand à **FROMELLES** 46 livres de gros de 6 florins carolus chaque à cause de la vente de bêtes chevalines. 04/04/1612

Pierre LESTIENNE et Marie DENY sa femme d'**ARMENTIERES** affirment qu'Henri DEBEAUSSART de **RADINGHEM** leur doit 15 florins à cause de la vente de boires de grains et qu'ils ont fait accord avec Guillaume et Nicolas MESREL, mais ne pouvant comparaître eux-mêmes, nomment procureurs spéciaux Roland DE BEAUMARETZ et Gilles HESPEL. 04/04/1612

Eustache ATTAILLANT fils de feu Pierre, laboureur à **HOUDIN** pays d'Artois doit à Jean HIERARD marchand à **TOURNAI** 27 livres de gros faisant 162 florins carolus à cause de la vente d'un cheval de poil bai. 25/04/1612

Pierre DEGANDT fils de Bauduin, laboureur à **LA NEUVILLE** paroisse de **PHALEMPIN** et Catherine LEBLOND sa femme doivent à Robert DE DOUAY receveur de la châtellenie de Lille 70 florins pour les 2/3 de rentes seigneuriales échues en mars 1610. 23/05/1612

Abraham HAZEBROUCQ laboureur et Jeanne FAUTRIE sa femme de **PERENCHIES** doivent à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 20 livres de gros à cause de la vente d'une jument de poil bai. 30/05/1612

Jean, Nicolas et Marie MAHETTE et Albert VANDESSE époux de Catherine MAHETTE tous de LILLE sauf Jean d'**ANNOEULLIN** nomment procureur spécial Allard THEVELIN. 25/05/1612

Damoiselle Madeleine DUVIVIER veuve de maître Jean VAN RILLARE vivant peintre assermenté de la ville de LOUVAIN âgée de 102 ans nomme procureurs spéciaux Henri STEVENS... de LILLE à propos des biens des enfants de feu maître Jean VAN RILLARE son fils. 26/05/1612

Jean COMBLET archer de la compagnie d'hommes d'armes sous le baron de BRABANCON résident à CYSOING âgé de 58 ans, François DERVEAU âgé de 40 ans, Laurent DELEMOTTE âgé de 50 ans et Jean POLLET de 30 ans environ tous trois laboureurs à COBRIEUX AU BOIS affirment que Pierre HUAIN archer de la dite compagnie avec qui ils ont conversé de longues années, savoir le dit COMBLET dans les expéditions militaires et les autres parce qu'il a résidé plus de 22 ans à COBRIEUX, a toujours eut bêtes chevalines et a fait labour avec sa monture dont il se servait aussi dans la compagnie sans jamais manquer. 14/04/1612

Roger DUTRIEZ fils de feu Antoine, laboureur à CAPPELLE EN PEVELE doit à Pierre DEFYVE laboureur et brasseur à FIVES 50 florins, son père ayant été caution de Charles CHEVALIER. 13/04/1612

François CUVELIER fils de Christophe, laboureur à MAROEUIL pays d'Artois vend à Michel MULLIER laboureur à PHALEMPIN 800 florins une lettre de rente obligeant l'acheteur avec Jeanne BEGHIN veuve de Jean MULLIER et autres vers Louis DESQUENNES sayeteur. 20/06/1612

Maximilien BAILLET fils de feu Gaspard, laboureur à WILLY EN GOHEL doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 100 (cent quande !) florins restant à cause de la vente de 60 moutons. 02/05/1612

Hugues MULLIER fils de feu Jacques, laboureur à HEM doit au dit HIERART 22 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil bai. 16/05/1612

Mathieu DESCARPENTRIES fils de feu Antoine et Martine DEBAISOEUL sa femme de BOURGHELLES nomment procureurs spéciaux Charles GRENUT... pour vendre leurs biens. 09/05/1612

Pierre NOLLET fils de Guillaume et Jossine BOUCHE sa femme de LEDEGEM pays de Flandre déclarent qu'il y a environ six semaines il ont vendu un lieu et héritage sur 37 cens à RONCQ tenus de Bourgogne, Escalu et Pouillery devant Robert GILLES notaire, ne pouvant comparaître personnellement devant les justices des dites seigneuries, nomment procureurs spéciaux Jean et Pierre LEFEBVRE, le dit Jean beau-frère du comparant et Jacques BOUCHE. 04/05/1612

Antoine COCQUEL fils de feu Antoine, marchand laboureur à Hancronpon paroisse de SAINGHIN EN WEPPEES doit à Marguerite LEMONNE veuve de Jean BLONDEAU, Jacques BLONDEAU son fils et Pierre BOCQUET de SAINGHIN EN WEPPEES 229 livres parisis à cause de vente de lin. 23/05/1612

Philippe DEVAUCELLE fils de feu Philippe, laboureur et censier de la "Cense de Huquin" à TEMPLEUVE EN PEVELE doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 900 florins carolus à cause de la vente de bêtes chevalines et blanches bêtes. 14/03/1612

Simon MENGIER fils de feu Jacques, laboureur et Marie BASSECOURT sa femme de Fléquières paroisse de WATTIGNIES doivent à Pierre BASSECOURT lieutenant de NOYELLES LEZ SECLIN 100 florins carolus à cause de la vente d'une jument de poil bai. 19/03/1612

Noël DORCHIES fils de feu Jean, laboureur à AVELIN doit à Jean HIERART marchand à TOURNAI 149 florins carolus en l'acquit de Monsieur DE LANGRENIER à cause de la vente de chevaux. 28/03/1612

Jacques et Martin LECLERCQ maçons d'ARMENTIERES et QUESNOY SUR DEULE âgés de 60 et 57 ans affirment qu'il y a environ 40 ans, à la requête de Pasquier DEBAILLEUL hôte à la Croix au Bois ils ont fait un fossé au travers du chemin qui mène de la Croix au Bois vers QUESNOY SUR DEULE depuis le fossé à présent sur l'héritage de Michel DEBAILLEUL allant de là en biais jusqu'au fossé qui va entre le dit chemin du long le riez que tient Louis SAINTINE, lequel fossé achevé avec deux buises de briques par laquelle s'écoulent les eaux depuis la maison du dit Pasquier vers la becque du côté de Quesnoy. Pour servir à Roland LECLERCQ de FRELINGHIEN. 21/03/1612

Mahieu DELEBECQUE fils de feu Adrien, détailleur de draps à **MARCO EN BAROEUL** et Madeleine BOUILLET sa femme nomment procureur spécial Guillaume BOUILLET marchand drapier à **BONDUES**. 17/03/1612

Pierre TURBY fils de feu Pierre, brasseur, hôte et laboureur à **SAINGHIN EN WEPPE** doit à Jean WILLAUME marchand à LILLE 100 florins carolus de reste à cause de vente de vins. 12/02/1612

Antoine PATTIN fils de feu Jean, laboureur et brasseur à **ALLENES LES MARAIS** doit à maître André DE BOULLONGNE de **SECLIN** 600 livres parisis à cause de la vente de bois. 16/05/1612

Jacques LEDOUX fils de feu Henri, laboureur à **ESPINOY** paroisse de **CARVIN** doit à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 25 livres de gros à cause de la vente de 32 blanches bêtes. 18/01/1612

Jeanne TOURSEL(?) femme ayant charge à ce qu'elle dit d'Innocent GAILLART et Betreumieux GAILLART son fils de **WINGLE** pays d'Artois doit au dit HIERART 20 livres de gros à cause de la vente d'une jument de poil gris. 06/04/1612

Martin DURIEZ fils de Martin, laboureur à **LIGNY** doit au dit HIERART 175 florins carolus à cause de la vente de 25 moutons. 25/01/1612

François MESCART fils de feu François, laboureur à **LESQUIN** doit à Arnould DELETOMBE laboureur à **RONCHIN** 433 livres parisis à cause de prêt. 18/01/1612

Antoine SIX fils de feu Guillaume, pour lui et fort de Philippe SIX son frère pour sa part et contingent, Eustache ADAM et Fierin LIENART tous de **LAMBERSART** sauf Antoine de **WAMBRECHIES** déclarent que bien que Charles JACQUEMONT, sergent de la gouvernance de LILLE ait délivré billet contenant que les dits comparants lui ont nampti 216 livres parisis à la requête de Marc SIX en vertu de certaine commission exécutoire, ils n'ont délivré aucun denier au dit JACQUEMONT qu'ils promettent de payer. 22/02/1612

Thomas CATRIS fils de feu Thomas et Antoine ESCROART fils de feu Josse, laboureurs à **CROIX** doivent à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 22 livres de gros et un rasière de bon froment à cause de la vente d'une jument grise. 22/02/1612

Pierre SAMAIN fils de feu Guillaume de **LINSELLES** doit à Simon GHESQUIERE notaire et hôte au Blaton paroisse de **WERVICQ** 20 florins carolus à cause de prêt et dépenses de bouche. 22/02/1612

Jean LAMIOT fils de feu Nicolas, laboureur à **SAINS EN GOHELLE** doit à Jean CAMBIE marchand et hôte à LILLE 9 livres de gros restant de 19 livres de gros à cause de la vente d'un hongre de poil pie et bai. 05/12/1612

Michel BARRAT fils de feu Pierre, laboureur à **MERIGNIES** et Noël LANSEL laboureur à **PONT A MARCO** son caution doivent à Jean HIERART marchand à **TOURNAI** 16 livres de gros à cause de la vente d'un poulain. 20/12/1612

Jean DEROUWAY fils de feu Martin d'**OBIES** pays d'Artois doit au dit HIERART 15 livres de gros à cause de la vente d'un poulain. 20/12/1612

Augustin CORNILLE fils de feu Robert, laboureur, tavernier et fermier à **PROVIN BAUVIN** doit au dit HIERART 9 livres de gros et une douzaine de fin lin à cause de la vente d'un hongre de poil bayart. 03/12/1612

Philippe BARRAT fils de feu Jérôme, laboureur à **OIGNIES** doit au dit HIERART 17 livres de gros à cause de la vente d'un poulain de poil châtain. 19/12/1612

Charles LEFEBVRE fils de feu Pierre et de Catherine DEREZ d'**AUCHY LA BASSEE** et Charles LEFEBVRE fils de feu Simon, laboureur à **AUCHY** son caution doivent au dit HIERART 35 livres de gros à cause de vente de 35 blanches bêtes. 12/12/1612

Antoine PICQUET fils de feu Antoine, laboureur à **MONS EN PEVELE** et Gilles DURIEU fils d'Antoine de **NOYELLES GODAULT** doivent au dit HIERART 157 florins carolus à cause de la vente de deux poulains l'un de poil brun bai et l'autre noir. 12/12/1612

Jean LEFEBVRE laboureur et Jeanne LEMIQUIEL sa femme de **RONCHIN** doivent à Martin DUPONT hôtelier à LILLE 50 florins carolus à cause de vente de 25 faix de foer. 02/03/1612

Jean LEMESRE deuxième fils de feu Antoine de **LINSELLES** et Catherine DUMONT sa femme pour faire solution de paiement à Simon DOBI fils de feu Gilles, marchand teinturier à LILLE pour 1650 florins en plus grande somme due à Louis VANDENBERGHE fils de feu Oste à cause de l'achat au dit Louis le 16/10/1576 de 7 bonniers 1/2 à LINSELLES tenus du château et court d'Ingelmoustier. 16/10/1576

Betremieux DELETRAMERIE d'**HALLUIN**, Henri DELANNOY et Agnès DELETRAMERIE sa femme de LILLE nomment procureurs spéciaux Allard THEVELIN... pour se déshériter de la moitié du fief de Wassinet sur 16 cens à **QUESNOY SUR DEULE** et 11 cens 1/2 à QUESNOY SUR DEULE. 08/11/1612

Betremieux DELATRAMERIE d'HALLUIN, neveu et héritier avec d'autres de Bauduin DELATRAMERIE vend à Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à LILLE la moitié du fief de Wattinette à QUESNOY SUR DEULE tenu de Wartembecque à l'encontre d'Henri DELANNOY sur un bonnier. 24/03/1611

Valentin OUDART fils de feu Adrien, laboureur à la "Cense des Enneaulx" appartenant au Sr d'Antreuil à **AVELIN** doit à Messire Louis DELANNOY écuyer, Sr du Haultpont etc. 64 rasières de blé et autant d'avoine qu'il doit au Sr d'Antreuil à cause de son bail à cause de la vente de la Srie du Quesnel au dit DELANNOY du rendage de 4 bonniers 6 cens vendus par décret à MALINES rattrait pat le capitaine LADRON beau-fils du Sr d'Antreuil. 22/12/1612

Enigmes

Registre des mariages de Wervicq

Cherchez l'erreur :

Contraxerunt coram me infra scripto matrimonium 32 Aug. 1688
 Petrus del Barce & Joa Douci ambo iuvenes presentibus Gas Francisco
 Bertolomei & Petro Jofey. Petrus Juleet Pastor

Registre des baptêmes de Bousbecque

Un petit dessin vaut mieux que bien des mots... à quoi correspond celui-ci ?

Le 22me de Mars 1688
 Le Baptême de Noel fils de
 Charles Gambard & de la femme
 de tout le Paris Billy Gambard
 Marime de tout le monde

Réponses page 79

La bataille de Bouvines vue par les Flamands

Par Bernard BEGHYN

Il y a 800 ans se déroulait la bataille de Bouvines opposant Français et Flamands. Elle fut à l'origine, paraît-il du sentiment national des Français qui, jusque là, défendaient surtout leurs lopins de terre. Redécouvrons cette histoire à la fois merveilleuse de chevalerie et terrible pour ses combattants.

En 1163, Thiéri d'Alsace, comte de Flandres, revient de son quatrième voyage en Palestine. Son fils aîné, Philippe, né de Sibylle d'Anjou, décédée saintement à Jérusalem, est associé aux affaires de la Flandre depuis 1157. Il gouverne pendant l'absence de son père. Thiéri meurt le 17 janvier 1168.

Philippe d'Alsace essaie de maintenir la paix et la stabilité de son pays. Par son mariage avec Isabelle, sœur de Raoul le Lépreux, il acquiert le comte du Vermandois. Associé à son beau frère Bauduin du Hainaut (le jeune) par un traité de mutuel secours, il est alors le plus grand et le plus puissant vassal du roi de France. C'est à ce titre qu'il s'entremet, en 1172, pour opérer un accommodement entre le roi de France Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II. Quand le Roi de France, Louis VII, fait son testament, il n'a qu'un fils Philippe (Philippe Auguste) né le 22 août 1165.



Le comte de Flandre régent du royaume de France.

Sentant sa fin venir, le roi confie alors à son puissant et fidèle vassal, Philippe d'Alsace, le tutorat du jeune prince et en fait le régent du Royaume de France. Profitant de ses prérogatives, Philippe d'Alsace négocie le mariage de Philippe Auguste avec sa nièce Isabelle, fille de Bauduin du Hainaut. Devant le désaccord de ce dernier, le Comte de Flandre pour obtenir gain de cause, fait don à la France de toute la province d'Artois avec les villes d'Arras, St Omer, Aire, Hesdin, Bapaume etc. Le jour de l'Ascension, Philippe Auguste épouse Isabelle à St Denis, toute la souveraineté de la France est dans les mains du Comte de Flandre.

Mais au fil des ans, le futur roi grandissant sous l'influence de nombreux seigneurs jaloux des pouvoirs du Comte de Flandre, cherche à reprendre son autonomie. Philippe d'Alsace se voit contraint de quitter Paris, la régence est alors reprise par la reine mère.

Aigri, il crée une ligue contre la régente, composée de la Bourgogne, du Brabant, du Hainaut, de Namur, de Sancerre et aussi de tous les autres seigneurs désireux de reprendre leur indépendance. Les sires de Couci et de Clermont ayant largement participé à sa perte de crédit auprès du Roi il met son dévolu sur leurs fiefs Marle et Vervins en Vermandois. Philippe Auguste réagit par les armes mais devant la puissance de la Flandre une trêve est décidée.

Philippe d'Alsace se marie avec Mathilde (Thérèse) du Portugal.

En dépit de ses accords avec le comte de Flandre, Bauduin du Hainaut signe un traité d'alliance avec Philippe Auguste. Le comte de Flandre avec ses alliés le duc de Brabant et Jacques d'Avesnes, envahit le Hainaut. La trêve avec la France étant terminée, les hostilités reprennent. Philippe Auguste envahit l'Amiénois mais ses conseillers craignant la fin de la monarchie en cas de défaite, le supplient de négocier un armistice afin d'obtenir la paix qui sera signée le 10 mars 1186. En 1190 Philippe d'Alsace part en Palestine, où il meurt de la peste le 1er juin 1191. Il n'a pas eu d'enfant de Mathilde.

Bauduin de Hainaut, marié à Marguerite, se fait alors reconnaître Comte de Flandre. Mais la régente Mathilde réclame la Flandre pour elle auprès du roi de France. La paix rétablie, la Flandre revient à Bauduin et Mathilde garde son douaire avec Douai, Lille, Cassel, Furnes, Bergues etc. Bauduin, alors beau père du roi de France aide celui-ci dans sa guerre contre l'Angleterre pour acquérir la Normandie. Marguerite, meurt le 15 novembre 1194, ce qui fait passer le comté de Flandre dans les mains de son fils aîné Bauduin ainsi que l'avait voulu dans son testament Philippe d'Alsace.

Bauduin de Constantinople

Bauduin, nouveau comte de Flandre, se soumet aux règles en prêtant foi et hommage au roi de France et en payant le droit de relief à l'injonction de celui-ci. En échange Philippe Auguste lui promet le château de Mortagne avec le Tournaisis. Mais cette promesse est illusoire ; Philippe Auguste montre son vrai visage. Pour se venger Bauduin signe une alliance défensive et offensive avec le roi d'Angleterre, puis prend le Tournaisis, s'empare de Douai, prend Bapaume, Péronne et Roye puis s'en prend à Arras. Philippe Auguste arrivant à Arras avec son armée, le comte de Flandre fait mine de se sauver et vient s'installer dans la zone marécageuse à l'ouest d'Ypres. Le roi le poursuit, mais à peine installé, se trouve entouré de l'eau lâchée par les écluses. Pour sauver la face il propose alors des avantages aux Flamands... avantages qu'il fait déclarer nuls dès son retour à Paris. Philippe Auguste n'en est pas à une perfidie près.

Ayant repris les armes Bauduin prend la ville d'Aire et St Omer et la guerre contre la France continue encore pendant deux ans. Richard d'Angleterre étant mort en 1197, l'alliance avec la Flandre est renouvelée par Jean sans terre son successeur. Bauduin fatigué de cette guerre s'arrange avec Philippe Auguste, celui-ci rend tous les prisonniers de guerre et propose une conférence à Péronne en janvier 1199 principalement, bien entendu, pour essayer de détacher Bauduin de l'Angleterre. Dans cet accord signé, Douai, Ardres, Aire, St Omer, le comté de Guînes, l'avouerie de Béthune reviennent à la Flandre, la France garde Arras, Lens, Bapaume, Hesdin et ses environs.

Le mercredi des cendres de l'année 1200, Bauduin part en une croisade qui va l'amener à devenir Empereur de Constantinople. Il confie la régence de la Flandre à son frère Philippe, comte de Namur, et le charge de la tutelle de Jeanne, sa fille aînée. Malheureusement le 14 avril 1205, Bauduin succombe avec son armée dans une terrible bataille contre les Grecs, les Cumans et les Tartares. Jeanne dont la mère était aussi décédée, devient comtesse de Flandre et de Hainaut. Soucieux d'avoir le contrôle de la Flandre, Philippe Auguste convint le faible Philippe de Namur de laisser Jeanne et sa sœur Marguerite partir au Louvre. Mais le mécontentement des Flamands est tel que Philippe de Namur doit faire revenir les deux sœurs à Bruges.



Lors des grandes cérémonies à la cour de France, le comte de Flandre est considéré comme le connétable et à ce titre il porte Joyeuse l'épée de Charlemagne (deuxième personnage à partir de la droite avec son emblème le lion de Flandre).

Par l'entremise de la reine Mathilde, Jeanne est mariée à Fernand, fils de Sanchez 1er, roi du Portugal. Pour accepter ce mariage, Philippe Auguste fait payer à la Flandre une très forte somme d'argent et réclame, en plus, les villes d'Aire et de St Omer. Jeanne a alors 20 ans. Les noces ont lieu à Paris en 1211 avec une magnificence extraordinaire... toutefois aux frais de la Flandre et du Hainaut.

La félonie de Philippe Auguste

Les deux époux sur la route du retour en Flandre après le mariage, sont arrêtés à Péronne par Louis, fils du roi (futur Louis VIII) et emprisonnés dans le château jusqu'à ce que les villes d'Aire et de St Omer soient remises à la France. Libéré Fernand (Ferrand) ne pardonna jamais ce violent guet-apens. Par le traité de Pont à Vendin, le comte de Flandre donne de façon définitive Aire et St Omer à Louis, fils aîné du roi de France. Accusé par le peuple d'être l'homme du roi, Ferrand de Portugal a beaucoup de mal à se faire reconnaître comme souverain de Flandre. Toutefois l'affront de Péronne reste dans l'esprit du comte de Flandre qui signe un traité d'alliance offensive et défensive avec Jean sans terre roi d'Angleterre. Celui-ci appelle à son secours son neveu Othon IV, roi de Germanie,. Ces deux monarques avec leurs alliés les comtes de Flandre, de Hollande, de Boulogne et bien d'autres forment une des plus redoutables coalitions du moyen âge. Quand Philippe Auguste décide la conquête de l'Angleterre à l'instigation du pape, Ferrand ne consent à se rallier à lui qu'à condition qu'on lui rende les villes d'Aire et de St Omer. Le roi comprend que son vassal entre en rébellion.

La guerre reprend

Philippe Auguste retourne ses forces contre la Flandre et l'envahit. Ferrand fait alors appel au roi d'Angleterre qui envoie des troupes qui prennent une partie de la flotte française située à côté de Damme. Le samedi veille de la Pentecôte, le comte de Flandre, le comte de Boulogne et leurs alliés s'approchent de Damme. Philippe Auguste prend Damme, brûle sa flotte pour ne pas la laisser à l'ennemi puis envahit la Flandre en exterminateur. Après avoir rendu Bruges, Gand et Ypres il saccage Lille et rentre à Paris. Les forces flamandes reconstituées assistent à la destruction complète de Courtrai par Louis. N'ayant pas réussi à reprendre Lille, le comte de Flandre reprend Tournai, puis retourne où Louis n'a laissé qu'un petit nombre de soldats dans le donjon appelé "château des Regneaux". Les habitants lui ouvrent les portes avec satisfaction, Lille redevient Flamande. Philippe Auguste furieux revient alors à Lille avec une imposante armée, surpris de nuit le comte et les bourgeois n'ont le temps de réagir et le roi incendie toute la ville et égorge tous les habitants qui n'ont de choix que mourir dans l'incendie de leur maison ou mourir par le glaive. Le roi fait démolir le château de Lille puis rentre en France pour reconstituer son armée et la préparer contre la grande coalition. Heureusement cette nuit là, le comte malade avait quand même réussi à s'échapper pour rejoindre Gand, et ensuite aller retrouver son allié en Angleterre. Pendant son absence Louis fils du roi en profite pour prendre Bailleul, Steenvoorde et plusieurs autres places.



La guerre continue, le comte et ses alliés reprennent St Omer puis le comté de Guînes et Hesdin. Louis est appelé en France, car les troupes anglaises ont débarqué pour prendre le Poitou, la Touraine et l'Anjou. Quant à Othon il arrive à Valenciennes...

Allait se dérouler ce 27 juillet 1214, une des plus grandes batailles du moyen âge même si il n'y avait que 6000 anglais sur le terrain. Sur les vitraux de l'église de Bouvines, aucun étendard Flamand n'est représenté, pas même un blason au lion foulé aux pieds des chevaux... force est de constater que la politique n'hésite pas à utiliser l'histoire... Des historiens Français prétendent que cette bataille est à l'origine du sentiment national des Français, on pourrait donc en remercier les Flamands...

Le droit d'auteur appliqué aux travaux généalogiques

Peut-être êtes-vous de ceux qui ont partagé leurs travaux généalogiques et historiques par le biais de publications gratuites ou payantes, de relevés ou d'articles. Il n'est pas inutile de faire un point de droit sur l'utilisation de ces travaux.

Je ne parlerai pas ici du droit de réutilisation des archives publiques, point délicat s'il en est puisque concernant non seulement des archives détenues par un service d'archives mais surtout des personnes ayant elles-mêmes des droits. Il ne s'agit donc pas ici de savoir si on peut utiliser les données, des images ou des informations concernant des personnes susceptibles d'être encore vivantes ou dont la vie privée pourrait être divulguée. Il s'agit bien ici de questions de droits relatifs aux publications généalogiques qu'elles soient faites par le biais d'une association ou d'un particulier.

Je note au passage que, la Révolution française étant passée par là, la création de l'état civil nous aura au moins évité la barrière de l'utilisation récente des registres de catholicité en vigueur jusque là et qui seraient encore aujourd'hui la seule source d'information. Imaginez que vous deviez divulguer l'appartenance religieuse de personnes nées au XX^{ème} siècle si des registres "laïcs" n'avaient pas été créés ! Je ferme la parenthèse.

Le plus souvent la démarche est simple : un auteur confie à une association, à un site Internet, un article ou un dépouillement *sans autre forme de procès* comme dirait Jean de la FONTAINE. C'est un partage sans contrepartie et donc sans contrat mais pas sans droits. Or on confond souvent "obligations" et "droits".

Les associations éditrices mentionnent deux éléments dans leurs publications : le dépôt légal et un numéro d'ISSN, il s'agit là d'obligations de leur part à ne pas confondre avec les droits d'auteur.

Dépôt légal



Inscrit dans le Code du patrimoine, le dépôt légal est obligatoire pour tout éditeur, imprimeur, producteur, importateur, qui doit déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit ou importe, à l'un des organismes dépositaires du dépôt légal.

Le dépôt légal est lié à un support plutôt qu'à la notion d'œuvre. Ainsi, une même œuvre peut-être déposée plusieurs fois sur différents supports (un article par exemple).

Les organismes dépositaires doivent se conformer à la législation sur la propriété intellectuelle sous réserve des dispositions particulières prévues.

Le dépôt légal d'un document permet d'assurer :

- Sa collecte et sa conservation
- Sa consultation en Bibliothèque de recherche
- L'enrichissement des fonds de bibliothèques partenaires pour les documents imprimés.
- Le dépôt légal est une source d'accroissement des collections d'autres bibliothèques du secteur public.

Il n'ouvre donc aucun droit ni à l'éditeur, ni à l'auteur, ce n'est qu'une obligation légale.

L'ISSN

L'ISSN (*International Standard Serial Number*) est le code international normalisé qui permet d'identifier toute publication en série, indépendamment du pays d'édition, de la langue de publication, de l'alphabet, de la fréquence de parution, et du support. L'attribution d'ISSN est entièrement gratuite, à la différence d'autres systèmes d'identification.



Ses buts sont d'être :

- Un outil de communication utile et économique entre éditeurs et diffuseurs
- Un outil au service des bibliothèques et centres de documentation
- Un outil au service de la communauté scientifique
- Un outil au service des organismes de gestion des droits de copie (repérage facile des publications)
- Un critère donnant accès à des tarifs postaux particuliers

L'ISSN ne confère aucune protection ni du titre ni du document. En cas de litige, la numérotation permet seulement d'attester l'existence d'un document à une date donnée (Cf. plus bas).

En savoir plus sur le dépôt légal et l'ISSN :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/s_informer_obtenir_issn.html#SHDC_Attribute_BlocArticle6BnF

Afin de protéger un titre, il est possible de le déposer auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Droit d'auteur (INPI)



L'INPI permet de déposer des brevets, dessins... mais un seul cas nous concerne ici, celui du droit d'auteur.

Le droit d'auteur protège les œuvres littéraires, les créations musicales, graphiques et plastiques, mais aussi les logiciels, les créations de l'art appliqué, les créations de mode, etc. Le droit d'auteur ne protège pas les idées ou les concepts. Il s'acquiert sans formalités, du fait même de la création de l'œuvre. Votre création est donc protégée à partir du jour où vous l'avez réalisée et ce, quels qu'en soient la forme d'expression, le genre, le mérite ou la destination.

L'auteur bénéficie sur son œuvre de deux types de prérogatives :

- **de droits "moraux"** qui le protègent en tant qu'auteur. Il peut ainsi s'opposer à une divulgation de son œuvre qui serait faite sans son consentement, à une utilisation qui dénaturerait son œuvre ou encore revendiquer que son nom soit mentionné. Ce droit moral est perpétuel et l'auteur ne peut pas le céder (à une association dans notre cas).
- **de droits "patrimoniaux"** qui lui permettent d'interdire ou d'autoriser l'utilisation de son œuvre et de percevoir, dans ce cas, une rémunération en contrepartie (établi par un contrat écrit entre l'éditeur et l'auteur ce qui ne se fait pratiquement jamais dans le milieu généalogique). Le droit patrimonial dure jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur ou après la divulgation si l'œuvre appartient à une personne morale (société, association).

Les contraintes :

Si le droit d'auteur naît à partir de la date de création de l'œuvre sans formalités de dépôt :

- celle-ci doit toutefois être "**originale**", c'est-à-dire qu'elle doit porter la marque de votre personnalité en tant qu'auteur. C'est le cas des dépouillements s'ils contiennent une mise en forme ordonnée de données existantes différente de celle du document d'origine, une rédaction nouvelle, des commentaires, des compléments... Mais donc pas s'il s'agit juste d'une transcription totale ou partielle.

- vous devez être en mesure d'apporter la preuve de la **date** à laquelle votre œuvre a été créée, en cas de litige, d'où l'intérêt du dépôt légal et du numéro ISSN.

<http://www.inpi.fr>

Brochure : protéger ses créations :

http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/brochure_proteger_ses_creations.pdf

Finalement

Preuve pour l'auteur

Les publications des différentes sociétés généalogiques éditrices (relevés ou articles) ont un numéro ISSN et doivent être déposées au dépôt légal. Elles permettent ainsi à l'auteur d'avoir une preuve de la date de création de son œuvre et de prouver son antériorité en cas de besoin, ce qui est un avantage pour lui. Il profite seul de ses droits d'auteur à moins d'avoir aliéné ses droits patrimoniaux par contrat écrit. Il peut donc diffuser par plusieurs canaux le même travail que ce soit un dépouillement ou un article sans qu'aucun de ces moyens de diffusion n'ait la possibilité de prétendre à l'exclusivité si elle ne lui a pas été consentie par écrit.

Sans effet pour l'éditeur

Contrairement à l'idée souvent répandue, les associations publiant n'ont donc aucun droit sur les travaux qui leurs sont confiés, même sur les droits patrimoniaux, puisqu'aucun contrat écrit ne les lie avec les auteurs comme c'est le cas par contre entre les sociétés d'édition professionnelles et les auteurs. Elles ne peuvent même pas se retourner contre un photocopieur, un recopieur ou diffuseur indélicat, seul l'auteur a la capacité juridique de le faire.

Au contraire, un auteur peut s'opposer (même à une association éditrice, donc) à tout moment à l'utilisation de son travail, ou à une diffusion sous une autre forme que celle prévue originellement (version papier qui passerait sur Internet en téléchargement par exemple) s'il n'y est pas tenu par un contrat écrit. Seule une éventuelle modification majeure ou un apport important¹ (et donc pas une simple mise en page) donnerait à l'éditeur des droits sur l'œuvre telle qu'il la présente (puisque'ayant apporté une "plus-value" évidente) mais en aucun cas sur son contenu qui reste au seul bénéfice de l'auteur initial.

Toutefois cette logique a des limites. Il serait assez délicat, dans le cadre d'un dépouillement d'actes de baptêmes qui passerait d'une version papier à une version en base de données par exemple, de prouver que le document de base ayant servi à la saisie soit la publication puisqu'elle est elle-même basée sur des données publiques. A moins que des apports spécifiques de l'auteur de la version papier n'aient été conservés dans la base nouvellement créée (notes de l'auteur ne se trouvant pas dans l'acte original par exemple). D'autant plus qu'en réalisant la base de données l'opérateur fait œuvre de création ce qui le rend auteur au même titre que celui qui a effectué le dépouillement et donc ayant les mêmes droits que lui.

Quoi qu'il en soit ces derniers points sont évoqués uniquement pour préciser les choses car on sait fort bien que dans le milieu généalogique amateur, voué au plaisir de partager ses découvertes, ces contentieux ne verront jamais le jour. La logique même voulant que la diffusion la plus large soit toujours la meilleure et le seul profit que cherche le généalogiste amateur qui, comme les associations de bénévoles, est bien entendu sans esprit mercantile.

¹ Cf. "œuvre originale".

Il n'y a pas de droit d'auteur pour la paléographie

(Rapporté sur le site Internet de la revue Française de Généalogie)

Le 27 mars 2014 le tribunal de Grande Instance de Paris a rendu un jugement concernant l'édition de manuscrits médiévaux : la seule paléographie ne saurait être protégée par le droit d'auteur. Une maison d'édition suisse se plaignait en effet de la reprise de son travail par une maison d'édition française.

La question était de savoir si on pouvait revendiquer un droit de propriété sur un travail de transcription paléographique. Un premier obstacle est tombé lorsque le tribunal a jugé que les textes retranscrits étaient tombés dans le domaine public et n'étaient donc soumis à aucun droit de propriété. Le deuxième concernait leur transcription, or il a été jugé que ce travail ne constituait pas une œuvre de l'esprit.

Le travail important effectué par les paléographes Suisses a bien été reconnu mais il a été jugé qu'ils n'avaient fait qu'effectuer des choix entre plusieurs hypothèses de transcription. L'éditeur suisse avait bien modifié la présentation en ajoutant des espaces, des majuscules, en créant des paragraphes pour faciliter la compréhension du texte mais les juges ont estimé que ces éléments ne pouvaient être protégés par le droit d'auteur parce qu'ils ne dégagent aucun élément d'originalité, le paléographe et l'éditeur n'ayant pas cherché à faire œuvre de création, mais seulement de restauration et de reconstitution.



Souvent utilisée par des associations, lors d'expositions, sur Internet ou comme illustration d'ouvrages, cette carte dessinée au XX^{ème} siècle par Daniel DERVEAUX n'est pourtant pas dans le domaine public puisque son auteur est décédé en 2010.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Derveaux

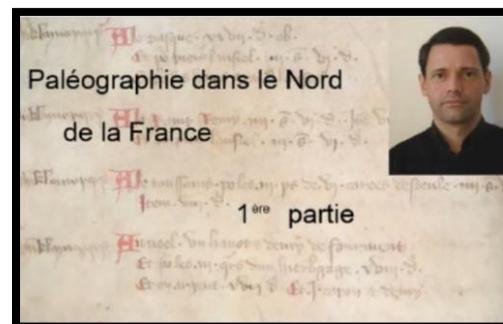
Editions d'art Derveaux
8 BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL
35400 SAINT MALO
Téléphone : 02 99 56 34 81 - Fax : 02 99 56 26 72

Sur le site

Il n'est pas inutile à l'occasion de faire le point sur les différentes possibilités de mon site Internet car je m'aperçois qu'elles sont souvent ignorées.

► Tout d'abord le site-portal <http://www.lillechatellenie.fr> sur lequel vous retrouvez :

- Un annuaire de sites internet historiques, généalogiques, héraldiques, pratiques concernant notre région.
- **Une vidéo d'initiation à la paléographie.**
- Des transcriptions d'acte.
- Des documents, livres, cartes à télécharger gratuitement soit produits par moi soit par les bibliothèques (Gallica, Googlebooks...)
- Trois dictionnaires : ancien français régional, latin et flamand.



► Les **actes complets de baptême, mariage et sépulture** de plusieurs communes du nord-Ferrain et de la Pévèle : <http://www.lillechatellenie.fr/expo/index.php>

► La base des **contrats de mariage** de la châtellenie de Lille (et autres citant des Castelo-Lillois) : <http://www.lillechatellenie.fr/cms/>

Avec **46 599 couples** cités à ce jour que ce soit comme contractants ou comme anciens conjoints. Elle vous donne la référence (et parfois l'extrait) des contrats.

La liste des archives consultées est visible par le lien "Contenu et mode d'emploi" / "Liste des notaires déjà inclus dans la base". Si vous avez rencontré d'autres contrats de mariage n'hésitez pas à me les faire connaître.

► Les **actes en vrac** interrogeables en cherchant un nom de famille <http://www.lillechatellenie.fr/vracdactes/>

Avec **6189 actes**. C'est une partie de mes anciennes publications papier en version Internet. Cette base souffre de problèmes techniques auxquels je n'ai pas le temps de m'atteler mais reste toujours intéressante.



► Le **Grand Index** qui regroupe toutes les mentions de personnes citées dans des documents divers : notariat, terriers, comptes seigneuriaux... en particulier au XVII^{ème} siècle et avant. Bref tous ces documents auxquels nous ne pensons pas forcément en faisant notre généalogie.

<http://www.lillechatellenie.fr/grandindex/>

Avec **195 948 personnes** citées à ce jour.

Le tout est gratuit.



Réponses aux énigmes de la page 71

- Ce mariage entre Pierre DELBARGE et Jeanne DOUCI (DOUCHY) a eut lieu le 32 août 1677...

- Dans ce baptême de Noël CHEMBAULT (CHOMBEAU) le nom de la mère est "DE TOUT" puis suit un objet que vous pourrez retrouver sur de nombreux tableaux représentant nos rois et empereurs : c'est le monde surmonté de la croix du Christ. Autrement dit : Jeanne DE TOUT LE MONDE...

Famille COUROUBLE

Suite à ma recherche lancée dans le Castelo-Lillois n°13 page 9, trois personnes m'ont communiqué la même copie des notes généalogiques concernant la famille COUROUBLE sans qu'aucune ne puisse m'en donner l'origine.

Le document photocopié est visiblement extrait de la couverture d'un livre de famille, probablement une bible. Il était d'usage dans les familles protestantes en particulier d'utiliser les premières pages d'une bible, qui se transmettait ensuite, pour y inscrire les événements familiaux. Ici nous avons à faire à une famille catholique (on y mentionne d'ailleurs deux religieux) mais le principe est le même. Terminé après 1722 et probablement écrit par Hippolyte COUROUBLE, censier des Obeaux à Bondues, il contient des informations absentes des registres paroissiaux.

angelique fut né le 7 de mars Lan 1660
 agnes fut né le 21 doctobre de Lan 1661
 jean fut né le 18 may de lan 1663
 jean fut né le 3 doctobre de Lan 1665
 michée courouble mon frere et mors agee
 de 7 jours marie angelique ma soeur et
 mort agee de 4 mois jean mon frere et mort
 agee de deux mois jean courouble nomme frere
 augustin carme deschaux est trespasse le 8
 de mars 1691 agee de 25 ans jean Lonblin
 marij a peironne courouble et mort le 13 de
 mars de lan 1679 son deuxieme marye
 philipe charl de le cour jenne chitelle ma
 grand mere trespasa le premier de fevrier
 1667 et estoit agee de 63 ans michée de
 courouble mon grand pere trespasa le 9
 de novembre 1667 agee de 69 ans
 antoinette de courouble trespasa le 1648
 hipotite de courouble trespasa le decembre
 1679
 anore de courouble trespasa le 12 doctobre 166
 agee 24 ans margueritte de courouble trespasa
 le 6 de juillet 1680 jean de courouble trespasa
 le 7 de juillet Lan 1670

Soeur Marie Theodore Courrouble
 trespasa Le 25 de Juin 1702 agee
 de 41 ans professe de 24
 arien de courrouble mon pere est mort le
 26 de Janvier 1694 agee de 72 ans
 perenne Le pers. ma mere est morte le
 28 octobre 1703 agee de 82 ans
 Femme courrouble est mort le 12 de
 ybre 1708 agee de 64 ans
 Jacques Libert est mort le 12 Octobre
 Marie anne Courrouble le 17 de Juin 1709
 agee de 64 ans

Marie jeune Courrouble est mort le 13 de Jan 1715
 agee de 65 ans

Marguerite Courrouble est mort le
 8 Octobre 1719 agee de 67 ans

Antoine Courrouble est mort le onze
 d'aoust de Jan 1714 agee de 68 ans
 peronne Courrouble est mort le 11
 de ybre 1722 agee de 74 ans

Internet

(Cliquez sur les liens)



Parlement de Flandre

La base de données ParleFlandre est le résultat d'un projet corpus intitulé « Le fonds judiciaire du Parlement de Flandre (1668-1790). Constitution d'outils adaptés à une exploitation scientifique ». Le fonds de ce parlement est d'une richesse prodigieuse. Sont notamment conservés, dans la sous-série 8B1 aux A.D.59, plus de 30.000 dossiers, la plupart de procédure. Aucun instrument de travail adapté à l'exploitation de ces dossiers n'existait jusqu'ici ; c'est à cet état de fait que cette base de données entend remédier.

<http://parleflandre.univ-lille2.fr/index.php/site>

Les cartes sur Gallica

Sur le site de la BNF deux accès aux cartes numérisées sont proposés : l'accès chronologique donne à voir l'évolution des représentations du territoire français du XVI^e au XX^e siècle. L'accès géographique met en valeur les ensembles cartographiques consacrés à chaque région française, y compris les régions et territoires d'outre-mer.

<http://blog.bnf.fr/gallica/index.php/2014/07/08/la-france-en-cartes-3/>



Archives communales de Douai

Les informations auxquelles vous accédez se présentent sous la forme de fiches descriptives des fonds conservés aux Archives de la ville de Douai. Vous pourrez ainsi préparer votre séance de travail dans notre salle de lecture.

Ont été numérisés et sont accessibles en ligne : les registres paroissiaux, les naissances jusqu'en 1912, les mariages jusqu'en 1933 et les décès jusqu'en 1987, des contrats de mariage et donations (consultez Registres numérisés) ainsi que des documents iconographiques.

<http://archives.ville-douai.fr/>



Stemmatis – Cambrai et Bouchain

Tabellion de Cambrai :

- Répertoire 1622-1698 (Arch. dép. Nord, 2E 26/1)
- Répertoire 1605-1710 (Arch. dép. Nord, 2E 26/2)

Tabellion de Bouchain :

- Répertoire 2 du notaire Claude LACOMBE 1721-1732
- Répertoire 3 du notaire Claude LACOMBE 1733-1752

Dechy : déclaration générale des propriétés avec les noms de ceux qui les possèdent faite en 1624

Images des répertoires en ligne. Etude sur la famille DECHY.

<http://www.stemmatis.com/archives-en-ligne/>

Troubles à Nieuwkerke

En cliquant sur l'icône "Genealogie Westkwartier" du menu de gauche, on arrive à une page avec une série de fichiers zippés téléchargeables. Il s'agit de procurations des familles de la région de Nieuwkerke pendant les troubles religieux du XVI^e siècle. Ces documents issus des archives d'Ypres ont permis de dresser de sommaires tableaux généalogiques qui sont librement téléchargeables. Beaucoup des familles naviguaient sur les communes aux alentours.

<http://www.geuzenproject.org>



Gewapi : registres belges

Un résumé de ce qu'il faut savoir sur la tenue et la conservation des registres paroissiaux dans ce qui est aujourd'hui la Belgique.

Associations, archives de l'Etat, généalogie et histoire de la région de Péruwelz.

<http://gewapi.blogspot.fr/2014/02/petit-historique-des-registres.html>



Parutions

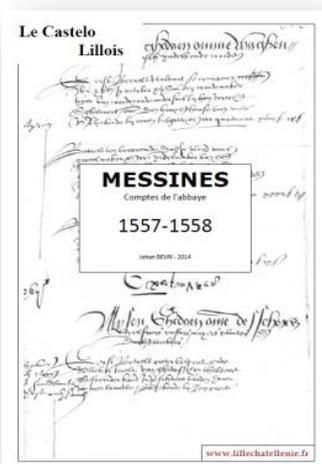
Notariat de Wervicq 1675-1796 par Luc PETILLION - Voyez p 42

Vieux notariat 1547-1671 par Christophe YERNAUX - Voyez p 51

Registre aux commissions des notaire – Voyez p 39

Livre de raison inédit du bailli de Moorsele par Christophe YERNAUX - Voyez Castelo-Lillois n°13 p 37 :

<http://www.calameo.com/read/00024516798f2c8bfcfab>



Abbaye de Messines comptes de 1557-1558

Par Christophe YERNAUX et Johan BEUN

Il s'agit d'un livre de compte, rendu par Roland BOSSAERT à l'abbesse de Messines. Il concerne des propriétés sur Messines, Deûlémont, Warneton, Comines, Wijtschate... De nombreuses personnes salariées ou devant rendage à l'abbaye sont citées. Ce compte est tenu en flamand. C'est Johan BEUN, d'Ypres, spécialiste de Messines, qui a aimablement accepté de nous le restituer dans la langue de Molière.

Table des personnes citées. 53 pages. 10 € (+ frais de port éventuels)

christophe@lillechatellenie.fr

Consultable gratuitement en ligne :

<http://www.calameo.com/read/000245167f26f1b7f9920>

En ligne

Liste des notaires conservés aux A.D.59

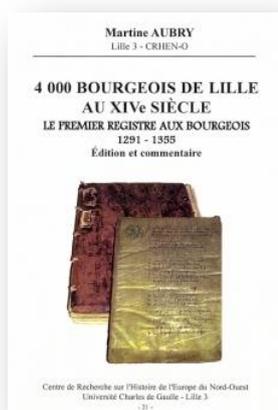
Un instrument pratique mais méconnu de ceux qui fréquentent le site Internet des Archives Départementales du Nord, cette liste des notaires par nom permet de retrouver les références de leurs archives sous l'ancien régime et même au XIX^{ème} siècle. On espère un jour en ligne la table des 1^{ers} comparants cités dans les actes notariés de la châtellenie de Lille...

Sur le site des A.D.59 : "Faire des recherches" / "les instruments de recherche" / "fonds publics" / "toutes périodes" / "notaires" / "sous-série 2 E" ou directement à ce lien :

http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/accounts/mnesys_ad59/datas/medias/inventaires/FRAD059_IR_2E_TableNom_global.pdf

La même liste par commune :

http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/accounts/mnesys_ad59/datas/medias/inventaires/FRAD059_IR_2E_TableRésidence_global.pdf



Bourgeois de Lille 1291-1355

Par Martine AUBRY (Qui n'est pas la maire de Lille)

Certes cet ouvrage n'est pas récent mais il est maintenant consultable en ligne gratuitement. Après un commentaire introductif sur les sources, l'édition intégrale du premier registre aux Bourgeois de Lille (1291-1355). Un tableau par noms complète l'étude, ainsi que trois index et, en pièce annexe, la liste des échevins de Lille de 1285 à 1369.

<http://hleno.revues.org/429>